



**HAL**  
open science

## La dernière enceinte d'Orléans (fin du XVe - 1ère moitié du XVIe siècle)

Clément Alix, Ronan Durandière

### ► To cite this version:

Clément Alix, Ronan Durandière. La dernière enceinte d'Orléans (fin du XVe - 1ère moitié du XVIe siècle). Bulletin de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais, 2004, t. XVII (139), pp.1-103. hal-01006252

**HAL Id: hal-01006252**

**<https://hal.science/hal-01006252v1>**

Submitted on 12 Jun 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Page 1 de couverture : « Vue de la Porte Saint-Jean », C. Pensée (aquarelle, vers 1830 ; coll. part.). Cl. François Lauginie - Musée des Beaux-Arts d'Orléans.



Page 4 de couverture : « La démolition des fortifications », C. Pensée (aquarelle, vers 1848 ; Ecole française ; MHAO Inv. 17660). Ce dessin montre les travaux de démantèlement de l'enceinte au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle sur le front entre les portes Saint-Poir et Saint-Vincent. Cl. François Lauginie - Musée des Beaux-Arts d'Orléans.

---

---

# BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Nouvelle série – Tome XVII

N° 139 - 1<sup>er</sup> trimestre 2004

---

---

## SOMMAIRE

Le mot du président .....	3
Introduction : <i>La dernière enceinte d'Orléans (fin du xv<sup>e</sup> siècle - 1<sup>ère</sup> moitié du xv<sup>e</sup> siècle) : nouvelles approches</i> par Clément ALIX et Ronan DURANDIÈRE .....	5
<i>La dernière enceinte d'Orléans et ses nouveaux quartiers : une opération d'urbanisme de grande ampleur</i> par Clément ALIX .....	7
<i>Les travaux de fortification de la dernière enceinte d'Orléans (fin du xv<sup>e</sup> siècle – 1<sup>ère</sup> moitié du xv<sup>e</sup> siècle)</i> par Ronan DURANDIÈRE et Clément ALIX .....	29
Bibliographie sélective .....	64
Sources .....	69
Annexes .....	77
Activités de la Société au 1 <sup>er</sup> trimestre 2004 .....	104



**Direction  
régionale  
des affaires  
culturelles  
Centre**





## LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers amis,

Ce numéro est le premier de 2004 : peu à peu le retard se résorbe et le rythme de croisière va remplacer les errements de ces derniers mois. Notre équipe éditoriale, emmenée par Mme Henwood, a magnifiquement travaillé et je ne peux que la remercier pour le travail de qualité qui a été la ligne directrice de son action.

D'autres bonnes volontés se manifestent régulièrement, conduites par le désir de rendre la Société toujours plus visible et attrayante. Je parlais la dernière fois des commissions qui se penchent sur le fonctionnement, les statuts, la bibliothèque, les collections... ; je voudrais dire un mot de ceux qui ont décidé de redonner un coup de jeune à notre chère Salle des Thèses : bibliothèques dépoussiérées et cirées, carrelages frottés et vernissés, cadres réinstallés et protégés, vitrines poncées et recouvertes, afin de les mieux protéger et de sauvegarder tous les objets qui y sont conservés.

Tout cela naturellement prend du temps, mais tous ceux qui participent à ces opérations, espèrent qu'un jour nous pourrons y recevoir chercheurs et savants, orléanais ou forains, guidés dans leurs travaux par l'important travail d'indexation mis en œuvre par M. Cosson et consultable sur le site de la Société, et aussi par le catalogue de la bibliothèque, préparé par M. Dadou, qui recèle des trésors en matière de publications savantes, venues là, depuis fort longtemps, par échange, et qui ne se trouvent plus guère en France que rue Pothier.

Dans quelques semaines nous allons reprendre nos activités, habituelles encore le deuxième vendredi de chaque mois, mais également extraordinaires, comme la participation aux journées du livre d'histoire à Blois à l'automne, l'ouverture durant les journées du patrimoine de notre siège social, voire – bien que cela ne soit pas encore bien programmé – une sortie, pour une journée, sur un site de la région et enfin un déplacement annuel vers des sociétés-sœurs.

La Société se doit aussi d'être présente dans la vie municipale, tant institutionnelle qu'associative. C'est pourquoi j'ai répondu favorablement

tant à des demandes de la Ville pour des actions ponctuelles qu'à celles de groupes constitués, surtout curieux d'admirer la Salle des Thèses : mais qu'importe, c'est de cette façon-là qu'on se fait connaître et reconnaître et au bout du compte qu'on admet et reçoit de nouveaux sociétaires.

Michel Marion

# LA DERNIÈRE ENCEINTE D'ORLÉANS (FIN DU XV<sup>e</sup> – 1<sup>ère</sup> MOITIÉ DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE) : NOUVELLES APPROCHES

par Clément ALIX \* et Ronan DURANDIÈRE \*\*

Le but des articles qui suivent est avant tout de proposer un état de la question sur la dernière enceinte d'Orléans dont la construction débute à la fin des années 1480. Nous évoquons ici quelques pistes de recherche mais un certain nombre de questions restent donc en suspens. Il s'agit entre autres de mieux cerner les différents acteurs intervenant dans la création de l'enceinte ainsi que leurs motivations. Cela passe par une meilleure connaissance de la chronologie du projet mais également de celle du chantier de construction.

A cette fin, nous pouvons mettre en relation les différentes sources à notre disposition. Les importantes destructions du fond des Archives départementales du Loiret lors de l'incendie de 1940 ne permettent pas d'avoir une lecture continue des comptes de forteresse de la ville. Ceux-ci sont notamment absents pour les années qui concernent la genèse du projet. Nous faisons donc appel aux transcriptions d'extraits de comptes de forteresse et de ville réalisées par des érudits orléanais au XIX<sup>e</sup> siècle. Avec toute la prudence qui s'impose (erreurs de transcription ou de compréhension), ces documents fournissent tout de même des informations essentielles.

Le fonds des sources iconographiques est surtout constitué de plans d'alignement et de différentes vues (lithographies, aquarelles, etc.) représentant les ouvrages de l'enceinte avant leur destruction aux XVIII<sup>e</sup> -

---

\* Doctorant - Centre d'Études Supérieures de la Renaissance, Université de Tours.

\*\* Contractuel Inventaire Général, titulaire d'un DEA sur l'enceinte urbaine de Montreuil-Bellay (49) - Centre d'Études Supérieures de la Renaissance, Université de Tours.

Nous tenons particulièrement à remercier : MM. Alain Salamagne (professeur d'histoire de l'architecture médiévale, Université de Tours), Emmanuel Litoux (Service Archéologique de Maine-et-Loire) et Gérard Danet (historien du patrimoine - Vannes) pour leur relecture attentive, Madame Françoise Michaud-Fréjaville (professeur d'histoire médiévale, Université d'Orléans) pour son aide dans la correction des transcriptions ainsi que Marie-Laure Sénégas (doctorante, Archéologie et Territoires, Université de Tours) pour ses précieux conseils. Nous sommes également reconnaissants envers Solange Lauzanne (DRAC Centre, SRA), Imed Ksibi (Ville d'Orléans, Direction Environnement Santé), Pierre Hamel (SAHO) et Bernard Lhuillery (SFES) dont la collaboration a facilité nos recherches.

xix<sup>e</sup> siècles. Nous prenons également en compte les études archéologiques réalisées lors de sondages ou de fouilles, en particulier dans les années 1980-1990, auquel nous ajoutons quelques observations ponctuelles effectuées sur les rares éléments du bâti subsistant.

Nous présentons ici l'étude du développement du projet urbanistique à l'aide du plan cadastral et au travers de la relecture des sources écrites. Nous nous intéressons ensuite à l'analyse des fortifications de l'enceinte. Il s'agira également d'essayer de comprendre comment et selon quelles logiques ces quartiers nouvellement enclos ont été (ré)occupés. Ce dernier aspect, et l'analyse du développement de l'habitat en général, feront l'objet d'une communication ultérieure.

Rappelons d'abord que l'agglomération médiévale d'Orléans a vu se succéder dans le temps plusieurs enceintes, dont les principales ont été définies et datées ainsi par différents auteurs :

- La **première enceinte**, qui correspond au *castrum* du Bas-Empire, reconstruite en partie pendant la guerre de Cent Ans (Petit 1994).
- La **deuxième enceinte**, édifiée au xiv<sup>e</sup> siècle, protège les quartiers de la ville compris à l'ouest du *castrum*, et correspondant à l'ancien bourg Dunois ou bourg d'*Avenum*. La nouvelle surface de ville enclose est de 11,8 hectares.
- La **troisième enceinte**, à l'est du *castrum*, regroupe l'ancien faubourg Bourgogne et les abbayes de Saint-Aignan au sud et de Saint-Euverte au nord (appelé *bourg neuf Saint-Aignan* ou *bourg de Saint-Euverte*). Sa création résulte de la volonté de Louis XI de protéger l'abbaye de Saint-Aignan qui avait été détruite durant la guerre de Cent Ans. La surface ajoutée est de 23,5 hectares (Debal 1980 : p. 21 ; Michaud-Fréjaville 1987a). La construction de cette enceinte commença après 1466 et s'acheva vers 1480.
- Enfin, la **quatrième enceinte** qui fait l'objet de la présente étude.



# LA DERNIÈRE ENCEINTE D'ORLÉANS ET SES NOUVEAUX QUARTIERS : UNE OPÉRATION D'URBANISME DE GRANDE AMPLEUR

par Clément ALIX

## *Analyse formelle du plan cadastral de 1823*

Dans un premier temps, il nous faut comprendre la manière dont cette fortification a eu un impact sur le tissu urbain de la ville. De ce point de vue, nous nous intéressons à l'organisation du réseau viaire à l'intérieur des murs et à ce qu'il nous révèle sur les modalités de mise en place de l'enceinte<sup>1</sup>. Le plan cadastral napoléonien rend compte de l'image de la ville à un moment donné, mais aussi des aménagements urbanistiques antérieurs, plus ou moins bien conservés, du fait des contraintes foncières. C'est le concept de mémoire du parcellaire ou autrement appelé loi de persistance du plan (Lavedan 1926 : p. 92 ; Gauthiez 2003 : p. 233).

Pour comprendre le tracé des rues d'Orléans, il nous faut d'abord rechercher les relations qu'elles entretiennent les unes avec les autres, et cela afin de découvrir lesquelles sont les plus anciennes et sont donc les plus susceptibles d'avoir conditionné le reste du réseau viaire et du parcellaire. La première étape est donc l'élaboration d'un phasage de la mise en place des axes de circulation. Dans un second temps, il nous faut repérer les liaisons entre la voirie et l'enceinte pour envisager plusieurs questions. La forme de cette dernière a-t-elle eu des répercussions sur le réseau viaire ou au contraire les rues ont-elles déterminé la forme de la fortification ? Quels sont les liens de causalité entre ces deux composants du tissu urbain ? Quelles sont les conséquences sur le découpage du foncier pré-existant ?

La zone d'étude s'étend sur tous les quartiers enclos dans la dernière enceinte, c'est-à-dire entre les boulevards actuels (reprenant le tracé des fortifications) et les limites restituées des enceintes précédentes (**fig. 1**).

---

1. A cette échelle d'analyse, il n'est pas nécessaire d'étudier chaque limite parcellaire pour comprendre le réseau viaire dans son ensemble.

Les rues les plus anciennes sont celles sur lesquelles s'appuient les autres axes de circulation. Elles ont déterminé la forme et l'implantation des autres éléments constitutifs du tissu urbain. A l'intérieur de notre zone d'étude, plusieurs rues répondent à cette définition ; il s'agit de <sup>2</sup> :

- La rue de la Turcie-Saint-Laurent (a) qui se trouve au sud, le long de la Loire.
- La rue des Carmes (c), qui part de la porte Renard (deuxième enceinte) et qui se divise plus loin en deux embranchements formant une fourche avec la rue Porte-Madeleine (d) au sud et la rue Porte-Saint-Jean (e) au nord.
- La rue Bannier (g), qui relie la place du Martroi à la porte la plus septentrionale de la dernière enceinte, et qui au Moyen Âge était la route de Paris.
- La rue de la Bretonnerie (h), qui s'appuie sur la précédente pour rejoindre la place de l'Etape. Cette rue pourrait être plus récente que la rue Bannier puisqu'elle prend appui sur cette dernière en faisant un léger coude. Néanmoins, elle semble assez ancienne pour avoir joué un rôle dans l'élaboration du parcellaire avoisinant.

Ces rues plus anciennes que les autres nous permettent de délimiter à l'intérieur de notre zone d'étude plusieurs espaces morphologiques, dont la caractéristique est d'avoir une organisation cohérente du réseau viaire. Nous allons essayer d'explicitier la logique présidant à l'établissement des voies de communications à l'intérieur de chaque espace.

- **L'espace 1** se trouve à l'ouest. Il est compris entre les berges de la Loire au sud et les rues des Carmes (c) et Porte-Madeleine (d) au nord.
- **L'espace 2** se situe entre les deux rues précédentes au sud (c et d), le tracé de l'enceinte au nord-ouest et la rue de la Bretonnerie à l'est (h).
- **L'espace 3** est délimité par la rue de la Bretonnerie à l'ouest, les limites du *castrum* au sud et la dernière enceinte à l'est et au nord.

### *Espace 1*

Les trois principales rues de cet espace désignées par les lettres a, b et c suivent le cours du fleuve et ont donc une orientation est/ouest. La première en partant de la berge (rue de la Turcie-Saint-Laurent) semble reprendre le tracé d'un chemin de halage permettant d'amener les marchandises de l'aval vers le centre de l'agglomération qui se trouvait à l'intérieur des enceintes précédentes.

---

2. Pour désigner les axes de circulation, nous utiliserons les noms présents sur le plan cadastral de 1823 (AMO, 2 Mi 1509).

La rue b porte plusieurs noms : rue Saint-Laurent, rue de la Croix-de-Bois, rue du Chat-qui-Pêche et rue de la Chèvre-qui-Danse. Cette voie part de la place du Vieux-Martroi, décrit un coude pour remonter le coteau et file vers l'ouest. Elle permet à ceux qui l'empruntent de suivre le fleuve tout en étant à l'abri des inondations et des crues éventuelles par sa situation en hauteur. Cependant, elle ne se poursuit pas au-delà de l'enceinte car il n'y a pas de porte permettant de la franchir à ce niveau-là. On peut donc penser que cet axe de communication desservait des habitats de moyenne importance ou bien qu'il a été abandonné au profit de l'axe d, à savoir la rue des Carmes. L'axe constitué par les rues des Carmes et Porte-Madeleine est également parallèle au fleuve. Cette voie devait permettre de relier Orléans à Châteaudun et à la Beauce.

Les autres rues de l'espace 1, orientées nord/sud, s'appuient sur les axes a, b et c, et descendent le coteau en direction de la Loire pour rejoindre les quais et la berge. Elles forment des îlots rectangulaires qui sont recoupés par des rues secondaires desservant les cœurs d'îlots. Notons qu'une partie du parcellaire, celui du quart nord-ouest de l'espace 1, a été effacé lors de l'implantation de l'hôpital général à partir de la fin du xvii<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>.

La logique organisatrice de cet espace dépend de toute évidence de la Loire et de son coteau. Ce sont ces données d'ordre topographique qui ont dû dans un premier temps déterminer le tracé des rues du bourg d'*Avenum* et aussi celles des rues de la dernière enceinte. Dans cette partie de la ville, la création de l'enceinte ne semble pas avoir joué un rôle déterminant dans l'élaboration du tissu urbain. Elle est venue protéger l'habitat pré-existant qui s'était formé le long des axes importants. On peut seulement dire qu'elle a pu favoriser l'essor de l'habitat et le développement d'un réseau viaire intercalaire du fait de la protection offerte par ses murs.

## *Espace 2*

L'espace 2 se distingue du précédent par l'apparente orthogonalité des rues qui le composent. En effet, bien que l'on ne puisse mettre en évidence un module répétitif dans la taille des îlots, on doit toutefois noter le fait que les rues se croisent à angle droit et forment une trame plus ou moins orthogonale. Les îlots sont quadrangulaires et non plus rectangulaires comme dans l'espace morphologique précédent.

On peut penser que cette trame viaire a été mise en place à partir d'éléments pré-existants, notamment des rues parallèles ou perpendiculaires. C'est le cas pour la rue des Carmes et son prolongement vers la porte

---

3. Au xvii<sup>e</sup> siècle, les terrains jouxtant l'enceinte immédiatement au sud-est de la porte Madeleine dépendaient de l'Arsenal et étaient constitués d'espaces verts. Ils vont être occupés par l'Hôpital général, construit entre 1675 et 1700, et agrandis au xix<sup>e</sup> siècle vers l'est jusqu'à la rue Stanislas-Julien, en annexant les terrains appartenant avant la Révolution aux bénédictines du Calvaire (Melton 1987 : pl. 2).

Madeleine (c et d), la rue du Colombier (f) et la rue Bannier (g). Ces voies ont dû engendrer l'organisation orthonormée des rues dont la mise en place a pu être facilitée par une emprise foncière plus lâche ou une politique dirigiste d'expropriation (voir *infra*).

Dans la partie orientale de cette portion de ville, les rues Bannier (g) et de la Bretonnerie (h) se croisent en formant un angle aigu, ce qui donne lieu à un basculement des axes nord/sud et est/ouest du réseau viaire et cela afin de répondre à cette contrainte.

L'autre élément structurant de cet espace est la place du Martroi, qui est l'espace public et le lieu d'échange le plus grand de la ville. Elle était précédemment à l'extérieur des fortifications précédentes, à la jonction de la première et de la deuxième enceinte, ce qui lui conférait une situation périphérique. Désormais, après l'édification des nouvelles murailles, elle se trouve au centre de la nouvelle ville d'Orléans.

Dans cet espace, les relations entre les rues et la forme de l'enceinte semblent particulièrement intéressantes. En effet, la trame viaire est orientée approximativement sur les quatre points cardinaux tandis que le tracé de l'enceinte est établi de biais. Sur tout le front nord-ouest, le tracé des rues semble s'interrompre de manière nette. Cette différence d'orientation peut traduire un phénomène d'antéro-postériorité : l'enceinte serait venue recouper un parcellaire déjà présent. C'est une hypothèse qu'il faudra vérifier par la suite.

En tout cas, il apparaît comme évident que l'on a affaire à un projet urbanistique de grande ampleur, visant à réaménager le tissu urbain orléanais selon une nouvelle logique, plus régulière et donc planifiée. Mais nous reviendrons sur sa signification ultérieurement.

### ***Espace 3***

L'espace morphologique 3 est également le résultat d'une planification du réseau viaire lors de la mise en place de l'enceinte. Cependant, cette planification répond à une autre logique que celle décrite précédemment. Les rues secondaires s'appuient sur la rue de la Bretonnerie (h) et les rues des Bons-Enfants et du Bourg-Neuf (i) sans pour autant former une trame régulière ni même des îlots réguliers. La rue des Bons-Enfants semblait faire un coude vers le sud pour rejoindre la place de l'Étape, où elle prenait naissance. Ce tronçon coudé a laissé sa trace dans la limite parcellaire de l'enclos du couvent des Jacobins, et semble avoir été recoupé par l'aile occidentale du Grand Cimetière. À l'est, la rue des Bons-Enfants se prolonge par la rue du Bourg-Neuf, axe qui devait rejoindre la rue Saint-Marc avant la création de la quatrième enceinte.

Contrairement à ce qui se passe dans l'espace 2, les rues secondaires sont orientées pour être perpendiculaires au tracé de la fortification. Elles subissent même de légères courbures pour répondre à ce critère. Dans ce cas, l'enceinte a joué un rôle primordial dans l'établissement du réseau viaire puisqu'elle a déterminé l'implantation et l'axe des rues. L'organisation de la partie sud de cet espace est perturbée par le complexe cathédrale (édifices religieux, Grand Cimetière et Hôtel-Dieu) qui semble se développer en suivant un autre axe : celui du mur du castrum, formant une limite parcellaire forte.

## ***Genèse et développement de l'opération d'urbanisme***

### ***La genèse du projet***

Il est bien établi que les premières démarches concernant la construction de la dernière enceinte d'Orléans eurent lieu sous le règne de Louis XI. Les habitants gardaient en mémoire les destructions successives des faubourgs qui permirent d'assurer la défense de la ville lors de la guerre de Cent Ans. Ils reprochèrent le fait que la troisième enceinte ne se cantonne qu'à l'est de la ville, protégeant le faubourg de la Porte-Bourgogne, mais surtout deux édifices religieux importants : la collégiale Saint-Aignan et l'abbaye de Saint-Euverte, tous deux entourés de vastes espaces vides (jardins, vignes). Les faubourgs dynamiques et fortement urbanisés « *vers la Beauce* », c'est-à-dire au Nord et à l'Ouest de la ville, n'avaient pas été pris en compte.

Ainsi, lors d'une assemblée le 3 août 1472, les habitants suggérèrent auprès de la duchesse la construction d'une enceinte en prétextant le danger des Bourguignons qui risquaient de *venir et entrer es forsbourgs des portes Banier et Renart de ceste ville d'Orleans, qui estoient beaux, notables et de grants et somptueux edifices*<sup>4</sup>. En août 1475, une nouvelle demande entraîna

---

4. Procès-verbal de l'assemblée générale des habitants d'Orléans tenue le lundi 3 août 1472 à l'hôtel de ville, en présence de Pierre Chevalier, lieutenant général du gouverneur du duché d'Orléans :

*c'est assavoir que les Bourguignons, ennemis et adversaires du roy et du royaume, estoient, comme il estoit bien notoire, en grant assemblée et exercice de guerre, garnis de moult artillerie et autre armes invasives, tenant les champs, destruisants pays et gens, et les mettants a feux et a sang es parties de Normandie et Beauvaisin, dela la riviere de Seine, et estoit fort a doubter qu'ils passassent et traversassent la riviere de Seine, et venissent es parties de par deca faire et executer le semblable ; pourquoy estoit bien a advertir que se ainsi advenoit, que Dieu ne veuille, lesdits enemis pourroient deligier, venir et entrer es forsbourgs des portes Banier et Renart de ceste ville d'Orleans, qui estoient beaux, notables et de grant et sumptueux edifice, et les bruler et eulx y loger, et par ce moyen subjuguier et destruire ladite ville et les habitans en icelle, se lesdits forsbourgs n'estoient enclos, joints et fortifiés avec ladite ville, vu qu'ils furent abatus et rasés comme autrefois feurent, quant les Anglois vindrent assieger ladite ville, en l'an 1429 [...]. Les dessus nommés et chacun d'eulx donnerent sur ce leurs opinions ainsi qu'il suit,*

la nomination de vingt-deux élus pour aider les procureurs à constituer un dossier soutenu par la duchesse, dans lequel figurait un premier projet et les mesures de l'enceinte envisagée (Michaud-Fréjaville 1983 : p. 429, 432). Mais, devant le roi, ce projet fut laissé en suspens, peut-être à cause de la paix signée avec le duc de Bourgogne en septembre de la même année. Parallèlement à ces demandes, il semble qu'un projet de fortification ait vu le jour pour le faubourg Saint-Marceau, situé au sud de la Loire et au débouché du pont. Cependant, celui-ci fut abandonné assez rapidement, en 1481, à la suite d'une crue qui détruisit les premiers travaux (Michaud-Fréjaville 1983 : p. 430)<sup>5</sup>.

La situation semble évoluer plus rapidement après la mort de Louis XI en 1484, en particulier grâce aux efforts du duc d'Orléans Louis II (futur roi Louis XII) qui obtint du roi Charles VIII la permission d'enclorre ces quartiers dans une nouvelle enceinte (Lottin 1836 : p. 336 ; Vergnaud-Romagnési 1846 : p. 10 ; Michaud-Fréjaville 1987 b : p. 12)<sup>6</sup>. Reprenant le projet de son père, Charles VIII affecta aux travaux une partie de la somme de 5 deniers tournois par minot ou quintal de sel vendu dans les greniers de *Languedoc et de Languedoil* durant huit ans<sup>7</sup>. Cette décision ne fut peut-être pas mise à exécution immédiatement puisque de nouvelles lettres patentes

---

*c'est assavoir, [...] que pour mettre ladite ville en bonne seureté contre les ennemis et adversaires du royaume et icelle tenir et garder en l'obeissance du roy notre sire et de madame et monseigneur le duc, son fils, ainsi que toujours a esté, pour la conservation de tout le pays, est nécessité de enclourre et joindre lesdis forsbourgs avec ladite ville en bonne et seure fortification, et que ce fait, ladite ville sera puissant et defensible contre lesdicts ennemis [...] et pour ce on doit des maintenant et incontinent, sans delay, vacquer et entendre par les meilleures voyes et manieres que faire se pourra a la dicte closture et fortification a faire, et sur ce requerir le secours et aide de madame la duchesse et qu'elle en requiere le roy [...]* (BMO, ms 595, f° 141-142).

Voir aussi transcription dans : Vergnaud-Romagnési 1846 : p. 9-10). On voit que l'une des craintes des habitants est identique à celle qui avait entraîné la destruction du quartier Saint-Aignan : le retranchement des ennemis dans les édifices des faubourgs afin de commander un siège de la ville.

5. Sans citer ses sources, C.-F. Vergnaud-Romagnési affirme que Louis XI aurait été sollicité par les moines Augustins établis dans leur couvent du faubourg du Portereau afin de construire cette fortification (Vergnaud-Romagnési 1846 : p. 10).

6. Selon E. Bimbenet, qui reprend les travaux de S. Guyon, le duc Louis II prit la décision de la construction de la quatrième enceinte lors de son séjour dans la ville en 1485 (Bimbenet 1885 : p. 484-490).

7. Par lettres patentes données à Paris le 22 juillet 1484 :

*Voulans decorer et augmenter ceste ville, tant en fortifications que en accroissement, y faire encloure les forsbourgs du cousté de la Beausse et les fortifier de foussés, murailles, tours et portaulx a ce necessaires, ainsi que feu nostre tres chier seigneur et pere, que Dieu absolve, avoit vouluir de faire avant son trépas [...]* (Vergnaud-Romagnési 1846 : p. 11).

Il semble qu'une telle somme fut préalablement accordée pour l'achèvement de la troisième enceinte. En effet, le 26 septembre 1476, le roi Louis XI accorda au chapitre Saint-Aignan la somme de 5 deniers par minot de sel à prendre sur les greniers à sel du Languedoc. C'est au terme de ces 8 ans, en 1484, qu'une nouvelle somme fut appliquée à la quatrième enceinte (BMO, ms 595, f° 142). Notons que ce genre de financement d'une fortification par les taxes sur le sel n'est pas rare et qu'on le retrouve par exemple pour l'enceinte de Romorantin ou celle de Troyes (Toulier 1982 : p. 88 ; Collet 2001 : p. 243).

furent envoyées par le roi de Moret le 26 janvier 1486 (n.st.) afin de confirmer la concession (BMO, ms 595, f° 156-158 ; Vergnaud-Romagnési 1846 : p. 11). Dans ces lettres, le roi apporte son soutien à son *frere et cousin le duc d'Orleans* qui lui avait fait part de ses craintes selon lesquelles certains propriétaires des terrains concernés par l'opération d'urbanisme allaient s'opposer en prétextant qu'ils ne relevaient pas de la justice du duché. En conséquence de ces lettres patentes, deux députés (Jehan Gidoïn et Aignan Boilève) furent envoyés à Paris au mois d'avril 1486 pour s'entretenir du projet avec le duc.

Le 28 avril 1486, le conseil de la ville d'Orléans fut réuni dans l'hôtel de la communauté pour écouter le rapport des deux députés qui comprenait une réponse écrite du duc datée du 25 avril. Celle-ci annonçait l'envoi d'un délégué ducal auprès des habitants, un *commissaire de la cloture*, maître Jehan de Loan, qui était également conseiller et chambellan du duc. Le duc ordonna également aux procureurs l'organisation d'une grande assemblée pour discuter des dimensions et du tracé du projet d'enceinte. Celle-ci eut lieu aux halles de la ville le 13 mai 1486, et réunit environ deux mille habitants, sous la présidence de Jean de Loan. Elle aboutit à la création d'un *memoire et avis du fait de la cloture du faubourg de la ville d'Orleans du cousté de la Beauce* qui fixait le tracé définitif de l'enceinte (BMO, ms 595, f° 161 ; Lottin 1836 : p. 336 ; Bimbenet 1885 : p. 485). Les 15 et 16 mai suivants furent occupés par la visite du circuit, toujours sous la direction du commissaire ducal (BMO, ms 595, f° 162-163 ; Jarry 1951 : p. 5). Ce plan, qui fut accepté par Charles VIII, prévoyait non seulement de protéger les faubourgs développés le long de la route allant vers Paris et Blois, mais également d'enclorre l'aumônerie Saint-Poir (Saint-Paterne) et les couvents des ordres mendiants : les Cordeliers et les Jacobins.

Il faut noter que contrairement au projet initial, ce plan excluait désormais une partie de la paroisse Saint-Laurent à l'ouest, où se trouvaient de nombreux terrains non bâtis, et le hameau de Chevicier au nord de Saint-Euverte. C'est donc environ cinquante à soixante maisons situées dans ces quartiers qui seront exclues du nouveau projet<sup>8</sup>. Lors de la grande assemblée du 13 mai 1486, sept personnes seulement s'opposèrent à la diminution du plan de l'enceinte. Il s'agissait de seigneurs laïcs et ecclésiastiques qui

---

8. Voici les exposés de ces deux projets :

*Laquelle cloture a la prendre selon ledit devis qui est le moins qu'on peut convenablement faire pour enclorre les Cordeliers et Jacobins, contendra de plus, un bout jusques a l'autre environ 1400 toises, qui est deux fois autant que contient la vieille ville ; dont peut avoir de present qui est ediffié, la cinq ou sixiesme partie et non plus, et tout le surplus est en vignes, terres, jardins et autres places non ediffiées ; mais au plaisir de Dieu quant ladite cloture sera faite, plusieurs y ediffieront et feront des maison pour eulx loger ; et quant on prendroit selon ledit grant circuit, il y auroit encores d'avantage 1700 toises de long en la largeur de 230 toises ou environ qui est tout pays de vignes, jardins et pierriere ou n'a aucun ediffices le bourg de Saint Lorens, partie de la rue Saint-Vincent, et la rue du Chevecier ou n'a pas en tout de 50 a 60 maisons (BMO, ms 595, f° 162).*

voulaient que l'enceinte conserve ses proportions initiales afin d'enclorre leurs possessions (BMO, ms 595, f°160, 163 ; Jarry 1951 : p. 5) <sup>9</sup>.

Comme l'ont déjà souligné plusieurs historiens, le tracé de la dernière enceinte, et en particulier l'implantation des portes, reprend en partie l'emplacement des fortifications établies par les Anglais lors du siège de 1429, entre mars et avril de cette année (Contamine 1999 : p. 331-343). Ces bastilles, nommées parfois *bastides* dans les sources du xv<sup>e</sup> siècle, étaient des ouvrages assez resserrés, construits de terre et de bois. Il s'agissait de sorte de boulevards provisoires, installés à une distance hors de portée des tirs des assiégés (de 600 à 700 mètres de la ville pour Orléans). La description du tracé de l'enceinte dans les textes énumère les noms de certains lieux où furent implantés ces ouvrages quelques décennies auparavant, comme par exemple : la bastille de Saint-Laurent, la bastille du Colombier, qui correspond à la rue du même nom, la Croix-Boissée, le Pressoir Ars (bastille surnommée par les Anglais *Rouen*), Saint-Poir (qu'ils surnommèrent *Paris*). Lors de la fuite des Anglais, ces ouvrages furent abattus par les habitants, peut-être dans la crainte d'un retour en force de l'ennemi (Contamine 1999 : p. 342). Cependant, d'après le procès-verbal dont il sera question ci-dessous, il semble que c'est à l'emplacement de certaines d'entre elles que furent établies des barrières de faubourgs (ouvrages en bois) situées sur les grands axes de circulation en avant des portes, et possédant une chaussée pavée, comme le suggère l'emploi des expressions suivantes : *pavé de la Croix Boissée*, *pavé de St. Poir*.

Dès le printemps 1486, force est de constater que tout semble être prêt pour que les premiers travaux puissent débiter. Le jeudi 18 mai 1486, il est donc ordonné par Jehan de Loan de *commencer l'œuvre* par la construction du front au bord de la Loire et par la porte Saint-Poir <sup>10</sup>.

### ***Les procès-verbaux de 1488***

Les documents qui nous intéressent ici sont deux procès-verbaux de visites effectuées par Yvon d'Illiers (conseiller et chambellan du roi) et Jean

---

9. Il s'agit de : maître Henry Leviste, sous-doyen de l'église d'Orléans, maître Yves Leprevost, chanoine et archidiacre de Sully, Aignan de Saint Mesmin, maître Bernard Pelault, maître Étienne Luillier, maître Pierre Lecler et Étienne Cormereau (BMO, ms 595, f° 160). Déjà au début du mois de mai 1486, à la suite d'une première visite du circuit de l'enceinte, les procureurs avancèrent que le projet *comprenoit trop de pays vague et inhabité et que ce seroit chose inutile et tres dommeagable a Monseigneur et a sadite ville d'enclorre ledit pays ainsi vague et inhabité ; et que partant il estoit besoing et necessité pour le bien de Monseigneur et de sadite ville de restreindre et appetisser ledit circuit, et de tous les habitans en ladite ville vindrent seulement ledit jour audit hostel d'icelle communauté, lesdits deux cent huit, qui tous de leur volonté firent la response telle que dit est sans ce que aucun d'eulx en variant aucunement* (BMO ms 595, f° 159-160).

10. BMO, ms 595, f° 164 :

*pan de mur devers la riviere et avec de a faire ung portail sur le grand chemin pavé de Paris, pres de St. Poir en la barriere Ferrant.*



de Gourville (panetier ordinaire du roi), tous deux commissaires nommés par Charles VIII (par lettres du 26 mai 1488), qui remplacent donc le commissaire aux travaux Jean de Loan nommé en 1486 par le duc Louis II <sup>11</sup>.

Rappelons qu'à cette époque, le duc d'Orléans est à la tête des grands seigneurs en révolte contre Anne de Beaujeu, sœur aînée du roi Charles VIII, et régente du royaume durant sa minorité. Le duc, qui s'était enfui en Bretagne avec sa maison, est fait prisonnier en 1488 à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier (il ne sera libéré qu'en 1491). De ce fait, dès le 22 mai 1487, le Parlement rendit un arrêt déclarant criminels plusieurs gentilshommes et officiers du duc d'Orléans avec la confiscation de leurs biens (Jarry 1951 : p. 6). Les officiers du bailliage d'Orléans cessèrent donc d'exercer et furent remplacés par des officiers royaux. Ainsi, la nomination de deux commissaires royaux en 1488 pourrait être une des conséquences directes de la révolte du duc contre son souverain.

Yvon d'Illiers et Jean de Gourville sont chargés aussi bien de la surveillance des travaux de l'enceinte, que de la création des *rues, chemins et esgouts convenables et nécessaires a l'aisance et utilité d'icelle ville*. En effet, comme nous l'avons vu précédemment, ce projet de fortification s'accompagne d'une véritable opération d'urbanisme avec la création de vingt-quatre rues nouvelles, ordonnancées de manière régulière, dont le premier procès-verbal permet de suivre jour après jour la visite (Annexe I : tableau de correspondance des noms de rues anciennes et actuelles). Il s'accompagne de la visite des maisons situées sur leurs tracés et qui vont être détruites. Outre la connaissance du paysage urbain (encore semi-rural) de ces faubourgs, le premier procès-verbal permet aussi d'aborder les problèmes liés aux expropriations des maisons et les indemnités pouvant parfois être accordées.

Ce texte confirme donc les rapports d'antériorité et de postériorité entre les rues repérées précédemment sur le cadastre napoléonien. Il apparaît clairement que la plupart des rues situées dans l'espace 1 existaient déjà avant l'opération d'urbanisme (seule la rue de la Chace y est créée, et peut-être la rue Bernarde), tandis que la plupart de celles des deux autres espaces sont des

---

11. Il s'agit de notes manuscrites de l'abbé Dubois (BMO, ms 595, f° 165-185), se trouvant parmi des copies des extraits de comptes de commune d'Orléans des xv<sup>e</sup> - xviii<sup>e</sup> siècles (volume de 330 feuillets, signé du 5 juil. 1884). Des mentions de ces procès-verbaux avaient été citées sans références dans les travaux de certains historiens et annalistes du xix<sup>e</sup> siècle (Vergnaud-Romagnési 1830 : p. 14-16 ; Lottin 1836 : p. 338 ; Vergnaud-Romagnési 1846 : p. 12 ; Buzonnière 1849 : p. 376-377 ; Bimbenet 1885 : p. 484-490). Ce texte constitue une des principales sources de nos connaissances depuis que les originaux (et des copies) ont été perdus dans l'incendie de 1940 : ADL A 390 et ADL A 2180 (Debal 1980 : p. 21-22 ; Michaud-Fréjaille 1983 : p. 430, 432-433 ; Debal 1998 : 141-143). Une transcription du premier procès-verbal avait fait l'objet d'une publication en 1861 (Monteyremar 1861 : p. 235-251), mais celle-ci ne comportait pas d'analyse. Un certain nombre d'erreurs a été relevé entre la transcription de l'abbé Dubois et celle d'Henri de Monteyremar. Nous proposons donc en annexe la version de l'abbé Dubois, à laquelle nous avons apporté des corrections (Annexe II). Le second procès-verbal est quant à lui inédit (Annexe III).

percements neufs s'appuyant sur des axes anciens. L'antériorité de la rue du Colombier, que l'on avait décelée à cause de son irrégularité par rapport aux autres rues du secteur, est tout de même la plus surprenante : elle est semblable (largeur, orientation) aux nouvelles rues créées pour la desserte des îlots orientés est-ouest (**fig. 1, f**). On peut légitimement penser que cette dernière a servi en partie de modèle à l'établissement des autres rues de desserte et que c'est autour d'elle que s'est organisé le maillage régulier du secteur nord-ouest.

En ce qui concerne les liens entre le tracé des rues et celui de l'enceinte, les textes fournissent également quelques indications. Tandis que les travaux du front entre les portes Saint-Vincent et Saint-Poir sont lancés en même temps que le percement des rues (d'ailleurs en partie commencé), ceux du front entre la porte Saint-Poir et la Loire sont retardés de quelques mois à cause de la présence des vignes. Suite à cette interruption, le deuxième procès-verbal semble indiquer que le tracé de ce dernier front aurait pu être légèrement modifié après discussions<sup>12</sup>. Cette hypothèse pourrait expliquer le fait que les rues de l'espace 2 semblent avoir été recoupées par l'enceinte comme nous l'avons vu ci-dessus.

### ***Dimensions des nouvelles rues (Annexe I)***

La largeur de la plupart de ces nouvelles rues (16 rues sur 24) est de 2,5 toises (soit 4,87 m). Les quelques exceptions correspondent :

- soit à des rues de largeur irrégulière due à la présence de maisons en bon état ne pouvant être détruites, mais dont certains tronçons mesurent 2,5 toises ou s'en rapprochent,

- soit à 2 axes nord-sud (formés par les rues actuelles rues des Grands-Champs, du Grenier-à-Sel et du Bœuf-Saint-Paterne) mesurant 3 toises (soit 5,84 m).

Enfin, parmi les rues les plus larges, se trouvent les deux rues que les commissaires ont baptisées de leurs propres noms : 3 toises pour la rue de Gourville, et 4 toises pour la rue d'Illiers qui est la plus large de toutes ces rues. Il y a donc la volonté d'une certaine hiérarchisation de la circulation, correspondant peut-être à l'utilisation des voies, puisque les axes nord-sud ont été privilégiés (la rue d'Illiers reste une exception), tandis que les autres rues ont une dimension standard (2,5 toises).

### ***Le devenir des anciennes maisons face au projet d'urbanisme***

De nombreuses maisons situées à l'emplacement des tracés sont donc détruites (*descendues et abatues pour faire rue publique et mettre en usage*), sans que leurs propriétaires ne puissent s'y opposer, sauf sous peine

---

12. BMO, ms 595, f° 179-180.

d'être *punys corporellement ou autrement*. Il faut tout de même remarquer qu'il s'agit la plupart du temps de maisons *caduques* (en état de délabrement ou en ruines) ou *ars* (brûlées), des *masures* (petites maisons en ruines). Les commissaires semblent tenir compte de l'état des bâtiments, et dans plusieurs cas il est décidé de ne pas détruire les maisons bien entretenues, quitte à raccourcir ponctuellement la largeur de la future rue (rue des Hachins et rue Sablé). Outre les maisons, les autres *heritaiges* détruits sont des granges, des écuries, des apprentis, des cours, des *frousts* (terrains vagues, non bâtis), un puits (rue Poictevin, appartenant à Jehan Richard), et de nombreux jardins, vignes et vergers.

Même si rien n'est explicité dans les procès-verbaux, il est probable qu'un système d'indemnité financière ait été accordé aux propriétaires des maisons détruites. Excepté pour les rues d'Illiers et de Gourville, il est décidé que chaque rue nouvelle prendra le nom d'un des propriétaires de maison que l'on oblige à détruire, ce qui semble constituer aussi une sorte de dédommagement plus symbolique. Il est parfois laissé aux propriétaires le droit de détruire eux-mêmes leur maison afin qu'ils puissent conserver et remployer les divers matériaux de construction. Ainsi Jehan et Pierre Larousse détruisent leurs maisons situées sur le pavé du portail Saint-Vincent *afin de sauver et mettre a prouffit leurs matieres*. De même, le 7 juillet 1488, il est accordé une faveur à Macée, la veuve de Guillot Fouialle, après que sa maison située sur le tracé de l'enceinte près du portail de Saint-Vincent ait été détruite, et du fait que *la pouvre femme avoit perdu sept maisons* auparavant. Une toise lui est cédée, à prendre sur les 14 toises devant être laissées libres pour le tracé de la zone *non aedificandi* (réduite donc ici à 13 toises), afin que celle-ci puisse se faire reconstruire une maison. Il faut donc comprendre que sa future maison pourra dépasser d'une toise sur l'emplacement normalement laissé libre aux abords de l'enceinte. Ces cas d'expropriations étaient fréquents lors de la construction des enceintes, comme par exemple à Angers en 1232, à Rennes, ou à Saint-Flour, etc.<sup>13</sup>

Enfin, soulignons les problèmes liés au caractère mitoyen des murs des maisons<sup>14</sup>. Les propriétaires de maisons détruites pouvaient faire reconnaître le caractère mitoyen des murs non détruits et supportant encore les maisons voisines situées en dehors du tracé des rues ou de l'enceinte. Ces propriétaires avaient le droit de recevoir la moitié de la valeur du mur subsistant lorsque celui-ci était mitoyen<sup>15</sup>. Ce prix était alors estimé sur place

---

13. Mallet (J.), « Les enceintes urbaines d'Angers », dans *Annales de Bretagne*, t. LXXII, 1965, p. 249-250 ; Leguay (J.-P.), *La ville de Rennes au XI<sup>e</sup> siècle à travers les comptes des Miseurs*, Paris, 1969, p. 171, 207 et 213 ; Rigaudière (A.), *Saint-Flour, ville d'Auvergne au Bas Moyen Âge*, 2 vol., Paris, 1982, p. 521-534.

14. Pour les problèmes liés à la mitoyenneté dans l'habitat orléanais : Alix 2002 : t. 1, p. 99 ; t. 2, annexes 8, 11 à 14.

15. Deux indemnisations sont relatées dans le premier procès-verbal :

- le 11 juillet 1488, Pierre Girault et Guillaume Prevost reçoivent au total 63 l. t. 1 s. 4 d. pour les deux murs mitoyens de leur maison détruite lors du percement de la rue Sablé.

- le 16 juillet, Jehan Richart reçoit 50 l. t. 16 s. 4 d. pour les deux murs mitoyens de sa maison.

par des experts : le *maistre des euvres de maconnerie de la ville d'Orléans*, accompagné par deux *macons jurez de la ville*. La valeur du mur est calculée à la toise, en prenant en compte la surface totale du mur. Il est intéressant de noter que certaines toises de murs valent plus chères que d'autres, ce qui correspond sûrement à la qualité et à la nature des matériaux employés. Ainsi les murs mentionnés *fait de terre* (c'est-à-dire probablement en pan de bois hourdé de torchis) sont moins bien remboursés qu'un mur en pierre.

### L'exemple de la maison de Jehan Galliot

Toutes les maisons citées ne furent pas détruites immédiatement. Prenons l'exemple de celle de Jehan Galliot, *chandelier en suif*, qui fut visitée le mercredi 2 juillet 1488 afin de construire la rue de Gourville (dans le premier procès-verbal de visite : BMO, ms 595, f° 171-172). En 1509, cette habitation n'était toujours pas détruite, puisqu'elle fit l'objet d'une autre visite par les *maistres de maconnerie de la ville*<sup>16</sup>. Elle était bâtie contre le mur de courtine de la deuxième enceinte, à proximité immédiate de l'ancienne porte Banner (**fig. 3**). En 1517, le lieutenant du gouverneur d'Orléans jugea que les travaux de la nouvelle enceinte étaient suffisamment avancés pour que la ville soit défendue, et ordonna la destruction des anciennes fortifications devenues inutiles.

Au début de l'année 1518, Jehan Galliot est donc sommé de faire détruire sa maison. Mais celui-ci refusa de le faire à moins d'être remboursé de la valeur de la maison, ce qui entraîna un procès contre la ville. Comme Jehan Galliot tenait cette maison à bail des religieuses de Voisins<sup>17</sup>, ces dernières vinrent au procès en s'opposant elles aussi à la destruction, prétextant que la future rue à percer serait inutile. En conséquence, le 11 mai 1518, les échevins firent établir un acte de notoriété en présence des notaires Jehan et Michel Deschamps, dans lequel un certain nombre de personnes vinrent témoigner à propos de la situation de cette maison, tout en soulignant bien que celle-ci était *vieille et caduque*. Ces derniers insistèrent aussi sur le fait que le futur percement permettrait de relier la rue Neuve au tronçon déjà réalisé de la rue de Gourville et à la rue des Maillets, tous deux situés au nord. Ce nouveau passage faciliterait également la liaison entre la rue Neuve et le Martroy au blé qui venait d'être installé depuis environ un an.

Il est précisé que dans le cas contraire, le Martroy au blé serait trop éloigné de la rue Neuve où se trouvent de nombreuses maisons qui resteraient isolées (*un lieu cloux et non fréquentés*) à cause du détour à effectuer si la rue n'était pas percée. Afin de plaider au parlement contre Jehan Galliot, les échevins d'Orléans envoyèrent à leurs avocats de Paris un mémoire récapitulant les démarches effectuées depuis le règne de Louis XI pour la

---

16. BMO, ms 595, f° 240-246.

17. Bail à vie et de 59 ans pour ses héritiers après sa mort, moyennant la rente de 14 livres et la charge de rebâtir la maison.

construction de l'enceinte, jusqu'à la visite d'Illiers et de Gourville en 1488. L'affaire fut réglée le 6 août 1518, lorsque Jehan Galliot vendit aux échevins d'Orléans le droit qu'il possédait avec ses enfants sur sa maison *sise rue de la Barillerie a l'opposite de l'hostel des Trois Aveugles*, pour la somme de 330 livres. Ces derniers transigèrent également avec les religieuses de Voisins, en leur accordant la somme de 20 livres de rente, et le 9 août 1518 le Parlement de Paris rendit finalement un arrêt de commun accord<sup>18</sup>.

### ***Les égouts***

Les égouts font partie des aménagements que les commissaires d'Illiers et Gourville doivent diriger. Ainsi, dans les comptes de forteresse, les travaux de construction des égouts sont toujours liés à ceux du *nyvellement* des rues. Nous savons par exemple que les eaux collectées rue de la Bretonnerie s'évacuaient dans les fossés de la nouvelle enceinte, grâce à un *yesvier* traversant le mur de courtine. L'égout du quartier de l'ancien faubourg Bannier se déversait lui aussi dans les nouveaux fossés, grâce à un *esvier* situé sous le massif de maçonnerie portant l'escalier en vis (tour orientale) de la porte Saint-Poir<sup>19</sup>. Il est intéressant de noter la mention d'un plan du tracé des nouvelles rues lors de l'aménagement des égouts. Ainsi, le 1<sup>er</sup> février 1490, Liger Faussier, écrivain et libraire, est payé 4 sols parisis *pour avoir collés et assemblés XVI grans feuilles de papier, esquelles on avoit trasser toutes les rues de la closture neufve pour avoir avis a les niveller et faire les pentes et esgouts d'icelle ville*<sup>20</sup>.

### ***La création ou le réaménagement de trois nouvelles grandes places***

Les nouveaux quartiers enclos possèdent trois grandes places, toutes situées aux débouchés de portes des anciennes enceintes.

---

18. Notons que sur le plan de Fleury (1640), la rue située à l'emplacement de la maison évoquée ici est appelée : *rue Galliot* (il s'agit du prolongement nord de la rue Neuve). Là encore, la rue percée porte le nom du propriétaire exproprié.

19. BMO, ms 587, f<sup>o</sup> 213, 1512 :

*Pour ung yesvier fait a l'endroit de la rue de Bouzie, traversant la grosse muraille de la closture nouvelle pour faire vuyder les eaux de la rue de la Bretonnerie es foussés neufz, par marchié fait VI<sup>ix</sup> l. t.*

Pour le faubourg Bannier : BMO, ms 587, f<sup>o</sup> 203 : 1502. Les commissaires avaient aussi la charge des égouts compris dans les rues des enceintes antérieures, comme par exemple les rues des Ostelleries, de la Chèvre et de l'Archenoyé (f<sup>o</sup> 189, f<sup>o</sup> 190 : 1490). En août 1509, le maître maçon Droyneau et le maître charpentier Jean Desouches, se rendirent *au coing au Chapeaulx et au Pilory, pour veoir comment on baisseroit le pavé, pour faire aller choir les eaues par la rue du Petit Puits* (BMO, ms 587, f<sup>o</sup> 204).

20. BMO, ms 587, f<sup>o</sup> 190.

## La place du « Petit Marché » ou Marché de la porte Renard (fig. 2, a)

Ce marché aux denrées est déjà attesté à cet emplacement pendant la guerre de Cent Ans (Leveau 2001 : p. 112, 115-116). Cette place fut réaménagée au début du *xvi<sup>e</sup>* siècle après que la porte Renard de la deuxième enceinte ait été détruite en 1501. D'un point de vue économique, la concrétisation de ce réaménagement est perceptible en août 1520, lorsque le roi permet aux échevins de faire construire sur le *front du marché de la Porte Renard dix etaux* de boucherie et huit *etassons*<sup>21</sup>.

## La grande place de « l'Estape au vin » (fig. 2, c)

Elle se situe immédiatement au nord de la porte Parisie de la première enceinte (au débouché septentrional du *cardo*, grand axe nord-sud du *castrum*), et immédiatement au nord-ouest de la cathédrale, dans un secteur occupé par plusieurs édifices religieux correspondant à une extension hors les murs du quartier canonial (Bouzy, Dupont *et al.* 2003 : p. 8-12). L'aménagement de la place de l'Estape est peut-être antérieur de quelques années à la création de la quatrième enceinte. En effet, un article des comptes de forteresse de 1469 mentionne les travaux qui furent effectués pour construire un pont neuf permettant le passage des charrois à la porte Parisie. L'aménagement de ce nouveau chemin nécessite alors de *faire desmolir et rompre les haies, buissons, murailles et vergiers, maisons et empeschants l'entrée de la ville par icelle porte Parisie et estant entre ledit boloart et les Jacobins*<sup>22</sup>. Il semble donc qu'à cette date, la place n'était pas aussi étendue que par la suite. Une partie de l'espace devait encore être occupée par le boulevard de terre construit au devant de la porte Parisie au début des années 1420. Si cette place est sûrement réaménagée à partir des années 1460, elle est complètement achevée après la démolition de la porte Parisie, un peu avant 1558, ce qui est relativement tardif par rapport aux autres portes. Les terrains situés à l'emplacement des tours furent alors immédiatement mis en location (Bouvier 1914 : p. 123).

Il est intéressant de noter que dans la première moitié du *xvi<sup>e</sup>* siècle, la construction de plusieurs édifices permet le modelage du plan de cette place de l'Estape. Pour la rive orientale, il s'agit de la reconstruction d'édifices religieux détruits lors de la guerre de Cent Ans. La nouvelle église Saint-Michel sera décalée de 17 mètres à l'ouest par rapport à l'édifice antérieur, de manière à ce que sa façade occidentale borde la place (**fig. 2, f**)<sup>23</sup>. Au nord-

---

21. *Catalogue des actes de François I<sup>er</sup>*, Académie des sciences morales et politiques, Paris, 1887, t. 1, p. 224.

22. BMO, ms 595, f<sup>o</sup> 137.

23. La reconstruction de l'église au *xvi<sup>e</sup>* siècle est bien renseignée grâce aux fouilles de 1979 (Petit (D.), « Saint-Michel, 1979, rapport préliminaire », dans *Revue archéologique du Loiret*, n<sup>o</sup> 9, 1983, p. 49-50 ; Gleizes (M.-F.), « Saint-Michel d'Orléans, évolution d'une église suburbaine au Moyen Âge », dans *Revue archéologique du Loiret*, n<sup>o</sup> 9, 1983, p. 106 ; Petit 1988 : t. 1, p. 61). Certaines parties des fondations furent construites sur des arcs prenant appui

est, c'est l'église du couvent des Jacobins qui occupe l'angle de cette place (fig. 2, e). La bordure occidentale est quant à elle figée grâce à la construction vers 1549-1553 de l'hôtel de Jacques Groslot, alors bailli de la ville, membre du Grand Conseil, et chancelier du duc d'Alençon (fig. 2, j). Peut-on parler ici d'un essai volontaire de « monumentalisation » de la place ?

### La place du « Martroy au blé » (fig. 2, c)

Le comblement progressif des fossés situés devant l'ancienne porte Bannier a pu être étudié lors des fouilles de la place en 1986 (Petit 1988 : t. 1, p. 68). Alors que le boulevard est partiellement détruit vers 1497, c'est seulement vers 1517 que le lieutenant du gouverneur d'Orléans jugea que les travaux de la dernière enceinte étaient suffisamment avancés pour ordonner la destruction des anciennes fortifications devenues inutiles. Ainsi l'ancienne porte Bannier est démantelée<sup>24</sup>. C'est peu après cette date qu'il fut décidé de transférer le marché au blé sur cette nouvelle place devant la porte Bannier désaffectée<sup>25</sup>. En effet, pendant la guerre de Cent Ans le marché au blé (« *Martroy au bled* ») avait été transféré *intra muros* dans le cloître Saint-Sulpice (Michaud-Fréjaville 1986 : p. 12-13 ; Petit 1988 : t. 1, p. 69).

La place, telle qu'elle est représentée sur le cadastre napoléonien ne fut véritablement aménagée qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle avec le percement de la rue Royale, entraînant la destruction d'une bande de maisons adossées au mur de courtine de la deuxième enceinte, à l'est de l'ancienne porte Bannier (Petit 1988 : t. 1, p. 69-70). Y-a-t-il eu une création ordonnée ou spontanée de l'aménagement de cette place ? Un acte de 1518 relatant les travaux d'urbanisme menés par Illiers et Gourville précise qu'il fut *entre autres frous et places divisé que seroit faicte place ainsi qu'elle est de present depuis l'église St. Pierre Ensentelée nouvellement ediffiée (fig. 1, h) jusqu'à la maison des Trois Mores qui est de present la place ou est et se tient le Martroy au blé a l'entrée de la porte Bannier, qui est belle place et spacieuse*<sup>26</sup>. Ce qui est intéressant ici, c'est que cette nouvelle place complètement réaménagée au début du XVI<sup>e</sup> siècle, *belle et spacieuse*, forme un point symbolique non négligeable : elle se situe géographiquement à peu

sur des puits creusés et remplis d'un blocage de moellons et de mortier. Cette technique est attestée par le contrat de construction du 28 février 1534, passé entre le maçon et tailleur de pierre Jehan Forellon, et les religieux de l'église. Le 29 juin 1550, l'adjudication de la charpente est attribuée au charpentier Jean Sallebris. Il est précisé que cette charpente doit être réalisée « *en la facon et forme de la charpenterie de l'église St. Pouair* » (ADL, 2 J 2509).

24. BMO, ms 595, f° 241-242, 11 mai 1518 :

[...] *que demi an ou environ lesdites portes de la porte Banier et autres portaux de la ville vieille on esté desmolies et abbatues.*

En effet, dans les comptes de forteresse couvrant la période 1493-1495 apparaissent encore des réparations aux ponts-levis des portes Renard et Bannier (AMO, CC 565).

25. BMO, ms 595, f° 241, 11 mai 1518 :

[...] *Martroy au blé qui de present ou puis ung an ou environ a esté translaté de la place estant pres Saint Supplice en la grande place frou qui est entre l'église Saint Pierre Ensentelée et la maison des Trois Mores.*

26. BMO, ms 595, f° 243.

près au centre de la nouvelle ville, et elle constitue en même temps son centre économique, disposition tout à fait comparable aux autres exemples d'urbanismes médiévaux réguliers.

### *Conception et signification de l'opération d'urbanisme*

Il apparaît que le réseau viaire des espaces 2 et 3 n'est pas le résultat d'un développement « spontané » (ou tout du moins non contrôlé). L'organisation des rues à l'intérieur de la dernière enceinte repose sur plusieurs principes :

- la mise en place d'un tracé régulateur sous la forme d'une trame plus ou moins orthogonale ;
- le concept d'une place centrale (place du Martroi) sur laquelle s'appuient les rues importantes ;
- la mise en place d'un nouveau découpage du foncier et la création de lotissements.

Pour concrétiser ce programme urbanistique à Orléans, il a fallu employer des moyens spécifiques. En ce qui concerne les techniques d'arpentage utilisées, le texte reste muet et n'évoque que les piquets et panneaux ornés de fleurs de lys plantés à différents endroits du tracé pour symboliser l'emplacement des tours et des rues<sup>27</sup>. Par ailleurs, on sait que l'arpentage était plus ou moins codifié depuis l'Antiquité et que le savoir s'était transmis de manière plus ou moins pratique (Guerreau 1995 : 87-102). Il faut toutefois mettre en évidence les limites de l'application du modèle urbanistique employé ici et surtout son adaptabilité aux contraintes topographiques et foncières. Cela dénote le pragmatisme des autorités vis-à-vis du projet à mettre en œuvre. C'est ce qui fait qu'à Orléans les nouvelles rues ne se croisent pas forcément à angle droit et que la plupart s'appuie sur des tracés pré-existants.

Après avoir vu les « outils » concrets nécessaires à la mise en œuvre de cette opération, on peut s'interroger sur les influences théoriques pouvant intervenir lors du développement urbain en cette fin du xv<sup>e</sup> siècle et au début du xvi<sup>e</sup> siècle.

---

27. Le nivellement des rues et la construction des égouts entraînent aussi la confection de fleurs de lys en fer blanc destinées à être attachées sur les pieux :

*pour CXX fleurs de lys en fer blanc, pour attacher es paulx mis et assis en plusieurs lieux et rues de l'enclosure nouvelle, pour le nivellement desdictes rues, xxxiii s., et pour clos, compris ii s., pour tous xxvi s. t.* » (BMO, ms 587, f<sup>o</sup> 195 : 1<sup>er</sup> oct. 1493).

Lottin a relevé dans les comptes de la ville les salaires de plusieurs catégories de métier pour l'année 1490 : ceux qui mesuraient et traçaient les rues étaient payés 6 s. p., ce qui était supérieur aux salaires des maçons (2 s. p. par jour), des *pionniers* (2 s. p. par jour), ou des charpentiers (3 s. p. par jour) (BMO, ms 587, f<sup>o</sup> 192). Des cordeaux devaient être utilisés à l'exemple de la *grosse plote de ficelle de cordeau* qui fut achetée en 1527 par les maîtres maçons venus toiser certaines parties de la nouvelle enceinte (BMO, ms 587, f<sup>o</sup> 234).



Se pose ici la question de l'origine de la forme régulière qu'a pris l'agrandissement de la ville d'Orléans et qui ne peut s'expliquer que par une volonté dirigiste marquée. Sans évoquer les exemples de l'Antiquité, le modèle du quadrillage des rues plus ou moins régulier est connu depuis longtemps puisqu'il est appliqué dans les fondations de bourgs entre le milieu du XII<sup>e</sup> et le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, comme dans le célèbre exemple des bastides du sud-ouest de la France (Divorne *et al.* 1985 : p. 93). Ces villes se distinguent par un plan régulier fondé sur la centralité de la place et des îlots de mêmes dimensions. Mais, une des différences majeures avec le projet lié au tracé de la dernière enceinte d'Orléans est que ces établissements sont installés le plus souvent dans des endroits plus ou moins libres du point de vue foncier. Des plans réguliers de villes apparaissent également dans des projets postérieurs à celui d'Orléans, notamment les plans de villes neuves ou idéales réalisés à la fin du XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècle. Citons l'exemple proche de la petite ville neuve de Romorantin, projet réalisé par Léonard de Vinci vers 1516-1518, qui est lié ici à un cas particulier : l'édification de deux nouveaux châteaux de part et d'autre d'un cours d'eau<sup>28</sup>. Dans l'état actuel de nos connaissances, il semble que peu de grandes villes de la région proche d'Orléans aient développé ce type de plan régulier dans les dernières décennies du XV<sup>e</sup> siècle<sup>29</sup>.

Nous avons vu que des préoccupations d'esthétisme ont pu prévaloir notamment lors du réaménagement de la place du Martroi et peut-être de celle de l'Etape, permettant de faire de la ville un « décor à voir ». Il reste assez difficile, pour l'instant, de savoir si à Orléans ce souci se serait traduit par une disposition et un décor harmonisé entre les façades des différents édifices, et en particulier celles des maisons. C'est, par exemple, ce qui sera imposé plus tardivement lors de l'agrandissement de la ville du Havre décidé par François I<sup>er</sup> et réalisé, à partir de 1541, par l'ingénieur italien Girolamo Bellarmato<sup>30</sup>.

---

28. Ce plan restera à l'état de projet (Guillaume (J.), « La villa de Charles d'Amboise et le château de Romorantin : réflexion sur un livre de Carlo Pedretti », dans *Revue de l'Art*, CNRS, 1974, p. 85-91). L'agrandissement qui sera réellement mis en oeuvre à Romorantin se traduit par l'édification d'une nouvelle enceinte au nord du bourg médiéval, englobant un faubourg fortement urbanisé au réseau viaire en grande partie déjà constitué (Toulier 1982 : p. 87-88).

29. Même s'il n'y a aucune motivation commune, nous pouvons simplement remarquer que du simple point de vue de la forme du plan et de l'envergure de l'opération d'urbanisme, les nouveaux quartiers d'Orléans ne sont pas sans rappeler l'exemple contemporain de Ferrare en Italie. Sous l'impulsion du duc Ercole I, on planifie à partir de 1492 l'ajout d'un nouveau quartier appelé *addizione Ercolea*, qui, comme à Orléans, va doubler la surface de la ville enclose (de 200 à 430 hectares) et possède des rues plus ou moins rectilignes se raccordant aux rues médiévales (Benevolo 1975 : p. 285-289).

30. Déjà vers 1517, la construction de la ville neuve du Havre et de ses fortifications fut l'œuvre d'une décision royale (François I<sup>er</sup>), et était liée en grande partie à la création du port (Etienne-Steiner (C.), « Le Havre, ville neuve de la Renaissance ? », dans B. Beck, P. Bouet, C. Étienne, I. Letteron (dir.), *L'architecture de la Renaissance en Normandie*, t. 1, colloque de Cerisy-la-Salle, 1998, Caen, 2003, p.207-217). Pour des exemples d'harmonisation du décor des façades de maisons lors d'opérations de lotissements, voir Gauthiez (B.), « Les maisons de Rouen, XII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles », dans *Archéologie médiévale*, t. 33, Paris, 1993, p. 189-191.

Peut-on identifier les promoteurs du projet d'Orléans ? Dans les documents évoqués ci-dessus concernant la genèse du projet entre 1472 et 1488, il n'est quasiment jamais question du tracé des nouvelles rues mais seulement de celui de la fortification (voir *supra*). La seule mention connue apparaît dans les lettres patentes de Charles VIII du 26 janvier 1486 (n.st.). Elle précise clairement que ce dernier laisse au duc le choix des experts pouvant aider le conseil de la ville à décider du tracé de l'enceinte mais aussi à faire *ordonner rues et chemins a l'aisance et esgouts desdictes ville et forsbourgs et pour la fortification d'iceux selon et ainsi qu'ils verront estre utile et proufitable a ladicte ville et a la chose publique d'icelle en faisant venir lesdictes rues ou parties d'icelles joingdre la muraille de la ville qui a present est, es lieux plus convenables pour le bien et utilité de ladite fortification et en advysant a la riviere de Loire les eaux desdites rues tout de ladicte clouture nouvelle, que de la ville qui est a present et en faisant se besoing est baisser ou exhausser lesdictes rues ainsi qu'ils le verront estre a faire et que la chose le requerra et tout par les avis et opinions desdits procureurs*<sup>31</sup>. D'après le premier procès-verbal de 1488, Jean de Gourville et Yvon d'Illiers ne font d'abord que vérifier, contrôler et poursuivre l'avancement des travaux débutés par le commissaire nommé antérieurement, car il est dit que la plupart des rues sont déjà *encommencées a faire par nos predecesseurs*, et leurs tracés sont déjà signalés par divers marquages (des pancartes et des *pannonceaulx*). Cependant, ces deux commissaires royaux semblent tout de même être à l'origine de quelques nouvelles rues qu'ils ont dû faire arpenter, avant de les marquer. Le plan d'urbanisme jusqu'alors uniquement attribué à Jean de Gourville et Yvon d'Illiers, a donc probablement été décidé entre 1486 et 1488 sous la direction de Jehan de Loan. En tout cas, ces agents ducaux et royaux sont là pour servir de médiateurs entre le roi (ou le duc) et la ville. Sont-ils les créateurs et les concepteurs de la trame régulière du plan ?<sup>32</sup> Il est difficile de préciser la nature des rapports que ces commissaires ont probablement eus avec des experts extérieurs qu'on ne saurait encore qualifier d'architectes ou d'urbanistes. Notons cependant que ce plan résulte sûrement d'une décision collégiale où les intérêts des

31. BMO, ms 595, f° 157.

32. Nous connaissons peu de choses sur l'identité d'Yvon d'Illiers, seigneur des Radrets (conseiller et chambellan du roi) et Jean de Gourville, écuyer et vicomte de Machaut (panetier ordinaire du roi). Les Illiers correspondent à une vieille famille de la noblesse chartraine dont les mentions remontent au xi<sup>e</sup> siècle (Illiers est une ville entre Orléans et Chartres). Dans *Les Généalogies orléanaises*, le chanoine Hubert ne cite pas Yvon d'Illiers (BMO, ms 608-615, vol. 4, f° 180-182). Celui-ci pourrait être un des huit enfants de Florent d'Illiers, chevalier et chambellan du roi Charles VII, gouverneur et bailli de Chartres, qui se serait illustré lors du siège anglais de la ville d'Orléans en 1428. L'un de ses fils, Louis d'Illiers, seigneur de Villeneuve, serait à l'origine de la branche des Radrets (De La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, Paris, 1774, t. 8, p. 224). Y-a-t-il confusion entre Louis et Yvon ? Pour Jean de Gourville, rien ne concernant la famille des Machault n'apparaît avant le début du xvi<sup>e</sup> siècle (BMO, ms 608-615, vol. 5, f° 166-168). Il s'agit d'une famille de la noblesse de robe qui possédait des fiefs à l'origine de la branche des Radrets (de Montargis (Loiret)). Là encore, aucune mention ne permet de faire le lien avec Jehan de Gourville. De même, nous ne connaissons aucun élément permettant de mieux connaître Jehan de Loan, chambellan et conseiller du duc. En ce qui concerne l'orthographe de ce dernier nom, on ne peut exclure une erreur de transcription de la part de Dubois.

différents protagonistes sont divers : le conseil de ville, les représentants du clergé d'Orléans, les maîtres maçons et charpentiers de la ville, les commissaires du pouvoir royal et du pouvoir princier, des experts divers.

Si la création de la nouvelle enceinte d'Orléans résulte à l'origine de la volonté des habitants des faubourgs de se protéger (voir *supra*), très vite l'opération de réaménagement urbanistique de grande envergure semble avoir été particulièrement soutenue par le pouvoir royal et la volonté du duc. C'est au travers de ce projet que s'exprime l'ambition de faire d'Orléans un centre attractif capable de rivaliser avec d'autres grandes villes du royaume. Ceci est à mettre en relation avec l'intérêt marqué des rois pour les villes de la Loire en cette fin du xv<sup>e</sup> siècle. Il semble en effet que, dès le départ, ce projet ait eu pour but d'accroître l'activité économique de la ville grâce à l'installation de nouveaux habitants dans ces quartiers. Dans le mémoire de 1486 établi par Jehan de Loan, il est prévu que *au plaisir de Dieu quant ladite cloture sera faite, plusieurs y ediffieront et feront des maison pour eulx loger*<sup>33</sup>. Ensuite, au travers de lettres patentes datées du 26 mai 1488, le roi dispensa des obligations ordinaires les membres des corporations de tous métiers (sauf de boucherie) qui demeuraient dans les nouveaux quartiers<sup>34</sup>. Il est tentant de rappeler ici la création de plusieurs lotissements reconnaissables dans le parcellaire du plan cadastral de 1823 (notamment dans l'espace morphologique 2), ou repérables au travers de l'observation du bâti (habitat modulaire répétitif), voire de quelques sources écrites faisant état

---

33. BMO, ms 595, f<sup>o</sup> 162.

34. AMO, AA 9, f<sup>o</sup> 6 :

*que feu notre tres chier seigneur et pere que deu absoille avoit en son vivant voulu faire clore de muraille les forsbourgs de notre ville d'Orleans du cousté de la Beaulse, avons ordonné lesdits forsbourgs estre cloz, et iceulx joings et encloz au circuit d'icelle notre ville d'Orleans, en quoy ait esté tellement besoigné que ladite cloture fort avancée, et de jour en jour on y besougne, et soit ainsi que en ladite nouvelle cloture et circuit qui en [...] esté peuplé plusieurs gens mecaniques et de tous mestiers, comme fevres, foullons, drappiers, chandelliers, tanneurs et autres mecaniques. Ces artisans étrangers [...] ont delaissé et delaissent chacun jour, d'eulx venir loger en icelle nouvelle ville et forsbourgs et sont contrains aller vivre et demourer ailleurs, et a ce moien lesditz forsbourgs nouvellement mis en cloture sont en voye demourer depopulez [...]. Il est alors ordonné que toutes personnes de quelque estat ou mestier qu'ilz soient qui voudront venir demourer en ladite ville et forsbourgs et au dedans l'ensainte et circuit d'iceulx y puissent et y pourront doresnavant besougnier, tenir et louer ouvrouers de leur mestiers chacun en son endroit [...], sans que ceulx qui ainsi y viendront demourer soient tenuz ne abstrains faire aucun chef d'œuvre de leur mestier, servir troys ans esditz mestiers, faire disner aux maistres, payer bien venue ne autres fraiz et despenses si bon ne leur semble. Sauf toutesvoies que les ouvraiges qui seront faiz par lesdits gens de mestiers seront en aultres choses subgetz a visitacion a l'ordonnance de justice [...], excepté et resorne en ce le mestier de boucherie qui tousiours sera regis et gouverné selon les anceins statuz faiz touchant icelluy mestier.*

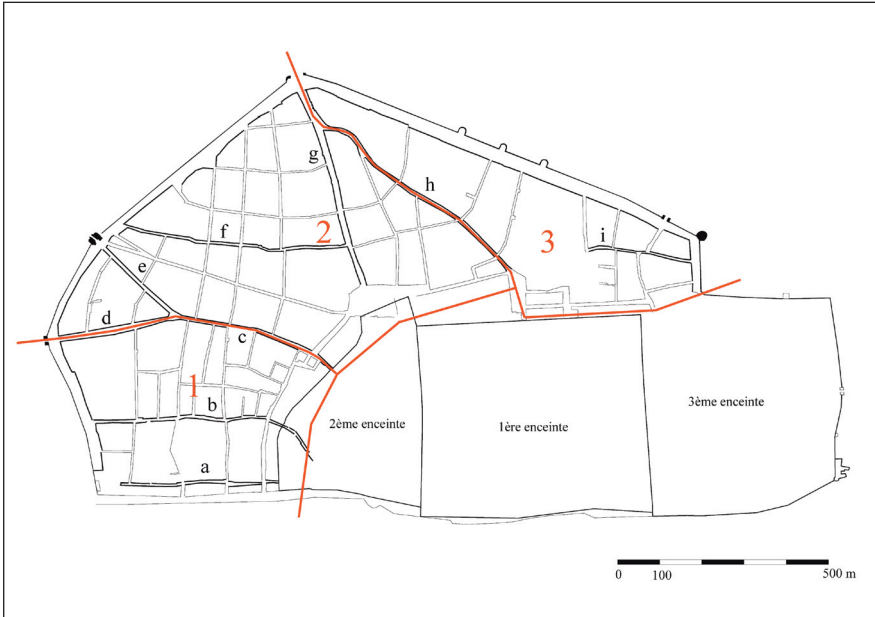
Lottin cite quant à lui la date du 6 mars 1488 : certaines professions étaient là aussi soumises à des règlements particuliers : les bouchers, les boulangers, les chirurgiens, les apothicaires, les orfèvres, et les serruriers (Lottin 1836 : p. 337-338 ; Jarry 1951 : 6-7).

Notons que de semblables privilèges et franchises furent déjà accordés par Louis XI en 1470 aux gens de métier, afin qu'ils puissent s'installer dans les nouveaux quartiers protégés par la troisième enceinte (Vergnaud-Romagnési 1846 : p. 9 ; Michaud-Fréjaville 1983 : p. 429).

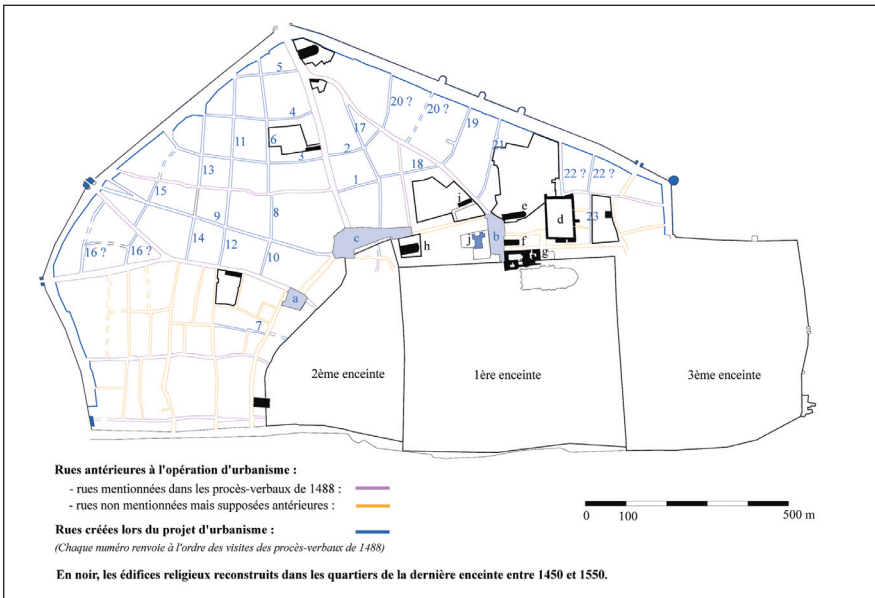
d'opérations de spéculations foncières (Alix 2002 : t. 1, p. 115-116)<sup>35</sup>. Au-delà de la concrétisation d'une politique foncière, la création urbaine devient également une affirmation du pouvoir. Les différentes facettes de ce phénomène complexe mériteront à terme d'être approfondies. Nous allons voir plus loin que cet aspect se retrouve également dans les formes architecturales utilisées pour les ouvrages de l'enceinte.

---

35. L'étude du développement de l'habitat des nouveaux quartiers, qui fera l'objet d'une communication ultérieure, est également fondée sur un repérage des éléments architecturaux édifiés dans la 1<sup>ère</sup> moitié du XVI<sup>e</sup> siècle (inventaire systématique des façades sur rue de maisons, complété, lorsque cela a été possible, par les élévations sur cour et intérieures).



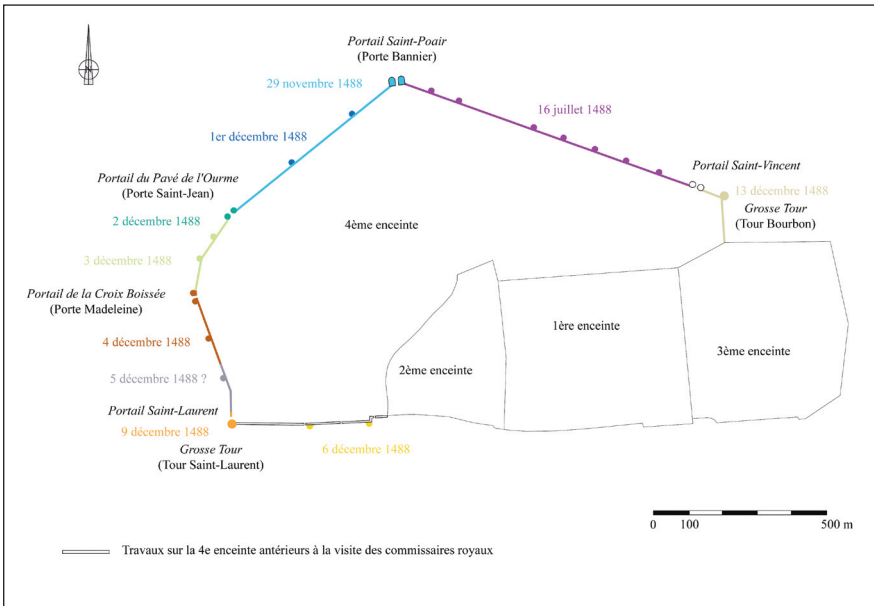
**FIG. 1 : Plan du réseau viaire et délimitation des espaces morphologiques dans les quartiers de la dernière enceinte d'Orléans (plan cadastral de 1823).** DAO Clément Alix.



**FIG. 2 : Plan du réseau viaire dans les quartiers de la dernière enceinte d'Orléans, avec proposition de phasage, d'après les procès-verbaux de 1488 (plan cadastral de 1823).** DAO Clément Alix.



**FIG. 3 : Restitution de l'emplacement de la maison de Jehan Galliot (d'après la copie du plan dit de « Legrand », XVIII<sup>e</sup> siècle ; ADL, 2 J 257). DAO Clément Alix.**



**FIG. 4 : Plan du déroulement de la visite des commissaires royaux, d'après les procès-verbaux des 21 juillet et 16 décembre 1488. DAO Ronan Durandière.**

# LES TRAVAUX DE FORTIFICATION DE LA DERNIÈRE ENCEINTE D'ORLÉANS (FIN DU XV<sup>e</sup> – 1<sup>ère</sup> MOITIÉ DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE)

par Ronan DURANDIÈRE et Clément ALIX

Le tracé de la quatrième enceinte d'Orléans peut être restitué sur environ 2900 m de développement, ce qui correspond au total à une nouvelle surface enclose de 69,5 ha (Debal 1980 : p. 21). L'enceinte était flanquée d'au moins dix-sept tours et percée de cinq portes que les sources écrites médiévales nomment porte Saint-Vincent, porte Saint-Poir (ou Saint-Paterne, plus connue sous le nom de porte Bannier), porte du Pavé de l'Ourme (porte Saint-Jean), porte de la Croix Boissée (porte Madeleine) et porte Saint-Laurent (porte Barentin)<sup>36</sup> (fig. 4, 5). Bien que ces fortifications aient été quasiment toutes démantelées à partir du milieu du xviii<sup>e</sup> siècle<sup>37</sup>, une relecture attentive des sources écrites et iconographiques conservées, complétée par les observations archéologiques, permet d'analyser leurs dispositions architecturales et de placer quelques jalons quant à la chronologie de leurs chantiers de construction.

## *Les premiers travaux de fortification de l'enceinte*

Au premier passage des commissaires royaux, Yvon d'Illiers et Jean de Gourville, à Orléans en juillet 1488, le procès-verbal indique sans équivoque que les habitants d'Orléans ont déjà entrepris les travaux de la quatrième enceinte. En effet, on a *commencé a prendre et ordonner le circuit d'icelle closture et faire les fossés, murailles, tours, boullvars, pans et autres choses necessaires pour la defense d'icelle ville* (Annexe II). Ce type de citations, relativement stéréotypé, nous renseigne finalement peu sur

---

36. Afin d'éviter toute confusion avec la première porte Bannier située sur la deuxième enceinte, nous garderons la dénomination de porte Saint-Poir utilisée dans les textes médiévaux.

37. La porte Saint-Poir est rasée en 1754. Dans les mêmes années, on aplanit le ravelin de Saint-Laurent, puis en 1794, c'est la porte Madeleine qui est détruite. A partir de 1807, le démantèlement des fortifications médiévales d'Orléans est ordonné de façon systématique afin de répondre aux nouvelles préoccupations en matière d'hygiène et d'urbanisme (Buzonnière 1849 : p. 395 à 398).

l'ampleur effective des travaux réalisés à cette époque. On peut notamment imaginer que dans un premier temps, comme pour d'autres villes (par exemple : Douai, Le Quesnoy, Lille, Tournai, Valenciennes...), la fortification ne fut constituée que de levées de terre façonnées avec les déblais des fossés. Le recours à la terre permettait d'assurer rapidement la fermeture d'un premier circuit fortifié, la construction des murailles étant par la suite étalée en de nombreuses campagnes de construction (Salamagne 2001 a : p. 68)<sup>38</sup>.

Il apparaît toutefois qu'en mai 1486, des travaux de maçonnerie ont été ordonnés par Jean de Loan (voir *supra*). Il lui est notamment demandé de *commencer l'œuvre* par la construction du front au bord de la Loire puis par *le portail sur le grand chemin pavé de Paris, pres St. Poair en la barriere Ferrant*<sup>39</sup>. Ces différents éléments sont confirmés par les procès-verbaux qui mentionnent le *portail* [Saint-Poair] *qui estoit encommencé a faire* au passage des commissaires royaux, le 29 novembre 1488, ainsi que *la muraille et enceinte qui est ja faite le long de la riviere*, le 9 décembre 1488. Ponctuellement, les comptes de forteresse de la ville d'Orléans mentionnent également les travaux antérieurs à la visite d'Yvon d'Illiers et de Jean de Gourville ; c'est le cas le 30 octobre 1490 où sont payés à Pierre Picart 48 sols parisis *pour six charretées de chaulme a deulx chevaux livrées pour couvrir les murs nagueres fait pour la closture des forsbourgs d'Orleans tant au long de la riviere de Loire que pres le portail St. Poair*<sup>40</sup>.

Le procès-verbal de mai 1486 ne mentionne en revanche à aucun moment la *porte St. Vincent* mais *le pavé de la rue St. Vincent*. Les procès-verbaux de juillet et décembre 1488 citant cette porte à plusieurs reprises ainsi que ses *foussés encommencés*, on peut émettre l'hypothèse que la construction de cette dernière ait débuté entre mai 1486 et juillet 1488. Ainsi, selon toute vraisemblance, au premier passage des commissaires royaux en juillet 1488, le tracé de la quatrième enceinte est déjà bien défini, au moins pour les parties nord-est et sud, et son chantier est entamé sur trois fronts bien distincts : sur la *turcye St. Laurent* au sud, à la *porte St. Poair* au nord et très certainement à la *porte St. Vincent* au nord-est.

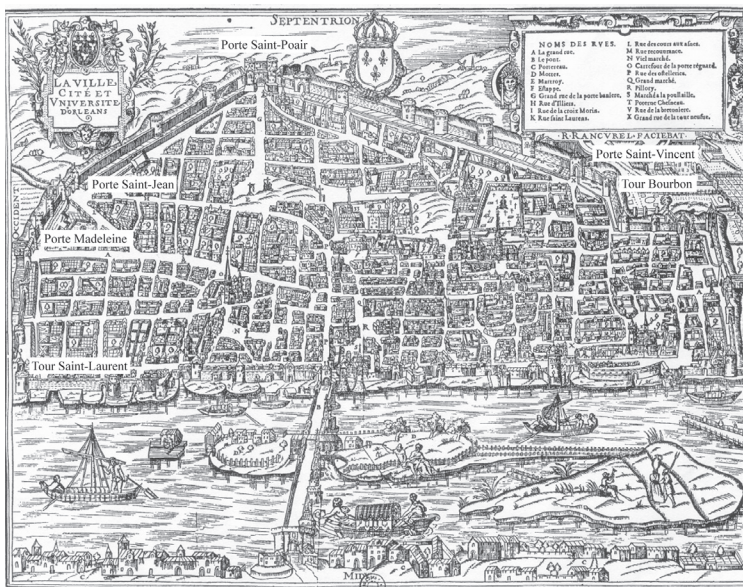
---

38. D'après le plan de la Chartreuse (1699), il semble que le mur de courtine situé immédiatement au sud-ouest de la porte Saint-Poair ait été construit sur une terrée, probablement levée lors du creusement des fossés (fig. 9).

39. La mention de *barriere Ferrant pres St. Poair* dans le procès-verbal de Jean de Laon daté du 18 mai 1486 peut laisser supposer la présence à cet endroit d'un premier poste de défense. Les barrières étaient constituées de palis – pieux de chêne à la pointe aiguë fermés par des planches horizontales ou ventrières, parfois même par des barres de fer – contre lesquelles des terres étaient massées (Salamagne 2001 a : p. 32). Le toponyme de *barriere Ferrant* pourrait ainsi désigner ce type de barricade renforcée de fer.

40. BMO, ms 587, f° 191.





**FIG. 5 : « Vray portrait de la ville d'Orléans », par R. Rancurel (1575).** On aperçoit notamment la grosse tour Saint-Laurent avant sa destruction (angle sud-ouest de l'enceinte). Cl. Clément Alix.

## *Le creusement des fossés et des fondations*

Après le passage des commissaires royaux (**fig. 4**), les travaux de creusement des fossés défensifs et ceux destinés à la fondation des murs vont être engagés sur tous les fronts de l'enceinte. Des mentions apparaissent fréquemment dans les textes. Ainsi, en juin 1492, la somme de 627 livres 10 sols parisis est payée à *Colas Poinson, Jehan Buidet et Guillaume Couste tous pionniers, pour deux bauches de fondemens de gros murs l'une depuis la turcye St. Lorent jusqu'au pres le pavé de la Croix Boissée, en espesseur de X pieds et l'autre faicte apprendre depuis le fondement faict des années passées en venant du portail St. Poer jusqu'aupres du pavé de l'Orme*. À cette date, deux autres *bauches* sont réalisées *depuis la tour du portail St. Poer en tirant a St. Vincent et depuis la clousture entre le grant chemin de l'Orme a aller a celluy de la Magdelaine*. Le 16 janvier 1493, le paiement de 20 livres 14 sols et 7 deniers est effectué à *Lorent Michault marchand de bois, pour la vente de III C LII toises de chevrons qui employés ont été aulx estoyements quil a convesnu faire es fondemens des fosses es lieux ou ont esté trouvés puisets au pres du portail St. Vincent*<sup>41</sup>.

41. BMO, ms 587, f° 193-194. La mention de *puisets* correspond ici vraisemblablement soit à des fosses d'extraction de calcaire soit à des fosses de puits (à eau ou à latrines).

A partir des années 1524, de nombreux travaux sont également attestés. En avril, deux cents *pionniers* sont employés pour le creusement des fossés entre Saint-Euverte et Saint-Vincent (raccordement entre la troisième et la quatrième enceinte). En mai 1526, ils sont cette fois-ci deux cent vingt à travailler pendant vingt-cinq jours *dans les foussés de ladicte ville*, ce qui occasionne une dépense totale de 925 livres tournois<sup>42</sup>. Ces dépenses considérables conduisent parfois la municipalité d'Orléans à faire travailler au creusement des fossés de nombreux *maraulx et gens oisifs qui ont été pris par l'autorité de justice*. C'est le cas en janvier 1494, où cinquante-quatre condamnés sont contraints *a besoigner et a oster et asbatre certaines grosses mottes de terre au long des murs pres et joignant la conception* ou encore en janvier 1522 où les comptes attestent le travail *aulx foussés de ladicte ville* de plusieurs condamnés qui sont *renferrer* à la fin de la journée et *logés à la porte St.Vincent, a la tour Baltazart et a la tour de Maschecolys derriere le grant semetiere*<sup>43</sup>.

La structure des fossés de la quatrième enceinte d'Orléans a pu être observée en 1992 lors des sondages archéologiques menés à l'occasion de la construction du parking Gambetta, près du boulevard de Rocheplatte. Les observations réalisées sur 11,20 m de large et 10 m de profondeur ont permis de déterminer que le fossé défensif avait un profil en V et qu'il était séparé du mur de courtine par une lice de 4,50 m de large. La surface dégagée est cependant restée insuffisante pour en vérifier les dimensions réputées de 23 m de large pour 19 m de profondeur (Cribellier 1992 ; Soulier 1992 ; Dupont, Lauzanne, Petit 2000 : p. 70). Le peu de mobilier médiéval retrouvé dans les fossés semble témoigner d'un entretien constant de ces derniers, ce qui est confirmé par l'étude des sources écrites.

La tranchée de fondation de la courtine mesurait, quant à elle, 3,30 m à 3,40 m de largeur, à l'extérieur de l'enceinte mais elle était aveugle du côté de la ville (Cribellier 1992 ; Soulier 1992 ; Dupont, Lauzanne, Petit 2000 : p. 70). De nombreux éclats de pierres calcaires semblant témoigner de l'ajustement des blocs de pierre au pied de la courtine ont été retrouvés dans la coupe stratigraphique. Il est intéressant à ce titre de noter dans les sources écrites la mention d'approvisionnements en pierres tirées directement depuis les fossés. Ainsi, le 1<sup>er</sup> avril 1526, 70 sols parisis sont payées à *Robert Nicolas esperrier pour XXV acres de pierres par luy tirés des foussés de ladicte ville*<sup>44</sup>. En mai 1539, soixante-deux acres de *Pierre a maconner* extraites de *la douve du foussé pres de la tour Bourbon* sont employées pour construire une portion de mur de la troisième enceinte entre la porte Bourgoigne et la tour *du coing St. Euverte*<sup>45</sup>.

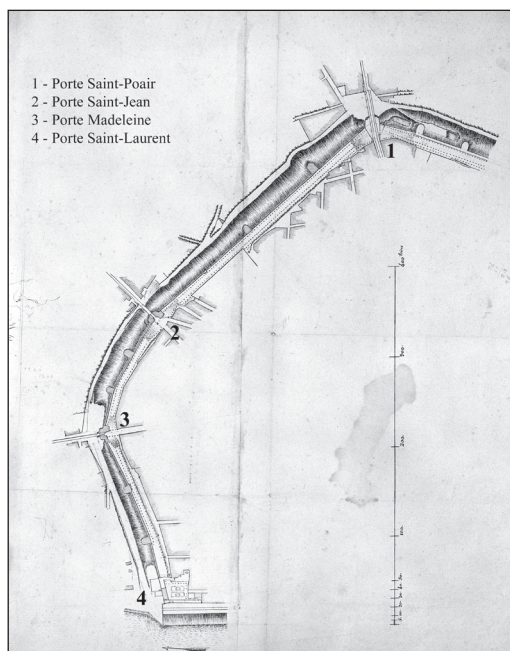
---

42. BMO, ms 587, f° 229, 231.

43. BMO, ms 587, f° 196, 227-228.

44. BMO, ms 587, f° 230.

45. AMO, CC 702, f° 11.



**FIG. 6 : « Plan des dehors de la Ville d'Orléans, depuis la grille au-dessus du jardin de la ville jusqu'à la porte Bannière », plan de projet d'alignement (début XIX<sup>e</sup> siècle).** Ce plan permet d'apprécier la largeur des fossés sur le front entre la porte Saint-Jean (au nord) et la Loire (au sud). Cl. © – *Inventaire Général Centre, 1978 – ADAGP.*

D'après les directives ordonnées par les commissaires royaux, la largeur totale des espaces dégagés pour le tracé de l'enceinte doit mesurer 42 toises. Sur cette largeur, 2 toises sont réservées pour le mur de courtine, 24 toises pour les fossés et 16 toises pour la *rue et frou* qui correspond à une zone *non aedificandi* longeant le mur d'enceinte côté ville (**fig. 6**). Ces zones *non aedificandi* sont relativement courantes à l'intérieur des enceintes urbaines ; citons parmi tant d'autres les cas de Parthenay, Loudun, Thouars, Laval...<sup>46</sup> Le fait que la courtine soit dégagée de toutes constructions est vraisemblablement due à la nécessité, voire l'obligation pour des raisons de sécurité ou encore d'entretien, de conserver un passage de circulation à l'arrière des fortifications. En outre, il est possible que dès la planification du tracé, une partie de cet espace ait été réservée à l'édification de futurs remparts de terre. Ainsi, le 27 février 1539, lors de travaux près de la porte Bourgogne (troisième enceinte), les prérogatives de 1488 données par les commissaires royaux au sujet de cette zone *non aedificandi* sont rappelées aux habitants d'Orléans. On leur confirme notamment leur droit, à cet endroit, *de pouvoir faire porter les terres yssues desdit fossés et fondemens desdites*

46. Les dimensions de la zone *non aedificandi* de l'enceinte d'Orléans paraissent très importantes par rapport à celles de certaines villes bretonnes au XV<sup>e</sup> siècle : 10 pieds pour Nantes, 7 à 9 pieds pour Rennes ou 8 pieds pour Dinan (Leguay 1981 : p. 221).

*murailles, tant devers icelle pour remparts que aux terres prochaines desdits foussés*<sup>47</sup>.

## **Les portes**

### **La porte Saint-Vincent**

Comme nous l'avons vu précédemment, la porte Saint-Vincent, qui sert de repère pour la construction du front nord-est dès juillet 1488, est la seule pour laquelle aucune directive n'est donnée dans les deux procès-verbaux, suggérant de fait l'hypothèse d'une construction commencée avant cette date et se poursuivant sans modifications notoires lors de la visite des commissaires royaux.

D'après les sources iconographiques, la porte Saint-Vincent était une porte à deux tours en fer à cheval aux murs puissants (**fig. 7**). Ces tours étaient composées d'au moins deux niveaux voûtés surmontés d'une terrasse sommitale. On accédait aux salles du rez-de-chaussée par une porte percée côté ville. Chaque niveau était équipé de canonnières vraisemblablement à double ébrasement, dont la bouche à feu, composée de deux blocs, apparaît de forme ovale sur les lithographies (**fig. 8**). Le passage d'entrée était fermé par un pont-levis charretier et un autre piétonnier. Nous n'avons pas d'informations sur d'autres systèmes de fermeture, sinon peut-être une paire de vantaux, soupçonnée à la présence d'une feuillure sur le plan de Lebrun et Pagot (**fig. 7**). Il semble que dès l'année 1490, la porte Saint-Vincent ait été en voie d'achèvement, car les comptes de forteresse de la ville d'Orléans y mentionnent de nombreuses dépenses de pièces métalliques destinées à la fermeture de ses vantaux<sup>48</sup>.

### **La porte Saint-Poair**

De par sa situation *sur le grand chemin pavé de Paris*<sup>49</sup> et ses proportions, *le portail St. Poair* ou porte Bannier, comme on l'appelle à partir des années 1517, est l'entrée la plus importante de la quatrième enceinte d'Orléans. Commencée dès mai 1486 par Jean de Loan, sa construction est

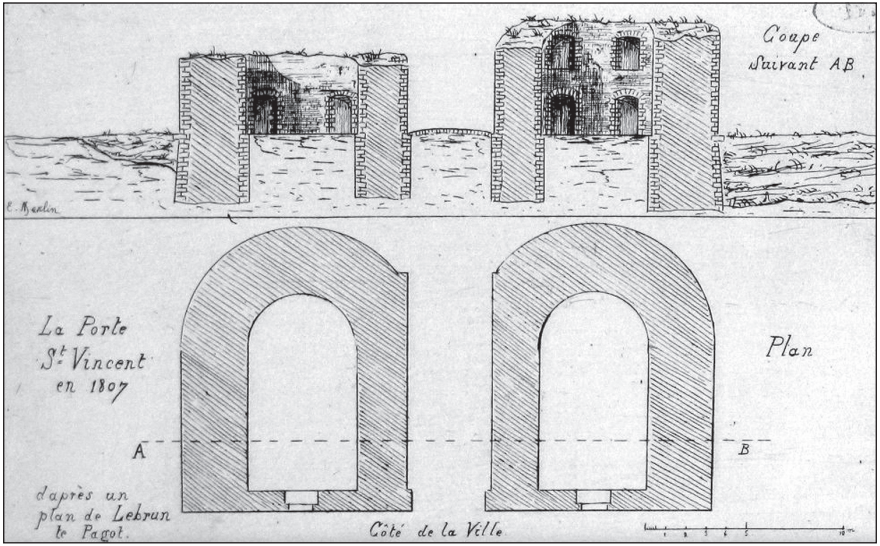
---

47. BMO, ms 595, f° 188-190.

48. BMO, ms 587, f° 190-191 :

Le 10 mars 1490 : *Pour XXII goujons employés au travers et dessous les ays et colombes des portes St. Vincent XXXI s. p.* ; le 16 mars : *Pour VI grans vertevelles II grands couples, LIII chevilles de fer a teste, deux manteaux de la porte St. Vincent, pesant ensemble III CLIV livres de fer, a I s. III d. p.* ; le 20 mars 1490 : *Pour une grant serruze garnie d'une grant clef fermant la grant barre de bois de la porte St. Vincent, par luy mise et assise le XXX et penultieme jour de mars M CCCC IIII<sup>xx</sup> X, pour ce XL s. p., Pour ung grant guichet de fer, appellé ung sercret, et deulx couppelés de fer esquiaulx pend ledict sercret qui sert a fermer et boucher l'entrée dicelle grant serruze fermant ladict grant barre, XII s.*

49. BMO, ms 595, f° 164.



**FIG. 7 : Plan et coupe transversale de la porte Saint-Vincent, eau-forte de Merlin d'après un plan de Lebrun et Pagot (1807). Cl. Clément Alix.**



**FIG. 8 : Vue de la porte Saint-Vincent, eau-forte de Merlin d'après un croquis de 1746. Cl. Clément Alix.**

arrêtée, par d'Illiers et Gourville en novembre 1488. La porte, n'ayant pas été jugée *assez puissante ni défensible*, est alors arasée jusqu'aux fondations, puis rebâtie avec des dimensions plus importantes. D'après le deuxième procès-verbal, le diamètre des tours doit être porté à 8 toises (soit 15,60 m) avec une épaisseur murale de 14 pieds au niveau des fondations (soit 4,55 m) et 12 pieds au-dessus du sol (soit 3,90 m), l'ensemble comportant un fruit de 12 pieds (3,90 m). Les joues du passage doivent également être allongées *à l'équivalent desdictes deux tours pour loger le pont leveys et plancheté*. La porte doit également abriter une chambre de garde, comme le prouve l'aménagement de *chambres et de cheminées pour y loger gens de guerre et éminent peril quant mestier sera*. Enfin, le percement de canonnières destinées à battre le fond des fossés et les niveaux supérieurs y est préconisé (Annexe III).

La porte est vraisemblablement en voie d'achèvement au printemps 1490 car le 16 mars, les comptes de la forteresse d'Orléans mentionnent la dépense de différents éléments métalliques destinés à la porte du *portail St. Poair*<sup>50</sup>. Le 15 mai de la même année, on paye à Jehan Desouches, charpentier, la somme de 143 sols parisis *pour parachever la porte St. Poair et commencer l'engin que on appelle grue pour lever les pierres du machicoulis de St. Poair et pour deux grosses pieces de bois pour servir a ladite grue*<sup>51</sup>. Pourtant, le chantier est encore loin d'être achevé définitivement à cette date, contrairement à ce qui est affirmé par de nombreux auteurs. Au mois de juin 1502, des travaux sont en effet attestés pour l'aménagement d'une tour d'escalier, probablement hors œuvre, sur la tour est<sup>52</sup>. Puis, au mois de mai 1504, après *avoir mesuré les tours et le portail de St. Poair contenant de profondeur, depuis le bas et fond d'icelluy fondement fait sur le roc et perriere, jusqu'au rez-de-terre V toises I pié, on aménage la voulte entre les deux tours, par laquelle voulte et allé on va par le milieu de tour a une autre par le dessous et a l'endroit du lyeu ou sera fait le pavé de l'entrée dudict portail*<sup>53</sup>. A partir du 12 octobre 1505, dix-huit jours sont employés à mettre de la paille et des roseaux pour couvrir les murs de la porte contre les intempéries hivernales, suggérant que cette dernière n'est toujours pas terminée. On peut néanmoins supposer que la porte Saint-Poair est achevée aux alentours de ces années, dates auxquelles les dépenses disparaissent des comptes de construction. Quelques réfections interviennent plus tard, notamment en juillet 1523, lorsque sept jours sont nécessaires pour *doller la latte employées à la couverture St. Poair*<sup>54</sup>.

50. BMO, ms 587, f° 190-191 :

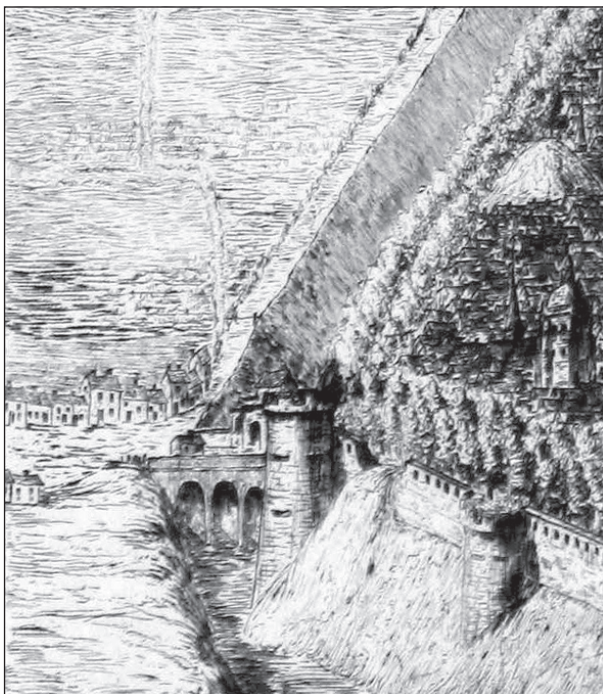
*Pour chevilles fendues, grosses chevilles a testes garnies de goupilles et rendelles, goujons de fer a la porte du portail St. Poair, pesant ensemble CCXII livres, VII l. I s. IIII d. p.*

51. BMO, ms 587, f° 189. On distingue effectivement la présence de couronnes de machicoulis sur le « Plan de la Chartreuse d'Orléans » de 1699 (fig. 9).

52. On retrouve dans les comptes de la ville d'Orléans en juin 1502, la dépense de VIII l. X s. et X d. p. *pour le fondement de la veiz a monter aux portail du cousté de l'église St. Poair*.

53. BMO, ms 587, f° 205.

54. BMO, ms 587, f° 228.



**FIG. 9 : Vue de la porte Saint-Poir, eau-forte de Merlin d'après le plan de la Chartreuse d'Orléans (1699).** Notons la présence du parapet sur mâchicoulis de la terrasse sommitale ainsi que des courtines sur terrées. *Cl. Clément Alix.*

Sous Charles IX, la porte Saint-Poir est largement transformée et ses défenses renforcées. Durant le mois de mars 1563, des *manœuvres, pyonniers, maçons, tailleurs de pierre*, travaillent notamment *au demolition des forts de ceste ville d'Orleans et fortiffications de la porte Bannier*<sup>55</sup>. Le passage est condamné et la porte est défendue par des ouvrages extérieurs. Deux nouvelles tours lui sont accolées côté ville, et une troisième à l'angle occidental, côté campagne. En 1589, suite à la prise de la porte par les Ligueurs, les aménagements de Charles IX sont détruits et la porte retrouve sa fonction d'origine (Buzonnière 1849 : p. 388 ; Dupont, Lauzanne, Petit 2000 : p. 70).

Démantelée en 1754, la porte Saint-Poir est redécouverte dans le deuxième quart du XIX<sup>e</sup> siècle. Suite à des travaux de terrassement liés à l'aménagement d'une grille et de deux pavillons, le sol du second niveau de la porte est mis au jour, permettant l'accès aux niveaux inférieurs. Ces vestiges largement étudiés par Léon de Buzonnière, relevés en plan et en élévation, ont fait l'objet d'une seule publication en 1849 (Buzonnière 1849 : p. 382-

55. AMO, CC 714, f° 4.

383 ; Pensée 1849 : pl. 63). Ils restent à ce jour assez peu connus et n'ont fait l'objet que de rares observations <sup>56</sup>.

La porte Saint-Poir reprend le plan classique de la porte à deux tours en fer à cheval (**fig. 10 et 14**). La porte s'inscrit dans un volume presque quadrangulaire de 29 m de longueur pour 35 m de largeur. L'épaisseur des murs est d'environ 4,90 m, ce qui correspond globalement aux dimensions de 12 et 14 pieds préconisées dans le procès-verbal. Les parements étudiés sont constitués de moellons équarris en calcaire de Beauce dont les hauteurs varient entre 90 mm et 140 mm. Les pierres sont relativement bien assisées et liées par un mortier de chaux.

Au rez-de-chaussée, chaque tour comportait deux salles séparées par un mur de refend : l'une en demi-cercle (côté campagne), l'autre rectangulaire (côté ville). Ce niveau arasé n'a laissé que de maigres informations, notamment sur le mode d'accès depuis l'extérieur. On peut supposer que l'accès aux salles rectangulaires se faisait par une porte côté ville, comme à la porte Saint-Vincent ou à la porte Saint-Jean (**fig. 7 et 15**) et que la desserte des niveaux supérieurs se faisait par une tour d'escalier hors œuvre (voir *supra*). Le passage central, d'une largeur de 4,45 m était, quant à lui, fermé par un pont-levis piétonnier et un autre charretier dont on a, au XIX<sup>e</sup> siècle, retrouvé les consoles moulurées permettant d'asseoir le tablier.

Au premier niveau, les deux pièces septentrionales des tours ont un plan semi-circulaire de 9 m de longueur sur 6,40 m de large. Ces salles, d'une hauteur sous voûte de 3,10 m, étaient couvertes en berceau surbaissé. Elles étaient percées chacune d'une embrasure de tir, d'environ 2,10 m de largeur au niveau de l'ébrasement et munie d'un retrait pour le desservant <sup>57</sup>. Les deux salles communiquaient entre elles par un étroit couloir d'1,30 m de largeur pour 11,90 m de longueur, au milieu duquel s'ouvrait perpendiculairement un second couloir desservant une poterne <sup>58</sup>. Il est à notre sens pertinent de rapprocher ce couloir avec celui mentionné dans le deuxième procès-verbal, *et voulût l'entre deux desdites tours par dessous le*

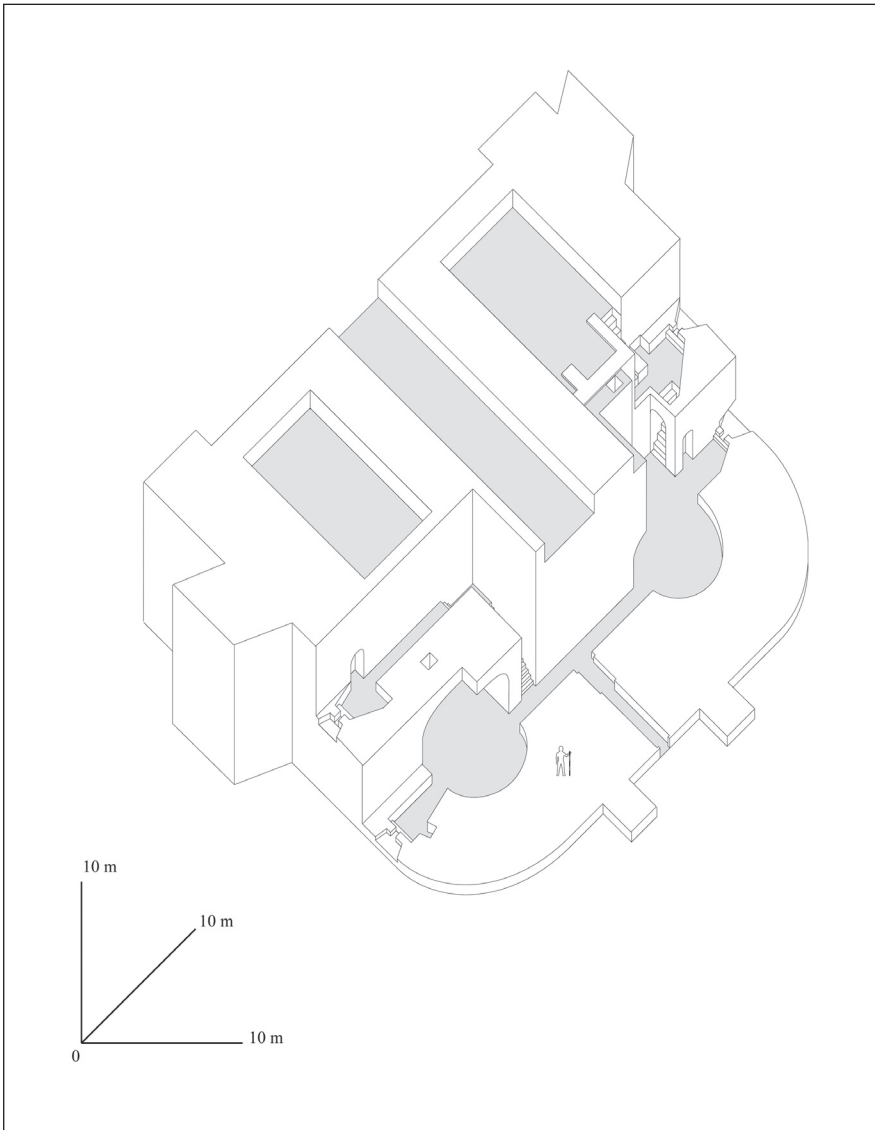
---

56. Nous tenons ici à remercier vivement messieurs Pierre Hamel de la SAHO et Bernard Lhuillery de la Société Française d'Etude des Souterrains pour nous avoir aidés à localiser l'entrée de la porte, ainsi que monsieur Imed Ksibi et les services techniques de la municipalité d'Orléans qui nous ont permis de descendre dans les niveaux bas. L'axonométrie en écorché de la porte Saint-Poir, présentée ici, a été restituée à partir des observations archéologiques réalisées *in situ* et complétée par la description de L. de Buzonnière, les relevés de C. Pensée, de L. Imbault et ceux de la Défense Passive (AMO, H 257).

57. Un massif maçonné faisant saillie sur le mur est de la salle basse de la tour ouest a été observé. Il pourrait s'agir d'un vestige des fondations de la première porte détruite en 1488.

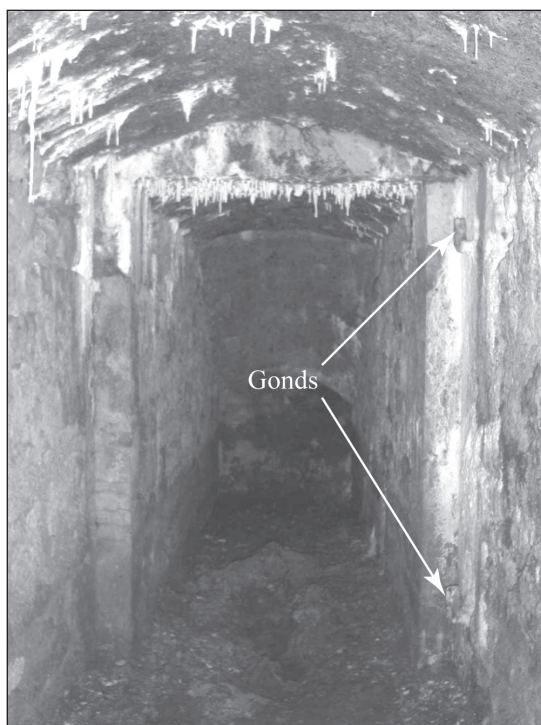
58. L'extrémité de ce couloir, actuellement en partie comblée, n'a pu être observée que partiellement. On remarque un linteau en calcaire dur de Beauce muni d'une feuillure. Charles Pensée et Léon de Buzonnière restituent une embrasure de tir destinée à opérer des tirs frontaux sous le pont-levis. Toutefois, sur le plan de Louis Imbault, ce couloir semble mener à une poterne. Ainsi, il nous paraît plus cohérent de restituer une poterne de repli destinée aux défenseurs d'un boulevard se trouvant très certainement en avant de la porte. Cela expliquerait également la présence des trois vantaux successifs, suggérée par la présence de feuillures et de gonds (**fig. 11**).





**FIG. 10 : Axonométrie en écorché du rez-de-chaussée et des niveaux souterrains de la porte Saint-Poir. DAO Ronan Durandière.**

*pavé et chemin dudit portail pour aller aux deffences desdites deux tours d'une tour à l'autre (Annexe III). Ce couloir bas semble par ailleurs bien correspondre avec l'aménagement réalisé au mois de mai 1504 (voir *supra*) (fig. 10).*



**FIG. 11 : Couloir menant à la poterne de la porte Saint-Poir.**  
*Cl. Clément Alix*



**FIG. 12 : Trémie percée dans la voûte de la tour orientale de la porte Saint-Poir.** *Cl. Clément Alix.*

La voûte de chacune des salles basses était percée d'une trémie d'environ 1 m<sup>2</sup> (0,64 m x 0,83 m pour la trémie orientale) (**fig. 12**). On ne manquera pas de lier cet aménagement avec la fonction purement défensive des salles basses. La difficulté d'acheminer les munitions et les pièces d'artillerie lourdes et encombrantes par les escaliers a nécessité le percement de ce type d'ouverture permettant, au moyen d'une poulie, de descendre l'artillerie directement depuis le rez-de-chaussée. L'observation archéologique de ces trémies, visiblement percées après coup dans la voûte, a été confortée par l'analyse des comptes de forteresse qui mentionnent en juin 1502 le paiement de 7 livres 8 sols et 10 deniers parisis pour *deulx huisseries estant au bas es foussé du portail St. Poair, pour les mascons est a eulx aussi pour la masconnerie de l'ouye par eulx faicte en carré, pour descendre l'artillerie en la basse cave et voute de ladicte tour St. Poair*, puis de nouveau le 22 mai 1504 le paiement de 210 sols parisis *pour avoir mesuré les tours et le portail de Saint Poair contenant de profondeur, depuis le bas et fond d'icelluy fondement fait sur le roc et perriere, jusqu'au rez des terres V toises pié et pour la masconnerie de l'ouye par eulx faicte en carré pour descendre l'artillerie jusqu'au fond de la dicte basse cave dicelluy portail*<sup>59</sup>. Notons que l'on retrouve exactement ce même type d'aménagement dans la voûte de la tour de Saint-Esprit (**fig. 23**) (Lhuillery 1988 : p. 99-100) et dans celle du moineau greffé sur la tour de la Brebis (**fig. 24**).

La porte Saint-Poair était percée sur deux niveaux de larges canonnières à double ébrasement, destinées à couvrir les courtines collatérales par des tirs de flanquement (**fig. 10**). Ces embrasures de tir, réservées uniquement à l'usage d'une arme à feu (comme le stipule bien le procès-verbal avec le terme unique de *canonniere*) étaient vraisemblablement adaptées pour l'usage d'une arme portative ou semi-portative<sup>60</sup>. L'absence de trous d'encastrement tend à démontrer que l'arme était posée directement sur le mur bahut, un croc permettant de la maintenir afin d'éviter le recul (**fig. 13 et 14**). Les canonnières étaient, en outre, munies d'un retrait latéral pour abriter le desservant du recul de l'arme, comme il est fréquent dans les fortifications bretonnes ou celles françaises d'inspiration royale de la fin du xv<sup>e</sup> siècle (Mesqui 1993 : p. 310-311)<sup>61</sup>.

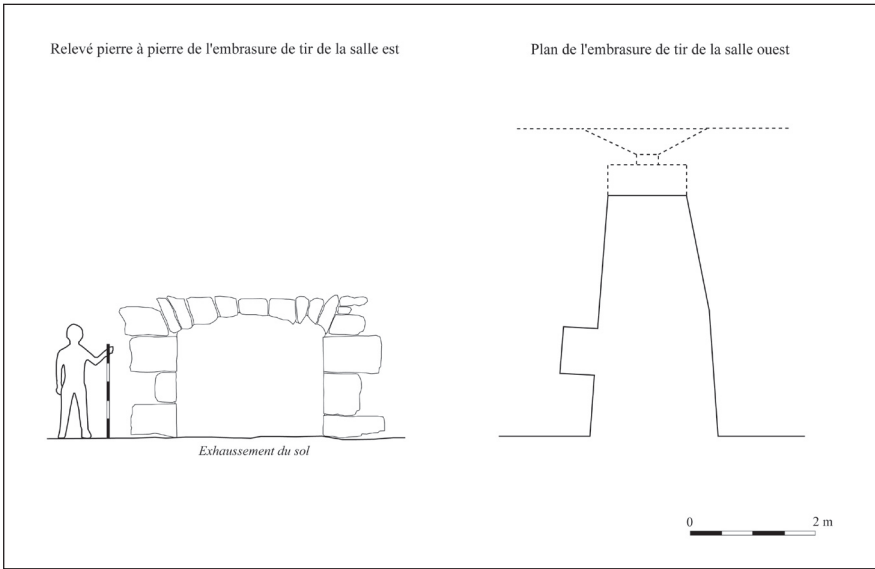
Mais l'originalité de la porte Saint-Poair réside dans l'aménagement, dans un niveau d'entresol, de deux chambres réservées uniquement pour le tir, accessibles par des escaliers et fermées par d'épais vantaux (**fig. 10 et 15**). Ce type de pièce spécifique qui apparaît dans la deuxième moitié du xv<sup>e</sup> siècle en Bretagne, tend à se diffuser de façon relativement tardive dans les fortifications françaises d'inspiration royale<sup>62</sup>. La présence des vantaux

59. BMO, 587, f<sup>o</sup> 203, 205.

60. Le diamètre de la seule bouche à feu encore visible, située dans la partie orientale de l'entresol, est d'environ 0,35 m de diamètre (**fig. 14**).

61. C'est le cas notamment à Dinan (22), Fougères (35), Ancenis (44), Ham (80), Beaune (21), Dijon (21), Saint-Fargeau (89), Nevers (28), etc.

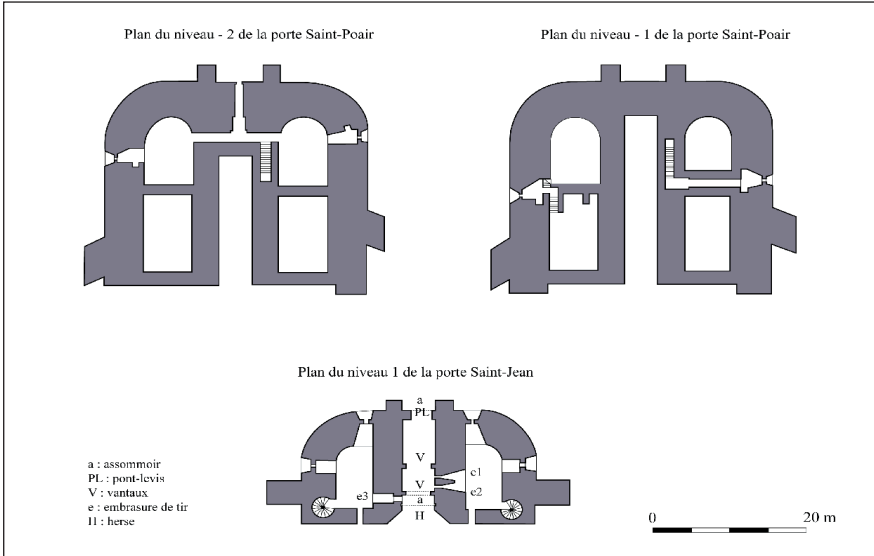
62. On en retrouve des exemples à la tour de l'Allouée de Dinan (22) vers 1480, à la tour Surienne de Fougères (35) dans les mêmes années, au château de Blanquefort (33), etc. (Mesqui 1993 : p. 311).



**FIG. 13 : Relevés des embrasures de tir du niveau bas des tours de la porte Saint-Poir.** Relevés et DAO Clément Alix, Ronan Durandière.



**FIG. 14 : Détail de l'embrasure de tir orientale du niveau d'entresol de la porte Saint-Poir.** Cl. Clément Alix.



**FIG. 15 : Plans des portes Saint-Poir et Saint-Jean.**

*DAO Ronan Durandière.*

permettait de limiter la propagation des fumées nocives issues des pièces d'artillerie. En outre, elle permettait de garantir les stocks de poudre contre les explosions des armes<sup>63</sup>.

### ***La porte Saint-Jean***

Les relevés en coupe et en plan de la porte Saint-Jean, dressés avant sa destruction en 1832-33 par Charles Pensée, décrivent, comme pour la porte Saint-Poir, une disposition très classique où le passage d'entrée est flanqué de deux tours dessinant un demi-cercle légèrement outrepassé (**fig. 15**).

Chacune des tours s'organisait probablement sur au moins trois niveaux : deux niveaux de salles et une terrasse<sup>64</sup>. On accédait à la salle du rez-de-chaussée par une poterne aménagée côté ville. Ce niveau était percé de canonnières à double ébrasement permettant d'opérer des tirs frontaux de

63. On sait que de la poudre et de l'artillerie sont entreposées à la porte Saint-Poir d'Orléans en 1531, date à laquelle *Jehan de Chaby et Benoist [...] canonniers ordinaires du Roy* sont notamment payés *pour leur peines et sallaies d'avoir par eulx renfoué [...] six vingt livres de poudre a canon appartenant a la ville [...] au portail St. Pouair* (AMO, CC 702, f° 42).

64. Seuls les trois niveaux supérieurs peuvent être appréhendés d'après les lithographies de Pensée. Il est très probable que la porte Saint-Jean ait été pourvue, comme ses consœurs, d'un niveau bas permettant de flanquer les fossés. En revanche, l'un des niveaux supérieurs n'était peut-être qu'un niveau d'entresol analogue à celui observé sur la porte Saint-Poir.

couvrement et des tirs latéraux de flanquement. Deux tourelles d'escaliers dans œuvre, accessibles depuis l'intérieur de chaque tour, desservaient les niveaux supérieurs. La salle du troisième niveau était équipée de deux canonnières à double ébrasement, bien visibles sur les dessins anciens (**fig. 16 et 17**). Une terrasse sur laquelle débouchait la tourelle d'escalier couronnait l'ensemble. Elle était bordée par un parapet surmonté d'un glacis et percé de créneaux relativement larges.

Côté champs, les tours présentaient un parement en pierres de taille à bossage hémisphérique. Le passage d'entrée était encadré par deux contreforts rectangulaires, supportant une voûte de tracé surbaissé probablement percée d'un assommoir (**fig. 16**). Il était fermé par un pont-levis charretier et un autre piétonnier, puis défendu par une combinaison de deux vantaux successifs puis d'une herse, chacun des sas étant contrôlé par des embrasures de tir (Buzonnière 1849 : p. 385). En résumé, on obtenait le schéma défensif suivant : A. – PL. – V. – e 1. – e 2. – A. – V. – e 3. – H. (**fig. 15**). Cette porte était, en outre, couverte par un arc segmentaire au-dessus duquel un dais sculpté permettait probablement d'accueillir la statue de saint Jean <sup>65</sup>.

Les directives préconisées dans le procès-verbal à la date du 2 décembre 1488 ne sont guère distinctes de celles mentionnées pour la porte Saint-Poair. On retrouve notamment un diamètre identique de 8 toises pour les tours, ainsi que la volonté d'en faire des espaces logeables le cas échéant pour la garnison <sup>66</sup>. Il est toutefois intéressant de noter la présence de canonnières mais aussi d'arbalétrières, suggérant un usage mixte de certaines embrasures de tir (armes à feu et armes mécaniques), contrairement à ce qui avait pu être observé sur la porte Saint-Poair. Enfin, des dimensions précises sont données pour la construction du passage proprement dit. Celui-ci devra faire 10 pieds de largeur au total, être muni d'un pont-levis charretier et d'un autre piétonnier (Annexe III).

Le texte reste flou sur la desserte des niveaux et l'aménagement des défenses du couloir d'entrée, et il n'y a pas non plus de mentions relatives au parement à bossage de la porte. Nous resterons donc prudents sur la réelle concomitance entre textes et élévations. Toutefois, de par son épaisseur murale (environ 5 m), ses canonnières à double ébrasement, voire également son parement à bossage, la porte Saint-Jean peut tout à fait être attribuée aux années 1490-1500.

---

65. D'après les gravures, le passage d'entrée semble avoir été élargi peut-être au XVIII<sup>e</sup> siècle.

66. Les tours de la porte Saint-Jean devront être *logées et garnyes de cheminées comme celui dudit pavé St. Poair* (Annexe III).



**Fig. 16 : Vue de la porte Saint-Jean, lithographie de Danicourt d'après C. Pensée (xix<sup>e</sup> siècle). Cl. © – Inventaire Général Centre, 1977 – ADAGP.**



**Fig. 17 : Vue intérieure de la porte Saint-Jean, lithographie de Langlumé d'après J. Dumas (xix<sup>e</sup> siècle). Cl. © – Inventaire Général Centre, 1977 – ADAGP.**

### ***La porte Madeleine***

Les rares documents iconographiques conservés sur la porte de la Croix-Boissée ou porte Madeleine dénotent des caractéristiques très proches de celles de la porte Saint-Jean (**fig. 18 et 19**). C'était une porte à deux tours en fer à cheval. D'après la disposition des embrasures de tir (des canonnières à double ébrasement), nous pouvons déduire qu'elle possédait au moins trois niveaux, probablement deux niveaux voûtés, dont un destiné à la défense des fossés, plus une terrasse, accessible par une tourelle d'escalier hors œuvre<sup>67</sup>. Comme pour la porte précédente, le passage d'entrée était probablement défendu par un assommoir percé dans la voûte portée par deux contreforts en saillie. Cette disposition reprend donc bien celle de la porte Saint-Jean comme mentionné dans le procès-verbal : *illec ordonasmes faire un autre portail pareil et semblable et garny de deux tours de planchete et guischet separé comme le précédent* (Annexe III).

### ***La porte Saint-Laurent***

La porte Saint-Laurent possède un plan très différent des autres portes de l'enceinte. Les sources iconographiques représentent, en effet, une simple porte percée dans le mur de courtine, équipée d'un pont-levis charretier et d'un autre piétonnier, et flanquée de deux échauguettes sur cul-de-lampe dépourvues d'embrasures de tir. Un dais sculpté dans lequel reposait vraisemblablement *l'ymage* de saint Laurent surmontait le passage central<sup>68</sup> (**fig. 20 et 21**). La porte était défendue par trois niveaux de canonnières à bouche à feu rectangulaire et surmontée par un chemin de ronde, très certainement couvert, à mâchicoulis sur consoles dont les linteaux étaient sculptés de trilobes.

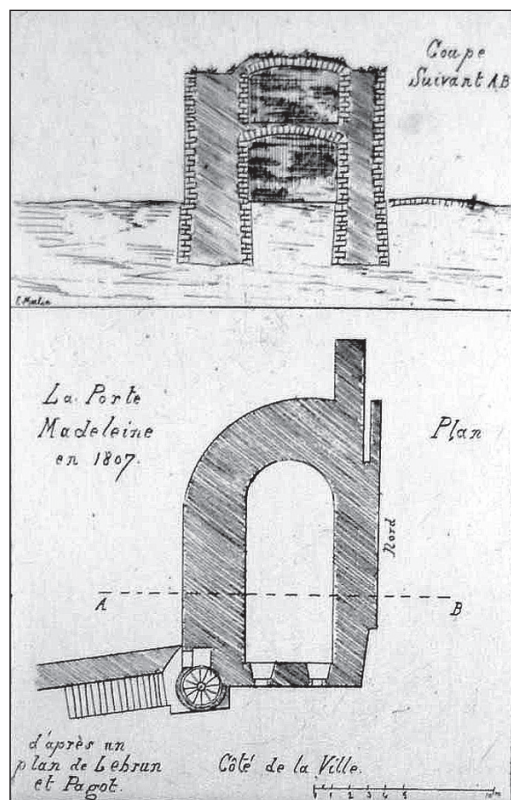
Si l'on se fie aux représentations iconographiques, force est de constater que les directives ordonnées le 9 décembre 1488, par les commissaires royaux n'ont pas été appliquées, ou du moins ont-elles été largement modifiées. Yvon d'Illiers et Jean de Gourville prévoyaient en effet sur *la turcie St. Laurens* l'aménagement d'un *portail et planchete pareilles et semblables des autres avec le pont levis, planche, guichet et autres choses necessaires et voulte et logie de chambre et cheminées comme l'un des autres portaux dessus déclarés*. La porte devait en outre venir s'appuyer au sud sur une grosse tour d'artillerie, la tour Saint-Laurent et être flanquée au nord, à 13 pieds et demi de la première, d'une seconde tour de 8 toises de diamètre. Si la présence de la grosse tour Saint-Laurent a pu être vérifiée sur les plans anciens et les lithographies, il ne semble pas que la seconde tour de

---

67. Cette hypothèse semble confirmée par le plan et la coupe de Lebrun et Pagot, dessinés en 1807 et par le tableau de Noury sur lequel on aperçoit la toiture de la tour d'escalier (**fig. 18 et 19**).

68. Ce dais sculpté est probablement réalisé en juin 1502, date à laquelle est mentionnée dans les comptes de la ville, la dépense de 20 livres tournois *pour ung chapiteau ou tabernacle ouvré a mettre un ymage sur la porte du portail St. Lorent* (BMO, ms 587, f° 204).

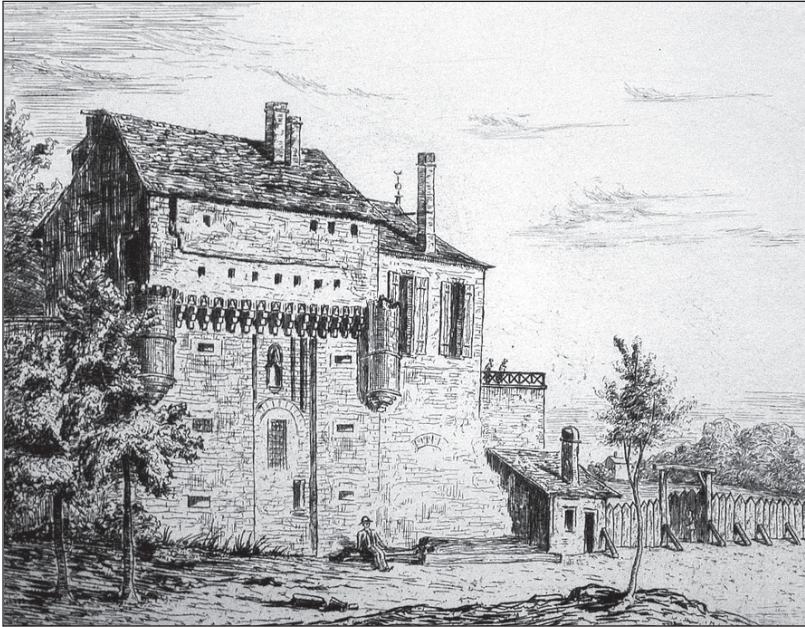




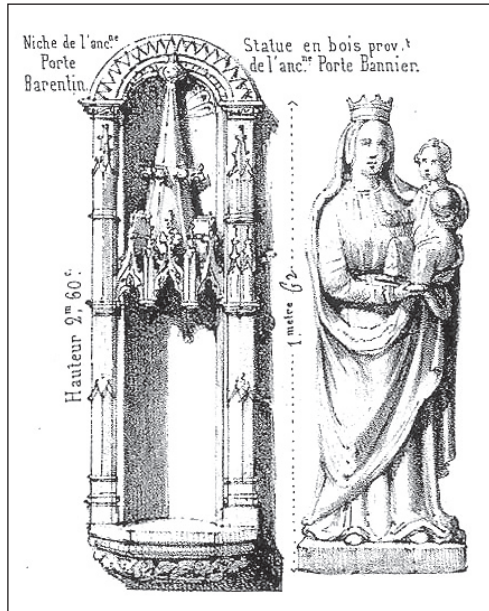
**FIG. 18 : Plan et coupe transversale de la tour sud de la porte Madeleine, eau-forte de Merlin d'après un plan de Lebrun et Pagot (1807). Cl. Clément Alix.**



**FIG. 19 : Vue de la porte Madeleine, eau-forte de Merlin d'après Desfriches (xix<sup>e</sup> siècle). Cl. Clément Alix.**



**FIG. 20 : Vue de la porte Saint-Laurent, eau-forte de Merlin d'après un dessin de C. Pensée. Cl. Clément Alix.**



**FIG. 21 : Niche de la porte Saint-Laurent et statuette en bois de la niche de la porte Saint-Poir, lithographie de C. Pensée (1849). Cl. Clément Alix.**

la porte ait été réalisée. L'aménagement des six canonnières, des deux échauguettes et du chemin de ronde à mâchicoulis a vraisemblablement été destiné à pallier ce manquement défensif.

D'après Vergnaud-Romagnési, les fossés qui longeaient cette partie sud de l'enceinte étaient en eau, alimentés par la Loire (Vergnaud-Romagnési 1836 : p. 10-11). On peut penser que la porte Saint-Laurent est quasiment achevée en juin 1513, date à laquelle les comptes de la ville mentionnent la dépense de 4 livres 4 sols tournois pour 21 livres *d'etain doux a estamer et soulder les plombs et gousthiers et deux espits du portail St. Lorens*<sup>69</sup>.

### ***Les ouvrages avancés de protection des portes***

A l'extrême fin du deuxième procès-verbal, les commissaires royaux préconisent la construction des fossés de 24 toises de large. La terre issue de ces fossés ainsi que celle issue du creusement des fondations doit être utilisée à la construction d'un boulevard devant chaque porte de *24 toises en carré*, soit d'environ 2188 m<sup>2</sup>.

Les boulevards, ouvrages attestés dans les fortifications à partir des années 1400, semblent apparaître dans les Pays-Bas bourguignons. D'abord en matériaux périssables, ce type d'édifice fut fréquemment remplacé par des ouvrages de maçonnerie à partir des années 1430 (Salamagne 1993 b : p. 174-175). Dans l'ouest de la France, des boulevards de type maçonné peuvent être observés aux châteaux de Montreuil-Bellay ou de la Haute-Guerche dans le Maine-et-Loire, à ceux de Parthenay dans les Deux-Sèvres, de Lassay en Mayenne, de Ranrouët en Loire-Atlantique ou encore de Brest dans le Finistère. D'autres exemples subsistent encore à Auxonne en Côte-d'Or, Blaye en Gironde, Bonaguil dans le Lot-et-Garonne, Montcornet dans les Ardennes ou Salses dans le Roussillon... A Orléans, des boulevards constitués de pieux sur lesquels vinrent s'appuyer de forts remblais de terre, percés d'ouvertures pour armes à feu et armes mécaniques, sont attestés à partir des années 1417-1420 (Michaud-Fréjaville 1981 a : p. 69 ; Ley 1989 : p. 26-27).

Nous n'avons pas vraiment d'éléments sur le type de plan que pouvaient avoir les boulevards de la dernière enceinte d'Orléans ni sur leur structure (bois et terre ou en dur) ; toutefois la mention de *boulevards crenelés et maschecollés* dans le procès-verbal (Annexe III) peut nous laisser supposer que les commissaires royaux avaient préconisé des boulevards de type maçonné (même si cela n'a pas été réalisé pour des problèmes de financement).

---

69. BMO, 585, f° 214.

## ***Les tours d'artillerie et les courtines***

### ***Le front entre la porte Saint-Vincent et la porte Saint-Poir***

La construction du front entre la porte Saint-Vincent et la porte Saint-Poir est ordonnée dès la première visite des commissaires royaux Yvon d'Illiers et Jean de Gourville à Orléans en juillet 1488 (**fig. 4**). Les directives qui le concernent sont préconisées avant le front de la porte Saint-Poir à la Loire, dont le lancement des travaux a été retardé de quelques mois à cause de la présence de vignes, un délai supplémentaire ayant été accordé aux habitants pour les vendanges (Annexe II et III). Lors du passage des commissaires royaux, une grande importance est accordée aux fondations des murs qui doivent être plus épaisses de 2 pieds que les parties supérieures (10 pieds de large pour les fondations et 8 pieds pour les parties supérieures). Des tours de flanquement, dont les murs auront 10,5 pieds d'épaisseur en fondation et 9 pieds en élévation, doivent également être construites toutes les 25 toises et percées d'embrasures de tir<sup>70</sup>. Le percement d'une canonnière est également préconisé entre chaque tour au milieu de chaque section de courtine. Enfin, *toutes lesdites murailles* doivent être *crenelées et marchecollées de bonne et suffisante matiere* (Annexe III).

Les travaux de ce front vont visiblement s'étaler sur de nombreuses campagnes de construction. Le chantier bat son plein en juin 1492 où une *bauche* de muraille est construite, ainsi qu'en janvier 1493 où l'on travaille au creusement des fossés<sup>71</sup>. En juillet 1512, la construction d'une nouvelle tour y est préconisée par le seigneur de Bellevue<sup>72</sup>. Peu avant 1526, suite probablement à un défaut de fondations, une partie de la courtine s'écroule ; de nombreux travaux sont alors engagés. Après le déblaiement des fossés, on procède à la reconstruction de trois tours, *les tours de Gras-Doux, la tour pres d'ycelle et la tour de Bellevue*. Jacques Rouge, maçon et tailleur de pierre, est notamment chargé *de tailler, paver et maçonner a pierre et chaulx et symens les voulttes* de ces dernières<sup>73</sup>.

### **La tour Saint-Espirit**

Les parements de ce front (**fig. 22**) et le premier niveau de l'une de ces tours de flanquement, la tour Saint-Espirit, ont pu bénéficier de quelques

---

70. Il est intéressant de noter que l'épaisseur prévue pour les murs des tours de ce front apparaît plus large que celle des autres tours de flanquement (10 pieds en fondation et 8 pieds en élévation). La distance de 25 toises (46,70 m) entre chaque tour de flanquement n'a visiblement pas été respectée car elle est en réalité d'environ 78 m. On peut également se demander si une tour n'a pas été construite entre la tour de la Terrasse et la tour de Belle Mazure, la distance entre ces deux dernières étant deux fois supérieure aux autres.

71. BMO, ms 587, f° 194.

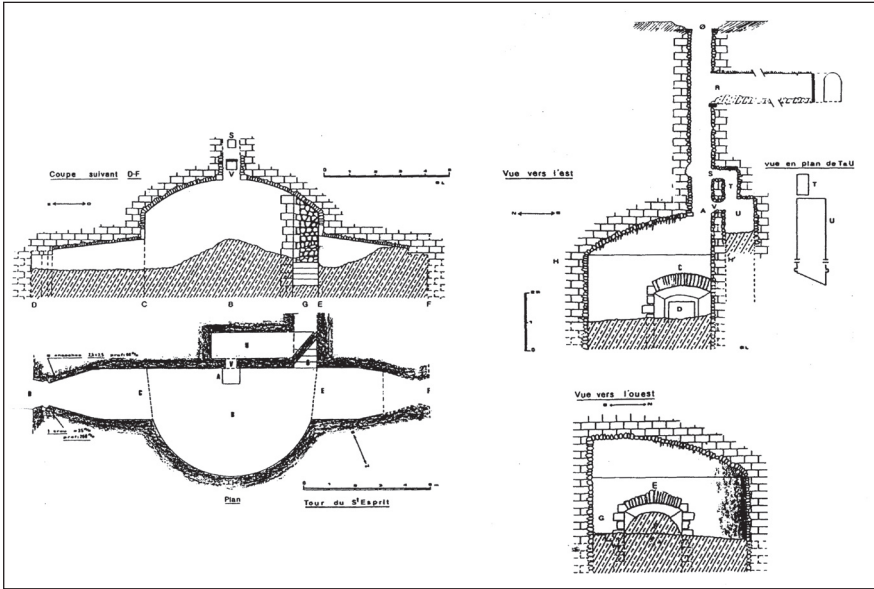
72. D'après Lottin, cette dernière prend le nom de tour de Bellevue. Cette tour pourrait correspondre à la tour de Belle Mazure.

73. BMO, ms 587, f° 231.



**FIG. 22 : Vue du parement interne de la courtine située sur le front entre les portes Saint-Vincent et Saint-Poir, découverte lors des travaux d'aménagement des boulevards de Verdun et Alexandre-Martin (1987).**  
*Cl. Robert Malnoury © – Inventaire Général Centre, 1987 – ADAGP.*

observations archéologiques, en 1986, à l'occasion de l'aménagement des trémies des boulevards de Verdun et Alexandre-Martin et du déplacement du monument aux morts (DRAC Centre, Service de l'Inventaire, classeur Orléans n° 55 ; Lhuillery 1988 : p. 98). Comme pour la porte Saint-Poir, le premier niveau de la tour Saint-Esprit est couvert par une voûte en berceau surbaissé et percée d'une trémie permettant de descendre l'artillerie directement au niveau bas depuis l'étage supérieur. Les murs sont constitués de moellons de calcaire blanc, grossièrement ébauchés, relativement bien assisés et liés par un mortier de chaux. Ce premier niveau est percé de deux embrasures de tir à double ébrasement destinées à opérer des tirs latéraux de flanquement (**fig. 23**). Leur ébrasement intérieur de 2 m de large pour 2,50 m de long était muni d'un dispositif anti-recul de l'arme à feu consistant en deux trous permettant l'encastrement d'une barre en bois d'environ 30 cm de section. Une porte ouverte à la gorge de la tour donne accès à un escalier desservant le rez-de-chaussée actuellement arasé.



**FIG. 23 : Relevés en plan et en coupe de la base de la tour dite du Saint-Esprit, située sur le front entre les portes Saint-Vincent et Saint-Poir.** Relevés Bernard Lhuillery 1988.

### *Le front entre la porte Saint-Poir et la porte Saint-Jean*

Le front entre la porte Saint-Poir et la porte Saint-Jean, visité par les commissaires royaux le 29 novembre puis le 1<sup>er</sup> décembre 1488, ne fut vraisemblablement flanqué que de deux tours : la tour Gouvernante au nord et la tour des Arquebusiers au sud, contrairement au nombre de huit préconisé par Yvon d'Illiers et Jean de Gourville (**fig. 4, 5 et 6**). Des travaux sont visiblement engagés sur cette partie de l'enceinte dès avant 1491, car un compte municipal daté du 23 juin 1492 indique que les pionniers Colas Pinson, Jehan Buidet et Guillaume Couste ont réalisé *une bauche de fondemens de 10 pieds de gros murs faite apprendre depuis l'année passée en venant du portail St. Poer jusqu'aupres du pavé de l'Ourme*<sup>74</sup>.

Des observations archéologiques ont été réalisées sur ce front en 1992, lors de la construction du parking Gambetta, près du boulevard de Rocheplatte. Le mur de courtine a pu être reconnu sur une longueur de 83 m et sur une hauteur de 7,75 m au-dessous du niveau du boulevard. Sa largeur de 2,70 m tend à confirmer les dimensions de 8 pieds préconisées dans le procès-verbal et retrouvées dans les comptes municipaux<sup>75</sup>. Les parements

74. BMO, ms 587, f° 199.

75. BMO, ms 587, f° 193 :

*A Colas Poinson, Jehan Buidet et Guillaume Couste tous pionniers, pour deux bauches de fondemens de gros murs [...], l'une depuis la turcye St. Lorent jusqu'au pavé de la Croix Boissée en espaisseur de X pieds, et l'autre faite apprendre*

sont construits en moellons de calcaire de taille hétérogène<sup>76</sup> relativement bien assisés, liés par un mortier de chaux comportant des gravillons. Certaines zones sont recouvertes d'un mortier couvrant. Le blocage intérieur est constitué du même matériau noyé dans le mortier (Soulier 1992 ; Cribellier 1992 ; Dupont, Lauzanne, Petit 2000 : p. 70).

Au niveau de l'arase du mur, les vestiges d'une embrasure de tir à double ébrasement de 1,90 m de longueur sur 1,70 m de largeur ont été mis au jour (Soulier 1992 : p. 1 et plan n°3). Il est intéressant de rapprocher cette canonnière dans le mur de courtine avec celles qui étaient prévues entre chaque tour de flanquement sur le front situé entre la porte Saint-Vincent et la porte Saint-Poir, ou encore près de la porte Saint-Laurent<sup>77</sup>. Cette dernière tendrait, en effet, à prouver que, même si le deuxième procès-verbal n'en mentionne pas la construction à cet endroit, des embrasures de tir ont été aménagées systématiquement entre les tours de flanquement.

### ***Le front entre la porte Saint-Jean et la porte Madeleine***

Le front entre la porte Saint-Jean et la porte Madeleine a visiblement été construit conformément aux directives prescrites par les commissaires royaux Illiers et Gourville le 3 décembre 1488, puisque deux tours de 7 toises de diamètre viennent bien flanquer le mur de courtine : la tour Saint-Louis (au nord) et la tour Balthazar (au sud). Nous n'avons que très peu d'éléments sur cette partie de l'enceinte, si ce n'est le fait que la tour Balthazar était achevée avant 1521, date à laquelle on l'équipe d'une trappe pour loger les prisonniers employés à la confection des fossés. Comme pour le front précédent, les commissaires préconisent le percement d'une rue de 16 toises de large sur lesquelles 2 toises sont réservées à la largeur du mur de clôture. La courtine garde la même épaisseur que la précédente. En revanche, les tours doivent être percées à la fois de canonnières et d'arbalétrières.

### ***Le front entre la porte Madeleine et la porte Saint-Laurent***

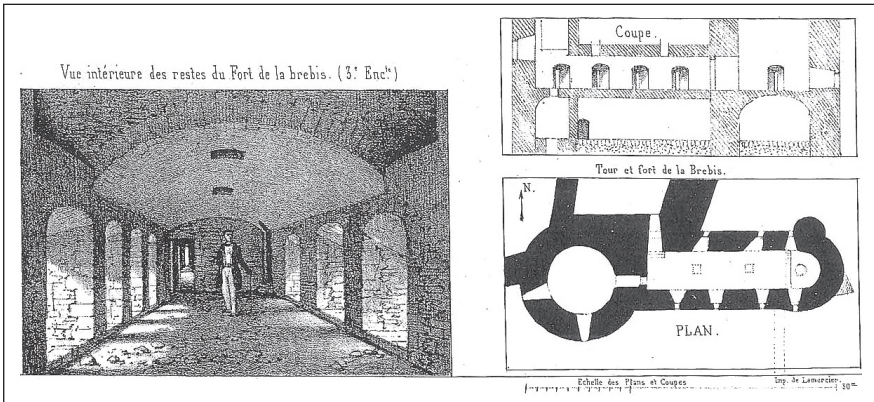
Si les travaux réalisés entre la porte Saint-Jean et la porte Madeleine semblent cohérents avec les directives des commissaires royaux, il en va très différemment du front entre les portes Madeleine et Saint-Laurent (**fig. 4, 5 et 6**). Il ne semble pas, en effet, que trois tours d'artillerie aient été édifiées sur cette partie de l'enceinte comme il est mentionné dans le procès-verbal des 4 et 5 décembre 1488. Les différents plans anciens ne montrent que deux

---

*depuis le fondement fait de l'année passée en venant du portail St. Poer jusqu'au pres du pavé de l'Orme largeur de X pieds, VF LXXVII l. X s. p.*

76. Les dimensions des moellons varient de 7 cm x 12 cm à 15 cm x 26 cm (Cribellier 1992 : p. 1).

77. Sur le front entre la porte Madeleine et la porte Saint-Laurent, les commissaires préconisent également le percement de *canonieres entre lesdictes tours de treize toises en treize toises a la moitié du pan de mur d'entre lesdites tours au rez des getées de terres* (Annexe III).



**FIG. 24 : Relevés en plan et en coupe du moineau de la tour de la Brebis (troisième enceinte), lithographie de C. Pensée (1849). Cl. Clément Alix.**

tours de part et d'autre de la *grant rue St. Laurens* : la tour Saint-Joseph et la tour de Laridaine. De même que sur le front de la porte Saint-Vincent à la porte Saint-Poir (où des tours de flanquement devaient être réalisées toutes les 25 toises) ou bien sur le front de la porte Saint-Poir à la porte Saint-Jean (où seulement deux tours ont été édifiées contrairement aux huit qui étaient prescrites), des modifications semblent avoir été apportées au système de flanquement. Des contraintes financières ont pu obliger les maîtres d'œuvre à renoncer aux nombres de tours préconisés par les commissaires royaux, entraînant de fait des problèmes défensifs liés à l'insuffisance de flanquement.

Même si les courtines étaient vraisemblablement percées de façon systématique d'embrasures de tir (voir *supra*), la rareté des tours de flanquement nous conduit à nous interroger sur la présence ou non à Orléans d'ouvrages destinés à assurer une défense rasante au niveau des fossés, type moineaux ou caponnières. La présence de segments de courtines relativement longs entre chaque tour et l'existence de fossés secs les longeant, semblent autoriser l'aménagement de ce type de structure en matériaux périssables ou en dur permettant de raviver le saillant des tours et des courtines par des tirs collatéraux. Bien que cette hypothèse n'ait pu être vérifiée pour la quatrième enceinte, des ouvrages similaires sont connus à Orléans sur la tour de la Brebis de la troisième enceinte (vers 1510-1540) (**fig. 24**) ou sur la tête de l'ancien pont des Tourelles au sud de la Loire (vers 1560-1570) (Pensée 1849 : pl. 61-62) <sup>78</sup>. Il est en outre possible qu'un autre moineau ait défendu la porte de la Forêt sur le front nord de la troisième enceinte (**fig. 26**) <sup>79</sup>.

78. Nous remercions N. Faucherre pour les précisions qu'il nous a apportées à propos de la datation de ces deux édifices.

79. Sans plus de précisions, Léon de Buzonnière décrit l'ouvrage ainsi :

*au milieu du massif sur lequel s'abaissait le pont-levis, du côté de la campagne, se trouvait une espèce de casemate communiquant par un guichet avec le fond du fossé* (Buzonnière 1849 : p. 374-375).



## *Le front de la « turcye Saint-Laurent »*

Commencé comme nous l'avons vu, dès le mois de mai 1486 par Jean de Loan, le front de la *turcye St. Laurent* sur le bord de la Loire, joignant la tour Saint-Laurent avec la tour du Bassin (deuxième enceinte) est visiblement conservé par les commissaires royaux (fig. 4 et 5). Yvon d'Illiers et Jean de Gourville ordonnent néanmoins la construction de deux tours, aux endroits indiqués par des *paux garnis de fleurs de lis pour demonstrier l'endroit ou seront les tours de ladicte rue et le milieu d'icelle*. Il pourrait s'agir ici de la construction de la tour Roze et de la tour de la Recouvrance, les deux seules tours observables, d'après les plans anciens, sur ce front situé le long de la Loire.

### **La tour Saint-Laurent**

Le 9 décembre 1488, les commissaires royaux ordonnent la construction, dans l'angle sud-ouest de l'enceinte, d'une *grosse tour* de 10 toises de diamètre (19,49 m) dont les murs auront 18 pieds d'épaisseur en fondation (soit 5,85 m) et 15 pieds en élévation (4,87 m). Cette tour devra être percée de canonnières, d'arbalétrières et de *deffences tant par bas que par haut de toutes parts* (fig. 25). Le chantier de cette tour, connue sous le nom de tour Saint-Laurent, tour des Chevaux ou encore tour des Orgils dans les textes, débute au début du mois de septembre 1489, après que les *mascons et pionniers* aient *advisé a la maniere de bezoigner*. Le 7 et le 9 septembre, les comptes de forteresse de la ville mentionnent des dépenses pour les fondations sur pilotis de la tour<sup>80</sup>. L'aménagement des fondations sur pilotis en bord de rivière nécessitait d'abord de construire des batardeaux, constitués par des pieux dont l'intervalle était rempli de glaise mélangée d'herbe ou de fumier, afin de travailler au sec. Les pieux, dont la pointe était durcie au feu ou dotée de sabots métalliques, étaient ensuite battus à refus par des engins appelés *sonnettes* et chevillés en tête par un cadre et un treillis de bois. Enfin, on pouvait monter la première assise de pierre<sup>81</sup>. Les comptes de la ville décrivent bien les différentes étapes de cette construction, notamment le mercredi 8 septembre 1489, où l'on travaille *a pilloter et a battre audict*

---

80. La construction de cette tour sur les bords sablonneux de la Loire explique la construction sur pilotis, comme cela a également été le cas pour la caponnière du fort des Tourelles d'Orléans, ou dans les années 1470, pour la construction de l'enceinte de Strasbourg (Schwein dans *Les enceintes...* 1999 : p. 135 à 162). Mais ce type de fondations n'était pas systématique. Des fondations sur arcades sont connues à Tours, vers 1350-1360 (Toulier (B.), « Contribution à l'étude du tracé de l'enceinte du XIV<sup>e</sup> siècle à Tours (angle nord-ouest) », dans *Bulletin trimestriel de la Société Archéologique de Touraine*, XXXVII, 1974 : p. 362), pour les murailles des terrées le long de la Loire ou encore à Douai entre la porte d'Arras et la porte d'entrée des eaux (Salamagne 2001 a : p. 75-76). Les fouilles du château de Montsoreau (49), également en bordure de Loire, ont aussi démontré que l'on pouvait tout simplement rechercher le socle rocheux (quand celui-ci existe) à quelques mètres pour asseoir l'assise de fondation (Litoux (E.), Prigent (D.), Hunot (J.-Y.), « Le château de Montsoreau », dans *Congrès archéologique de France, Touraine*, 155<sup>e</sup> session, 1997, Paris, 2003, p. 263).

81. Biguet (O.), Conte (F.), Courant (H.), Cussoneau (C.), Letellier (D.), *Les ponts d'Angers*, Tours, 1998 : p. 14 – 15.



**FIG. 25 : Détail du front de « la turcye Saint-Laurent », d'après le plan dit des Échevins (xvi<sup>e</sup> siècle ; MHAO Inv. A 6924).** On observe de gauche à droite : la grosse tour Saint-Laurent, la tour Roze et la tour de Recouvrance. A droite, la tour du Bassin marque la jonction avec la « deuxième enceinte ». Cl. François Laugnie - Musée des Beaux-Arts d'Orléans.

*engin des paultx aulx dict fondemens*, et, le 15 septembre 1489, la première pierre peut être assise<sup>82</sup>.

D'après de Buzonnière, la tour Saint-Laurent ne jouxtait pas la porte Saint-Laurent, mais y communiquait par une galerie, ce qui semble être confirmé par les comptes qui mentionnent, en juillet 1526, des dépenses *pour couvrir d'ardoises les galleries entre le portail St. Lorens pres la riviere et la tour des Chevaux et aulsi la tour St. Joseph pres St. Laurens*<sup>83</sup>.

Le diamètre de cette tour de 10 toises et son épaisseur murale de 15 pieds, ainsi que *les canonnières* dont elle est percée, sont caractéristiques des tours d'artillerie ou *grosse tour*, qualificatif qui revient généralement dans les comptes de construction. En Bretagne, de nombreuses tours de ce type, au diamètre voisin de 20 m sont attestées après les années 1470, à Clisson,

82. BMO, ms 587, f<sup>o</sup> 186-187. Suite à une crue de la Loire, le 16 septembre 1489, les fondations sont submergées par les eaux. Ce sont *vingt dix hommes qui la nuict d'entre le mercredy (16) et le jedy (17) [vacquent] a gecter les eaux qui sourdoient es dis fondemens*. Une *pompe de seuchy* affrété par challand est finalement mise en place à la demande des *Princes d'Orléans* par le bourgeois Jehan Compaing *pour tirer et vuider les eaues*.

83. D'après Vergnaud-Romagnési, cette tour fut construite par François I<sup>er</sup>. Même si cette information semble erronée, il se peut, en effet, que cette tour dont la construction est ordonnée en décembre 1488, n'ait été terminée que sous le règne de ce dernier, fils de Charles d'Orléans. La porte demeura ainsi fortifiée jusque vers 1567, date à laquelle on commença à détruire la *Grosse Tour* qui ne disparut totalement que vers 1580 (ce qui pourrait expliquer sa représentation sur le plan de Rancurel en 1575 (fig. 5) et sur le tableau dit des Échevins (fig. 25). Vers 1589, la tour est détruite jusqu'aux fondations pour aménager un bastion qui prendra le nom de *ravelin Saint-Laurent*. En 1592, les travaux de ce ravelin battent leur plein. Ils sont portés sur les comptes de la ville le 20 novembre 1592 et s'élèvent à 1300 francs (Vergnaud-Romagnési 1836 : p. 10). Vers 1765, M. de Barentin, intendant de la généralité, fit aplanir le ravelin Saint-Laurent, déblayer les quais et fermer la ville par une grille de fer. Il imposa son nom au quai ainsi qu'à la porte.

Dinan, Fougères, Nantes, Pontivy, Toncquedec mais aussi en Bourgogne à Auxonne, Beaune ou Dijon. Le diamètre sera porté à 24 m sur la tour du Moulin du château de Saint-Fargeau vers 1478, à 29 m vers 1515 sur la tour Millard de l'enceinte urbaine de Mézières (Salamagne 1992 : p. 172 ; Mesqui 1997 : p. 380-381).

### *Le raccordement à la troisième enceinte*

#### **La tour Bourbon**

Le raccordement de la partie nord-est de la quatrième enceinte avec l'enceinte de monseigneur de St. Aignan, entre la porte Saint-Vincent et la tour de Penycou ou Pénincourt, s'accompagne également de la construction d'une grosse tour d'artillerie, de dix toises de diamètre garnie de canonnières, deffences, voulttes, chambre pareille et semblable de celle du bout de la muraille et enceinte de ladite ville ordonnée [...] du cousté devers St. Laurens<sup>84</sup>.

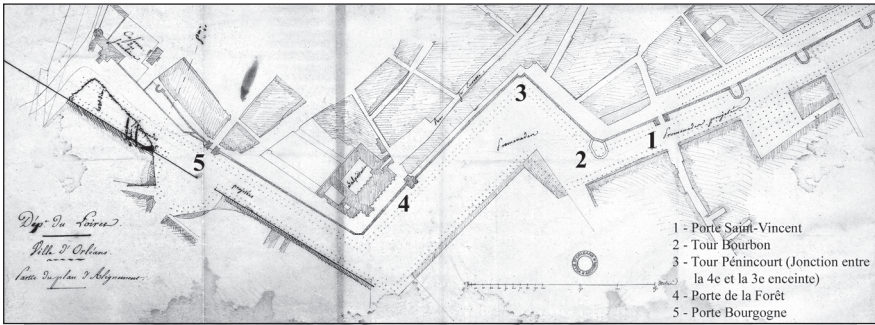
D'après de Buzonnière, la tour Bourbon était une tour de plan en fer à cheval<sup>85</sup>. Elle possédait trois niveaux voûtés, percés de canonnières à double ébrasement, munis de redans. Elle était couverte d'une terrasse surmontée d'un parapet percé d'embrasures de tir mais dépourvu de mâchicoulis (Buzonnière 1849 : p. 380).

Il est une nouvelle fois intéressant, comme à la porte Saint-Jean, de noter la présence du bossage sur la tour Bourbon. Il semble que s'opère un retour au bossage dans la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle. On en observe dans certaines fortifications de l'orbite royale adaptées aux armes à feu : à Dijon, à Beaune, à Auxonne (21), à Vézelay (89), à la tour Navarre de Langres (52) vers 1512, à Cusset (03) ou encore à la porte des Miches du château de Tournouël (63), bâtie par Jean d'Albon dans la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle (Mesqui 1997 : p. 68). Plus à l'ouest, des parements de ce type se retrouvent sur l'une des tours du château de Luynes (37), reconstruite dans les années 1465 (Mesqui 1997 : p. 436), sur les tours de la basse-cour du château de Vaujourn (37) ou encore sur la porte Saint-Jean de l'enceinte urbaine de Montreuil-Bellay (49) (Durandière 2003 : p. 74-75). Nous pouvons également effectuer un rapprochement entre la tour Bourbon de la dernière enceinte d'Orléans avec la tour *Quiqu'en Groigne* du château de Bourbon-l'Archambault, construite vers 1480 pour le duc Jean II de Bourbon (Mesqui 1993 : p. 72), qui présente des caractéristiques assez similaires. Il est bien établi que le bossage a été pour certains maîtres d'œuvre et leurs commanditaires, une manifestation extérieure de puissance. On

---

84. Une deuxième tour aux dimensions comparables à celles des autres tours de l'enceinte était également prévue sur ce front par les commissaires royaux mais ne semble pas avoir été réalisée.

85. D'après le plan du projet de *Promenades publiques depuis la porte Saint-Vincent jusqu'à la Loire*, on observe un léger pan coupé à la gorge de la tour Bourbon (fig. 26).



**FIG. 26 : « Promenades publiques depuis la porte Saint-Vincent jusqu'à la Loire », plan de projet d'alignement (xix<sup>e</sup> siècle). Cl. © – Inventaire Général Centre, 1979 – ADAGP.**

retrouve en particulier cette influence manifeste dans les constructions royales ou celles dues à des princes proches du roi (Mesqui 1987 : p. 112-113). La présence de ce type d'appareil à Orléans sur la porte Saint-Jean, mais également sur la tour Bourbon, n'est, de fait, certainement pas anodin. Ce choix pose le problème des relations qui ont pu exister entre maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, ainsi que leur répercussion dans la construction.

### *Les maîtres d'œuvre* <sup>86</sup>

En ce qui concerne la maîtrise d'œuvre du chantier, l'identité de quelques maîtres maçons nous est connue. Dans le premier procès-verbal de 1488 apparaît le nom de Jehan Chauvin, maître des œuvres de maçonnerie de la ville d'Orléans, qui est accompagné des maîtres maçons jurés Jehan Le Dreu et Guillaume Richart. Jehan Chauvin est probablement apparenté à Pierre Chauvin, maître des œuvres de maçonnerie d'Orléans dès 1430. Jehan Ledreu est un maître maçon qui travailla à Orléans souvent en compagnie du maître maçon Pierre Lemerle. Guillaume Richart nous est quant à lui inconnu. Ces trois hommes interviennent ici en qualité d'experts, ce qui n'indique pas forcément qu'ils soient à la tête du chantier.

Au début du xvi<sup>e</sup> siècle, la construction de l'enceinte semble être placée sous la direction de Jehan Mynier, maître des œuvres de maçonnerie du duché d'Orléans de 1498 à 1536, et de Macé Droyneau, *maistre des euvres de l'enclousture de la ville et cité d'Orléans*. Tous deux spéculèrent de 1494 à 1513 sur une partie des terrains libérés et occupés autrefois par les anciennes enceintes (Alix 2002 : t. 1, p. 116).

<sup>86</sup>. Cette partie est issue des premiers résultats d'une thèse actuellement en cours sous la direction d'A. Salamagne : C. Alix, *L'habitat et le milieu de la construction à Orléans au Moyen Âge*, Centre d'Études Supérieures de la Renaissance, Univ. Tours.

Vers 1512, Jehan Lemerle pourrait avoir repris la place de Macé Droyneau à la tête du chantier. Ce dernier est alors payé 8 livres tournois pour la réalisation d'un plan de la nouvelle enceinte destiné au roi<sup>87</sup>. La présence de Jehan Lemerle est attestée au château d'Amboise en 1495 et à l'expertise de la cathédrale de Bourges en 1508. À Orléans son activité nous est connue de 1513 à 1529. Il travaille entre autres à la construction du clocher de l'église paroissiale Sainte-Catherine en 1513, aux voûtes de la chapelle Notre-Dame de Pitié de l'église des Jacobins vers 1513-1516, à celles du chœur de l'église paroissiale Saint-Pierre-Ensentellée en 1520, à la reconstruction du château de Cormes à Saint-Cyr-en-Val en 1523, aux quais de la Loire vers 1528-1530 avec Pierre Biart, ou dans une maison canoniale appartenant au chanoine Girard Laurens en 1524. Tout comme son père, Pierre Lemerle (attesté à Orléans en 1479, 1502 et 1508), il fut également maître juré des œuvres de maçonnerie d'Orléans et appelé, pour des expertises, au prieuré Saint-Samson d'Orléans et à l'hôtel d'Euverte Hatte, rue du Tabourg.

Enfin, en 1527, le maître maçon Pierre Biart apparaît dans la construction de l'enceinte. Accompagné du maçon Pierre de Lespau, il réalise le devis des piles et de l'arc du pont dormant de la porte Saint-Laurent<sup>88</sup>. Pierre Biart est aussi présent sur de très nombreux chantiers à Orléans ou dans sa région (notamment à Beaugency) jusqu'au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle (Lesueur 1926). Il participe à la reconstruction du Grand cimetière d'Orléans entre 1519 et 1521, aux quais de la Loire avec Jehan Lemerle. A l'hôtel de ville, il dirige la construction d'un perron pour la nouvelle salle Sainte-Catherine en 1542, puis celle d'un nouveau corps de bâtiment en 1551. Il est également le maître d'œuvre de nombreuses maisons (maison du boulevard de la porte Renart en 1518 par exemple) et en particulier celles destinées à la nouvelle « aristocratie » orléanaise, comme l'hôtel d'Hector de Sanxerre vers 1544, receveur du duché, ou la maison du Grand Jardin pour Jehan Brachet le jeune, fils du secrétaire du duc.

Pierre Biart intervint fréquemment dans des expertises ou des vérifications de chantiers. En 1525, au prieuré Saint-Samson, il accompagne Jehan Lemerle et Pierre de Lespau, l'un des maîtres maçons jurés de la ville d'Orléans. Entre 1533 et 1537, Pierre Biart vint vérifier les fondations des murs pignons de la nouvelle grande salle Saint-Lazare de l'Hôtel-Dieu. En 1539, il est appelé lors d'un conflit entre l'abbaye Saint-Euverte et les échevins à propos de l'effondrement du mur d'enceinte de l'abbaye dû aux poussées des terres du nouveau rempart. Sa présence sur les chantiers de maisons n'est également pas rare, comme par exemple pour une maison située près de la porte Renart en 1535, ou rue de la Vannerie en 1539. En 1547, il toise les terrains qui seront occupés par l'hôtel de Philippe Cabu, avocat du

---

87. BMO, ms 587, f<sup>o</sup> 213 :

*Pour ung pourtraict de l'enceinte de ladictte ville d'Orleans fait par Jehan Lemerle, macon, lequel fust porté au roy par ledict seigneur de Bellevue.*

88. BMO, ms 587, f<sup>o</sup> 233.

châtelet d'Orléans. En 1548, il est présent en tant qu'expert dans le contrat de construction des œuvres de charpenterie de l'hôtel Doineau rue Neuve. Malgré toutes ces mentions, il faut remarquer que Pierre Biart est toujours qualifié de maître maçon et tailleur de pierre, et c'est seulement dans un des contrats de construction de l'hôtel d'Hector de Sanxerre en 1544 qu'il porte le titre de maître et conducteur des œuvres de maçonnerie de la ville d'Orléans avec Philippe Bernard. En tout cas, sa présence dans de nombreuses expertises indique qu'il avait les compétences suffisantes pour jouer le rôle d'un maître maçon juré.

Dans les transcriptions de fragments de comptes, le maître charpentier apparaît assez rarement, et son rôle ne semble pas directement lié à la direction du chantier. Se peut-il qu'à cette époque, comme à Troyes, le rôle du charpentier soit subordonné à celui du conducteur d'ouvrage ou du maître maçon (Collet 2001 : p. 250) ? Remarquons que Jehan Desouches, qualifié de maçon, fut chargé de la reconstruction de pans de murs sur le front entre les portes Saint-Vincent et Saint-Poir<sup>89</sup>. Or, Jehan Desouches apparaît ailleurs comme un charpentier *en grosserie*, chargé par exemple de la réalisation d'estrades et de barrières pour les différentes fêtes de la ville, ou d'échafaudages pour des chantiers<sup>90</sup>. En 1490, il réalise l'engin de levage (appelé grue) permettant de poser les mâchicoulis de la porte Saint-Poir<sup>91</sup>. En 1521, il est payé pour avoir réalisé des trappes destinées aux tours de Baltazart, des Maschecolys, et de la porte Saint-Vincent<sup>92</sup>. Ce cas de double compétence, s'il est connu pour des périodes plus anciennes (Salamagne 2001 : p. 226), paraît plus surprenant en ce début du XVI<sup>e</sup> siècle.

Tous les maîtres maçons cités ci-dessus apparaissent souvent comme maîtres des œuvres de maçonnerie de la ville d'Orléans ou du duché d'Orléans, mais également comme maîtres maçons jurés. Ils interviennent dans les chantiers de construction ou de reconstruction de nombreux autres édifices. Toutefois, ils ne sont pas forcément les concepteurs du système défensif de l'enceinte, mais peut-être de simples exécutants.

La mobilité des maîtres d'œuvre, bien connue sur les chantiers de la fin du Moyen Âge (Salamagne 2001 : p. 230-232), peut être illustrée à Orléans par un événement intervenu vers 1525 (voir *supra*). Une partie des nouveaux murs du front entre les portes Saint-Vincent et Saint-Poir s'effondre, sans doute à cause d'un défaut des fondations. En janvier 1526, différents maîtres maçons jurés de la région sont alors appelés par les échevins en qualité d'experts, afin de trouver la cause des dégâts et proposer des solutions de réparation : Guillaume Palvoisin, maître maçon et tailleur de pierre de la ville de Bourges, Denis Sourdeau, maître maçon et tailleur de pierre à Blois, *ayant charge des ouvrages de maçonneries pour le roi notre*

---

89. BMO, ms 587, f° 234.

90. BMO, ms 587, f° 204, f° 211 et f° 219.

91. BMO, ms 587, f° 211 et f° 189.

92. BMO, ms 587, f° 227-228.

*sire a Chambort*, Gervaise Couldroy et Symon Challotin, respectivement maîtres maçons des villes de Blois et de Chartres, ainsi que les maîtres maçons jurés de la ville d'Orléans, Pierre Chausse et Jehan Bernardeau <sup>93</sup>.

La diffusion des formes architecturales entre les différents chantiers est un facteur important lors de la conception des fortifications. Nous savons qu'un édifice de la dernière enceinte d'Orléans a peut-être servi de modèle pour la construction d'un ouvrage de l'enceinte urbaine de Troyes. Ainsi, lorsque le maître maçon de la ville de Troyes, Martin de Vault, fait édifier le boulevard ou forteresse de Guise, à partir de 1532, on fait apporter *de la ville d'Orléans ung pourtraict dune tour dudit Orléans* <sup>94</sup>. La mention de cette *tour*, terme qui désigne à cette époque aussi bien une tour d'artillerie qu'un bastion, reste ici énigmatique. En effet, l'ouvrage qui sera réalisé constitue le premier bastion, pentagonal et terrassé, de l'enceinte de Troyes, type d'ouvrage qui n'est pas connu à Orléans avant la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.

La visite de la quatrième enceinte par des intervenants étrangers (simples ambassadeurs ou experts ?) est également attestée. En janvier 1518, une *demie livre de chandelles* est achetée afin de montrer *aux ambassadeurs d'Angleterre, les tours de la nouvelle closture de ladicte ville d'Orleans*. En juin 1526, les comptes de la ville mentionnent également la venue d'*ung homme d'Italie envoyé par le roy nostre sire en ceste ville pour faire visitacion des murailles de ladicte ville* <sup>95</sup>.

### ***L'intervention des professionnels de la guerre dans la construction***

De même qu'il existe une coopération entre les maîtres d'œuvre, la conception de l'architecture et son adaptation à l'artillerie à poudre à partir du début du XV<sup>e</sup> siècle ne sont plus les seuls faits des maîtres maçons, à moins que ceux-ci aient acquis une certaine compétence en la matière, mais elles résultent bel et bien d'échanges avec des spécialistes de l'arme à feu : techniciens, fondeurs, canoniers, capitaines de guerre (Salamagne 1993 a : p. 843).

---

93. BMO, ms 587, f<sup>o</sup> 231-234 (transcription dans : Jarry (L.), *Le château de Chambord, documents inédits sur la date de sa construction et le nom de ses premiers architectes*, Orléans, 1888 : p. 65-67). Un carrier (Robert Nicolas) est alors appelé pour effectuer le creusement d'un *puiset* profond de 5 toises au pied du mur détruit afin de pouvoir observer l'état des fondations. Les maîtres d'œuvre responsables des travaux, Jehan Mynier et Jehan Lemerle, furent accusés par les habitants de *malversacions, faultes et abus*.

94. Collet (B.), « Le XVI<sup>e</sup> siècle et la rénovation des fortifications de la ville de Troyes », dans *La vie en Champagne*, n<sup>o</sup> 359, 1985, p. 6. Nous tenons ici à remercier N. Faucherre pour cette information.

95. BMO, ms 587, f<sup>o</sup> 224 et 231. L'identité de ces personnages n'est malheureusement pas précisée et nous ne pouvons pas savoir si leurs visites furent suivies d'effets.

A Orléans, dès le mois de décembre 1489, la visite de tels professionnels est connue dans les comptes. A cette date, les commissaires royaux font *visiter le circuit et enceinte de ladite ville et aussi les rues faictes et necessaires encore a faire en ladite nouvelle closture et en la vieille ville au Marechal de Guerde*<sup>96</sup>, *Monseigneur de Beaudricourt, gouverneur de Bourgogne*<sup>97</sup> et au *senechal de Carcassonne*. Ces derniers se prononcent sur les travaux de l'enceinte qu'ils jugent *estre bien divisée et en bonne forteresse* et en informent le roi Charles VIII<sup>98</sup>. Il est intéressant de noter ici l'appréciation, ou plutôt la validation, des travaux engagés sur l'enceinte par des professionnels de la guerre de siège, dotés visiblement d'une importante expérience de terrain. En 1488, un an avant sa venue à Orléans, Jean de Baudricourt était en effet au côté de Louis de La Trémoille lors de la campagne bretonne. Il l'accompagna notamment aux sièges de Fougères et de Saint-Aubin-du-Cormier. Quant au maréchal d'Esguerdes, il conduisit les armées royales en Artois et en Flandres durant la décennie 1480-90, et était donc bien averti de l'avancée des fortifications des anciens Pays-Bas.

Outre l'intervention des capitaines de guerre, celle des canonniers est également attestée. En 1512, les habitants d'Orléans, en proie aux menaces des Anglais et des Espagnols *qui vouloient sevir audit royaume* demandent au roi l'envoi d'experts afin de *veoir et visiter les boulevards tant vieille que nouvelle closture et ordonner ce qu'ils verront y estre a faire pour la tuycion et deffense de la ville*. Une délégation de la ville dirigée par le receveur Jehan de Hue est alors envoyée à Blois auprès de Louis XII. Ce dernier mandate le seigneur de Bellevue, visiblement un de ses proches, ainsi que Jean Guédon, *artilleur et canonnier du roi*, que l'on envoie chercher à Paris et à Nantes. Suite à cette visite, le seigneur de Bellevue fera édifier une tour *en icelle ville derrier le verger de Barthelemy Savin et de St. Pouair*, soit sur le front entre la porte Saint-Vincent et la porte Saint-Poir<sup>99</sup>.

Si la plupart des travaux d'importance de l'enceinte sont vraisemblablement terminés en 1555 (Buzonnière 1849 : p. 378-379 ; Dupont, Lauzanne, Petit 2000 : p. 68), l'achèvement officiel est toutefois marqué par la venue de monseigneur de Sansac, chevalier de l'ordre, *capitaine de II<sup>xx</sup> lances*, envoyé par le roi du 4 au 7 février 1556, afin de visiter l'enceinte et d'effectuer la réception des ouvrages<sup>100</sup>. Tout comme

---

96. Le bourguignon Philippe de Crévecoeur († 1494), seigneur d'Esguerdes, passa au service de Louis XI après 1477 et fut nommé maréchal par Charles VIII en 1483. Nous tenons ici à remercier A. Salamagne pour ces informations.

97. D'abord fidèle du roi Louis XI, Jean de Baudricourt (milieu du xv<sup>e</sup> siècle – † 1499) est chargé de la défense de la ville de Bar contre le duc de Bourgogne en 1474. Nommé gouverneur de Bourgogne par Louis XI en 1480, il devint capitaine de la place de Besançon en 1482. Il suit ensuite Charles VIII à Naples en 1495 et se distingue à la bataille de Fornoue.

98. BMO, ms 587, f<sup>o</sup> 188-189 et ms 595, f<sup>o</sup> 185.

99. BMO, ms 587, f<sup>o</sup> 212-213.

100. BMO, ms 587, f<sup>o</sup> 274-286 :

*Pour faire la visitacion des fousées et murailles de ladite ville d'Orleans, et donner son advis sur la bonne maniere de la fortifier.*



Jean de Baudricourt ou le maréchal d'Esguerdes, Louis Prevot de Sansac était un homme de guerre aguerrri et prestigieux. Proche de François I<sup>er</sup>, puis de Henri II, il participa à de nombreux sièges et batailles de l'époque (Milanais en 1523, où il est à la tête de seize mille hommes, bataille de Pavie, il tint la défense de la Mirandole assiégée pendant huit mois par le marquis de Marignan en 1554, etc.). Une fois encore, il est intéressant de noter en première place près de lui, l'intervention de deux canonniers du roi, Nicolas Cousin et Pierre Coitier <sup>101</sup>.

En définitive, comme l'a bien démontré Brice Collet, à l'instar de ce qui se passe pour la *bonne ville* de Troyes à partir du dernier quart du xv<sup>e</sup> siècle, la maîtrise de l'ouvrage de la quatrième enceinte d'Orléans n'est plus placée sous la seule direction de la ville, mais également sous celle de commissaires royaux. Les différents procès-verbaux et les comptes de construction traduisent bien cet état de fait, où les autorités locales sont reléguées à la place d'« accompagnateurs » des différents officiers lors des visites. La conception du tracé de l'enceinte résulte donc d'une décision collégiale entre différentes autorités : les représentants de la municipalité garants des intérêts des habitants, les maîtres d'œuvres locaux, et surtout ici les commissaires, émissaires du duc puis du roi, ce dernier intervenant largement dans la question du financement du projet.

En ce qui concerne la maîtrise de l'œuvre : bien que la ville continue à faire appel à des maîtres maçons ou des maîtres charpentiers locaux qualifiés, connus à Orléans pour travailler simultanément sur d'autres édifices civils ou religieux, leur intervention reste toutefois très limitée et contrôlée par des experts dépêchés sur place par le roi : maîtres maçons, techniciens, canonniers, artilleurs ou encore capitaines de guerre, tous proches de l'autorité royale. Ces hommes de terrain, qui interviennent visiblement sur de nombreux chantiers de construction du royaume, se chargent par leurs déplacements et leur expérience de diffuser les formes architecturales novatrices. A Orléans, les principaux ouvrages de fortification (portes, grosses tours d'artillerie) semblent refléter les mutations architecturales de l'époque. L'intervention de ces professionnels pourrait donc se révéler dans la construction d'ouvrages comme la porte Saint-Poair ou les grosses tours de Saint-Laurent et Bourbon, dont les caractéristiques innovantes apparaissent dans les mêmes années en Bourgogne, en Bretagne ou encore dans le Nord. La mise en valeur de certains de ces édifices, notamment par la présence du bossage, renforce probablement le caractère symbolique de l'influence royale. A contrario, d'autres éléments (tours de flanquements, courtines) sont visiblement de conception plus archaïque. L'intervention d'une main d'œuvre moins spécialisée ou encore les problèmes fréquents liés à la question du financement du chantier pourraient expliquer ce contraste.

---

101. Nicolas Cousin porte le titre de fondeur et canonnier ordinaire de l'artillerie dans une déclaration datée du 19 décembre 1549 (Baudouin-Matuszek (M.-N.), Merlin-Chazelas (A.), *Catalogue des actes de Henri II*, Académie des sciences morales et politiques, CNRS, Paris, 1990, t. 3, p. 437).

## BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE

### Abréviations :

ADL	: Archives départementales du Loiret
AMO	: Archives municipales d'Orléans
BMO	: Bibliothèque municipale d'Orléans
BSAHO	: Bulletin de la société archéologique et historique de l'Orléanais
DAO	: Dessin assisté par ordinateur
MBAO	: Musée des Beaux-Arts d'Orléans
MHAO	: Musée historique et archéologique de l'Orléanais
MSAHO	: Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais
SAHO	: Société archéologique et historique de l'Orléanais
SFES	: Société française d'étude des souterrains
SRA	: Service régional de l'archéologie (Centre)

### Généralités :

- **Alix 2002** : ALIX (C.). - *L'habitat à Orléans à la fin du Moyen Âge*, DEA Civ. Renaissance, A. Salamagne (dir.), Univ. Tours - CESR, 2002, 3 t.
- **Benevolo 1975** : BENEVOLO (L.). - *Histoire de la ville*, Paris, 1975.
- **Bonzon et al. 1993** : BONZON (T.), BOUCHERON (P.), MARIN (B.), MORET (F.). - « Idées de villes, villes idéales et histoire urbaine », dans *Les cahiers de Fontenay*, n° 69/70, mars 1993, p. 14, 24-25.
- **Bouzy, Dupont et al. 2003** : BOUZY (O.), DUPONT (P.), MAZUI (L.), JOSSET (D.). - *Au coin du mur*, catalogue d'exposition, Service Archéologique Municipal, Ville d'Orléans, 2003, 28 p.
- **Bouvier 1914** : BOUVIER (P.). - *Étude sur l'Hôtel-Dieu d'Orléans au Moyen Âge et au XVI<sup>e</sup> siècle*, Orléans, 1914, 184 p.
- **Brühl 1975** : BRÜHL (C.). - *Palatium und civitas Studien zur Profantopographie spatanti*, band I : Gallien, Köln, 1975, p. 43-52.
- **Collet 2001** : COLLET (B.). - « Projet architectural et fortification à Troyes à la fin du Moyen Âge », dans Chapelot O. (dir.), *Du projet au chantier, maître d'ouvrage et maîtres d'œuvres aux XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris, 2001, p. 239-252.

- **Divorne et al. 1985** : DIVORNE (F.), GENDRE (B.), LAVERGNE (B.), PANERAI (P.). – *Essai sur la régularité, les bastides d'Aquitaine, du Bas-Languedoc et du Béarn*, Archives d'Architecture Moderne, Bruxelles, 1985.
- **Durandière 2003** : DURANDIERE (R.). - *L'enceinte urbaine médiévale de Montreuil-Bellay (49)*, D.E.A. Civ. Renaissance, A. Salamagne (dir.), Univ. Tours - CESR, 2003, 3 t.
- **Gaillard 1998** : GAILLARD (L.). - *Histoire des noms des rues d'Orléans*, Romorantin, 1998, 168 p.
- **Gauthiez 2003** : GAUTHIEZ (B.). – *Espace urbain, vocabulaire et morphologie*, Éditions du Patrimoine, Paris, 2003.
- **Guerreau 1995** : GUERREAU (A.). – « Remarques sur l'arpentage selon Bertrand Boyssset (Arles, vers 1400-1410) », dans Mornet E. (dir.), *Campagnes médiévales : l'homme et son espace, études offertes à Robert Fossier*, publications de la Sorbonne, Paris, 1995, p. 87-102.
- **Lavedan 1926** : LAVEDAN (P.). – *Qu'est-ce que l'urbanisme ?*, Paris, 1926.
- **Leguay 1981** : LEGUAY (J.-P.). - *Un réseau urbain au Moyen Âge : les villes du Duché de Bretagne aux <sup>XIV</sup><sup>ème</sup> – <sup>XV</sup><sup>ème</sup> siècle*, Paris, 1981.
- **Les enceintes... 1999** : COLLECTIF. - *Les enceintes urbaines (<sup>XIII</sup><sup>e</sup>-<sup>XV</sup><sup>e</sup> siècles)*, textes réunis par Gilles Blicck, Philippe Contamine, Nicolas Faucherre, Jean Mesqui : 121<sup>e</sup> Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, 1996, Nice - Paris : CHTS, 1999, 352 p.
- **Lesueur 1926** : LESUEUR (P.). – « Le mythe de Charles Viart, architecte de la Renaissance », dans *Bulletin Monumental*, t. 35, Paris, 1926, p. 317-337.
- **Leveau 2001** : LEVEAU (C.). - *Toponymie urbaine d'Orléans au Moyen-Âge*, Maîtrise d'Histoire, M. Parisse (dir.), Univ. Paris I, 2001, 208 p.
- **Melton 1987** : MELTON (A.) dir. - *Ville d'Orléans, Atlas de quartier : Carmes*, Centre d'Études et de Recherches sur le Cadre de vie et l'Aménagement Régional, 1987, 14 pl.
- **Mesqui 1987** : MESQUI (J.). - « Parement à bossage dans la fortification et le génie civil en France au Moyen Âge », dans *Château Gaillard*, XIII, 1987, p. 97-126.
- **Mesqui 1991** : MESQUI (J.). - *Châteaux et enceintes de la France médiévale, les organes de la défense*, t. 1, Paris, 1991, 375 p.
- **Mesqui 1993** : MESQUI (J.). - *Châteaux et enceintes de la France médiévale, la résidence et les éléments d'architecture*, t. 2, Paris, 1993, 382 p.
- **Mesqui 1997** : MESQUI (J.). – *Châteaux-forts et fortifications en France*, Paris, 1997, 494 p.
- **Petit 1988** : PETIT (D.) dir. - *Truelles et palissades, 10 ans d'archéologie urbaine à Orléans*, catalogue d'exposition 1988-1989, Direction des antiquités historiques du Centre, Orléans, 1988, t. 1, 162 p., t. 2, 18 pl.

- **Salamagne 1992** : SALAMAGNE (A.). – « Le château de Montcornet dans les Ardennes et l'architecture militaire de la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle dans le Nord de la France », dans *Revue historique Ardennaise*, vol. XXVII, 1992, p. 137-202.
- **Salamagne 1993 a** : SALAMAGNE (A.). - « A propos de l'adaptation de la fortification à l'artillerie vers les années 1400 : quelques remarques sur les problèmes de vocabulaire, de typologie et de méthode », dans *Revue du Nord*, t. LXXV, n° 303, octobre-décembre 1993, p. 809-846.
- **Salamagne 1993 b** : SALAMAGNE (A.). - « Un exemple rare dans l'architecture défensive du xv<sup>e</sup> siècle : le boulevard du château de Lassay », dans *La Mayenne, Archéologie, Histoire*, vol. 16, 1993, p. 165-210.
- **Salamagne 2001 a** : SALAMAGNE (A.). - *Construire au Moyen Âge, les chantiers de fortification de Douai*, Presses Universitaires du Septentrion, 2001, 319 p.
- **Salamagne 2001 b** : SALAMAGNE (A.). - « Les projets architecturaux dans les villes du nord de la France à l'époque médiévale et au début de la Renaissance : des maîtres d'ouvrage aux maîtres d'œuvre », dans Chapelot O. (dir.), *Du projet au chantier, maître d'ouvrage et maîtres d'œuvres aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris, 2001, p. 219-238.
- **Thibault 1997** : THIBAUT (J.). - *Orléans à la fin du Moyen Âge, vers 1380-vers 1450*, thèse de doctorat, nouveau régime, P. Contamine (dir.), Univ. Paris IV, 1997, 3 vol. multigraphiés, 786 p.
- **Toulier 1982** : TOULIER (B.). - « Les fortifications de Romorantin au xvi<sup>e</sup> siècle », dans *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher*, t. 37, 1982, p. 87-117.

## Les enceintes d'Orléans :

- **Contamine 1999** : CONTAMINE (P.). – « Observations sur le siège d'Orléans (1428-1429) », dans *Les Enceintes urbaines (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, 121<sup>e</sup> Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, section archéologie et histoire de l'art, Nice, 26-31 octobre 1996, Éditions du CTHS, Paris, 1999, p. 331-343.
- **Debal 1982** : DEBAL (J.). – « La topographie de l'enceinte fortifiée d'Orléans au temps de Jeanne d'Arc », dans *Jeanne d'Arc, une époque, un rayonnement*, colloque d'histoire médiévale, Orléans, octobre 1979, Centre Régional de Publication de Paris, CNRS, 1982, p. 23-41.
- **Leduc 1967** : LEDUC (J.). - *Étude des fortifications d'Orléans sous Charles VI et Charles VII (1391-1431) d'après les comptes de forteresse de la ville*, DES d'Histoire, M. Perroy (dir.), Faculté des Lettres de Paris, 1967, 147 p., 4 tableaux, 4 planches + 95 p. d'annexes.

- **Ley 1989** : LEY (F.). - *Les fortifications d'Orléans de 1345 à 1463*, Maîtrise d'Histoire, P. Contamine (dir.), Univ. Paris X - Nanterre, 1989, t. 1 (texte) : 78 p., t. 2 (annexes) : 56 p.
- **Michaud-Fréjaville 1981 a** : MICHAUD-FREJAVILLE (F.). - La forteresse d'Orléans (xiv<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup> siècles), dans *Le paysage au Moyen Âge, actes du XI<sup>e</sup> congrès des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur*, PUL, Lyon, 1981, p.62-70.
- **Michaud-Fréjaville 1981 b** : MICHAUD-FREJAVILLE (F.). - « Essai de chronologie des travaux effectués sur l'enceinte d'Orléans (1391-1427) », dans *BSAHO*, n°58, t. 8, 1981, p. 11-20.
- **Michaud-Fréjaville 1982** : MICHAUD-FREJAVILLE (F.). - « Une cité face aux crises : les remparts de la fidélité, de Louis d'Orléans à Charles VII, d'après les comptes de forteresse de la ville d'Orléans (1391-1427) », dans *Jeanne d'Arc, une époque, un rayonnement*, colloque d'histoire médiévale, Orléans, octobre 1979, Centre Régional de Publication de Paris, CNRS, 1982, p. 43-57.
- **Michaud-Fréjaville 1987 a** : MICHAUD-FREJAVILLE (F.). - « Autour de la fortification du faubourg Saint-Aignan, une lettre de Charles VII en faveur des chanoines de Saint-Aignan (1446) », dans *BSAHO*, n° 75, t. 9, 1987, p. 18-29.
- **Michaud-Fréjaville 1987 b** : MICHAUD-FREJAVILLE (F.). - « Note sur l'enceinte médiévale d'Orléans : vie et mort de la porte Bannier », dans *BSAHO*, n° 76, t. 9, 1987, p. 8-16.
- **Petit 1994** : PETIT (D.) dir. - « L'enceinte du Bas-Empire, archéologie de la ville : Orléans n° 5 », dans *Revue archéologique du Loiret*, n° 19 et 20, 1994, p. 20-140.
- **Vergnaud-Romagnési 1846** : VERGNAUD-ROMAGNESI (C.-F.). - *Des diverses enceintes, des accroissements et de la population de la ville d'Orléans*, Orléans, 1846, 14 p. et 1 pl.

## « La quatrième enceinte » d'Orléans :

- **Bimbenet 1885** : BIMBENET (E.). - *Histoire de la ville d'Orléans*, Orléans, 1885, réédition, Bruxelles, 1976, t. 2, p. 484-490.
- **Buzonnière 1849** : BUZONNIERE (L. de). - *Histoire architecturale de la ville d'Orléans*, Paris-Orléans, 1849, réédition, Paris, 1994, t. 2, p. 375-398.
- **Cribellier 1992** : CRIBELLIER (C.). - *Orléans, médiathèque, parking Rocheplatte, site 45 234 053 AH, rapport des sondages*, Ministère de la Culture et de la Communication, DRAC Centre, SRA, janvier 1992, 5 p., 26 figures.
- **Debal 1980** : DEBAL (J.). - *Le plan d'Orléans à travers les siècles*, SAHO, 1980, p. 20-25.

- **Debal 1998** : DEBAL (J.). - *Orléans, une ville une histoire*, t. 1, Orléans, 1998, p. 137-155.
- **Dupont, Lauzanne, Petit 2000** : DUPONT (P.), LAUZANNE (S.), PETIT (M.-S.). - « Une ville en chantier, enceintes et portes », dans *A l'ombre des rois : le Grand siècle d'Orléans*, catalogue d'exposition, 29 juin - 31 décembre 1999, Musée des Beaux-Arts d'Orléans, 2000, p. 68-75.
- **Jarry 1951** : JARRY (B.). - *Le percement de la Rue Chappon et la construction de la quatrième enceinte (1488)*, Le Puy, 1951, 7 p.
- **Josset, Mazuy 2004** : Jossuet (D.), Mazuy (L.). - « Géographie d'Orléans au XI<sup>ème</sup> siècle », dans *Lumières de l'an Mil en Orléanais, autour du millénaire d'Abbon de Fleury*, Musée des Beaux-Arts d'Orléans, Turnhout, 2004, p. 51-57.
- **Lottin 1836** : LOTTIN (D.). - *Recherches Historiques sur la ville d'Orléans depuis Aurélien, l'an 274, jusqu'en 1789*, Orléans, 1836, t. 1, p. 336-341.
- **Lhuillery 1988** : LHUILLERY (B.) dir. - « La base souterraine de la tour dite du Saint Esprit, sur l'enceinte du XV<sup>ème</sup> siècle découverte en décembre 1986 et étudiée en urgence du 20 décembre 1986 au 7 janvier 1987, rapport de fouilles de sauvetage », dans *Subterranea, bulletin de la Société Française d'Etude des Souterrains*, n° 67, 1988, p. 98-105.
- **Michaud-Fréjaville 1983** : MICHAUD-FREJAVILLE (F.). - « Les lendemains de la victoire 1429-1460, et La poussée urbaine 1460 - 1500 », chapitre III et IV, dans Debal J. (dir.), *Histoire d'Orléans et de son terroir*, t. 1 des origines à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, 1983, p. 403-451.
- **Monteyremar 1861** : MONTEYREMAR (H. de). - « Démolitions à Orléans », dans *Cabinet Historique*, 7<sup>e</sup> année, t. 1, p. 235-251.
- **Soulier 1992** : SOULIER (I.). - *Orléans, parking Rocheplatte, site 45 234 05 AH, rapport de fouilles de sauvetage*, Ministère de la Culture et de la Communication, DRAC Centre, SRA, sept. - oct. 1992, 4 p. + 21 p. de photographies et d'annexes + relevés.
- **Vergnaud-Romagnési 1830** : VERGNAUD-ROMAGNESI (C. F.). - *Histoire de la ville d'Orléans, de ses édifices, monuments, établissements publics, etc.*, Orléans, 1830, réédition Les éditions de la Tour Gile, 1996, p. 14-21.
- **Vergnaud-Romagnési 1836** : VERGNAUD-ROMAGNESI (C.-F.). - *Mémoire sur l'ancienne porte St-Laurent à Orléans*, Orléans, 1836, 28 p., 1 litho.

## SOURCES

### Sources textuelles

Les comptes de forteresse de la ville d'Orléans comportent des lacunes importantes, notamment en ce qui concerne la période du début des travaux de l'enceinte avec un manque entre 1481 et 1493.

- **AMO, CC 564** (ADL, 15 O suppl. CC 564, 2 Mi 188, R 1) : compte d'Hervé Paris : 1479-1481.
- **AMO, CC 565** (ADL, 15 O suppl. CC 565, 2 Mi 189, R 1) : compte des héritiers de feu Le Vesville : 1493-1495.

Les comptes de la ville et pièces justificatives peuvent apporter quelques informations, par exemple :

- **AMO, CC 702** (ADL, 15 O suppl. CC 702, 2 Mi 3901, R 1) : pièces justificatives des comptes de Thevenon de Bourges, Jean Brachet, Jean de Nevers, Guy Roillart, François de Saint-Mesmin, Michel Daniel et Guillaume Bongars (1431-1539).
- **AMO, CC 714** (ADL, 15 O suppl. CC 714, 2 Mi 3902, R 1) : pièces justificatives des dépenses de guerre lors de l'occupation d'Orléans par le prince de Condé et les Huguenots, compte de Jacques Noël (1562-1564).
- **AMO, AA 9** (ADL, 15 O suppl. AA 9, 2 Mi 889) : Franchises et privilèges des gens de métiers étrangers (1488-1588).

Ces pertes dues à l'incendie de 1940 sont en partie compensées par les transcriptions d'extraits de comptes de forteresse et de ville réalisés par des érudits orléanais au XIX<sup>e</sup> siècle.

- **BMO, ms 595** (Mi R 310) : **Dubois** (abbé), manuscrits, Tome III, Comptes de commune d'Orléans XV<sup>e</sup> s. - XVIII<sup>e</sup> s. : volume de 330 feuillets, signé du 5 juillet 1884 (originaux et copies détruits en 1940 : ADL A 390 et ADL 2180).
- **BMO, ms 587** (Mi R 113, f° 183-288) : **Lottin** (père), *Recherches historiques sur Orléans. Relevé des principaux comptes de commerce, forteresse, chaussées, turcies et levées de la ville d'Orléans*, signé du 1<sup>er</sup> juillet 1884, t. 1, 367 p.
- **Monteyremar 1861** : MONTEYREMAR (H. de), « Démolitions à Orléans », dans *Le Cabinet Historique*, t. 7, Paris, 1861, p. 235-251.
- **BMO, ms 608-615**, f° 180-182, Hubert, *Généalogies orléanaises des familles*, vol. 4-6.

- **ADL, M 2105 b** : Abbé Louis Gaillard (1887-1990), *Églises paroissiales, chapelles et oratoires, couvents et établissements de charité, et autres lieux de culte, ayant existé à Orléans à travers les siècles*.

## Sources iconographiques

### *Ouvrages publiés présentant des illustrations de la dernière enceinte :*

- **Huet, Pigelet 1894** : HUET (E.), PIGELET (P.). - *Guide orléanais illustré de 40 gravures*, Orléans, 1894, 173 p.
- **Merlin 1878** : MERLIN (E.). – *Le vieil Orléans, 30 eaux-fortes*, 1878 (ADL ; Médiathèque d'Orléans, Rés. H 1186).
- **Pensée 1849** : PENSEE (C.). - *Histoire architecturale d'Orléans, Anciens monuments religieux civils et militaires les plus remarquables de cette ville*, Orléans, 1849, réédition, Paris, 1994, 63 pl. (lith.) et 1 plan.
- **Pensée 2001** : *Charles Pensée un dessinateur romantique à Orléans*, catalogue de l'exposition, Musée des beaux-arts d'Orléans, Orléans, 2001, 96 p.

### *Les sources cartographiques (ou planimétriques) :*

#### **Les plans particuliers**

##### *Les plans terriers et cadastraux :*

- « **Plan général de la ville d'Orléans divisé en 16 feuilles** », Perdoux (gravure sur cuivre, 1779, 540 x 457 mm ; ADL, A 598 ; copie en ADL, 2 J 256).
- « **Plan géométrique de plusieurs cantons de l'enceinte de la ville d'Orléans** », P. Legrand dit « Plan de Legrand » (encre de chine sur calque, XVIII<sup>e</sup> s., éch. 20 toises pour 13,6 m, 66 x 95 cm ; ADL, A 614, détruit en 1940 ; copie dans ADL, 2 J 257, f<sup>o</sup> 13) (**fig. 3**).
- « **Plan du fief de la Voierie entre la Tour neuve (...) et la rue de la motte (...)** », Diot d'après le plan de J. Fleury de 1689 (plume et encre noire, lavis, 1821 ; BMO, ZH 68).
- **Plan cadastral d'Orléans**, 1823 (AMO, 2 Mi 1509, service du Cadastre de la ville d'Orléans).



### *Plans d'alignements ou de percements :*

- « **Plan extrait du plan général des remparts d'Orléans avec les projets des chemins exécutés et à exécuter extérieurement le long des fossés de ville (...)** », inspecteurs des Ponts et Chaussées, Bayle del. (aquarelle, xviii<sup>e</sup> s. ; copie dans DRAC Centre, Service de l'Inventaire, classeur Orléans, 79 45 0168 X).
- « **Plan des dehors de la Ville d'Orléans, depuis la grille au-dessus du jardin de la ville jusqu'à la porte Bannière** » : front entre la Loire et la porte Saint-Poair (encre de Chine et lavis, début xix<sup>e</sup> s. ; copie dans DRAC Centre, Service de l'Inventaire, classeur Orléans n° 40, 78 45 1961 X) (fig. 6).
- « **Promenades publiques depuis la porte Saint-Vincent jusqu'à la Loire** », plan de projet d'alignement (encre de chine sur calque, s.d. ; AMO ; copie dans DRAC Centre, Service de l'Inventaire, classeur Orléans n° 25, 79 45 0351 P) (fig. 26).
- « **Plan dressé conformément à l'arrêté de M. le Maire pour tracer l'alignement de clôture demandé par MM. Colas de Brouville et Fauchaux, 10 février 1810** », front entre la porte St. Jean et la porte Bannier (encre de Chine et lavis, 1810 ; copie dans DRAC Centre, Service de l'Inventaire, classeur Orléans n° 40, 78 45 1959 X).
- « **Plan d'alignement pour la clôture demandé par MM. Colas de Brouville et Fauchaux, vu et certifié par le maire d'Orléans** », front entre la porte St. Jean et la porte Bannier (aquarelle sur papier, 1810 ; AMO, n° 597 ; copie dans DRAC Centre, Service de l'Inventaire, classeur Orléans n° 40, 79 45 0222 X).

### **Les vues et plans généraux :**

#### *Les « portraits » en perspective et vues cavalières :*

- « **Vue de la ville d'Orléans avec le pont et les forts des Tourelles** », dit « tableau des Échevins » (peinture sur toile, xvi<sup>e</sup> s. ; MHA0 : inv. A 6924), représentation du front de Loire et notamment de la grosse tour Saint-Laurent (fig. 25).
- « **Vray portrait de la ville d'Orléans** », gravé sur bois par R. Rancurel (extrait de la *Cosmographie universelle de tout le monde*, de Sébastien Münster, Paris, 1575, t. 1, p. 323, 360 x 270mm ; BMO, ZH 12) (fig. 5).
- « **Aurelia Franciae Civitatis ad Ligeri(m) Flu(men) sita** » (gravure sur cuivre, publiée à Cologne en 1581 dans le livre III de *l'Urbiium praecipuarum totius mundi* de Georg Braun et Franz Hogenberg, 430 x 350 mm ; BMO, ZH 11).

- « **Plan et profil au naturel de la ville d'Orléans** », G. Hotot (gravure sur cuivre, vers 1640 – 1645, lithographiée par A. Jacob, 1849, 725 x 380 mm ; BMO, ZH 39).
- « **Aurelia vernaculo Orliens** », F. De Witt (graveur et éditeur d'Amsterdam) (gravure sur cuivre, vers 1670, 505 x 385 mm ; BMO, ZH 25).

*Les plans à projection orthogonale :*

- « **Figure de la ville d'Orléans où sont toutes les paroisses séparées de lignes rouges, les rues avec leurs noms, les églises, communeautez, places publiques ...** », J. Fleury (dessin à la plume et aquarelle sur parchemin, 1640, 890 x 705 mm ; BMO, ZH 34).
- « **Plan des enceintes d'Orléans** », attribué au chanoine R. Hubert (plume et encre brune, vers 1680 (?) ; BMO, ZH 125).
- « **Plan de la ville d'Orléans comme il est aujourd'hui ...** », C. Inselin (vers 1700, 565 x 438 mm ; ADL, 11 Fi 6-3 ; BMO : ZH 16).
- « **Plan de la ville d'Orléans dédié à MM. Les Maires et Échevins de la ditte Ville. Par leur très humble et très Obéissant Serviteur Perdoux, 1773** », Perdoux (gravure sur cuivre, 1773, 540 x 457 mm ; BMO, ZH 28 ; ADL, 10 Fi 6-4).
- « **Nouveau plan d'Orléans augmenté de ses faubourgs (...)** », Letourmy, dit « Plan Letourmy » (fin XVIII<sup>e</sup> s. ; copie dans DRAC Centre, Service de l'Inventaire, classeur Orléans, 77 45 0476 X).

*Vues, relevés (plan, coupe), photographies des ouvrages :*

**Porte Saint-Vincent :**

- « **La Porte St. Vincent, en 1746 d'après un croquis à Mr. Boucher de Molandon** » (eau-forte, dans Merlin 1878 : pl. 9 ; ADL, Cl. doc 24477) (fig. 8).
- « **Croquis de l'ancienne Porte St. Vincent** », lithographie de Danicourt et Pagnerres, d'après un croquis de Desfriches en 1761 (dans Vergnaud-Romagnési 1846 : p.15).
- « **La Porte St. Vincent en 1807 d'après un plan de Lebrun et Pagot** », plan et coupe transversale (eau-forte, dans Merlin 1878 : pl. 13 ; ADL, Cl. doc 24481) (fig. 7).
- « **La porte St. Vincent en 1826 (intra-muros) d'après un croquis de C. Pensée** » (eau-forte, dans Merlin 1878 : pl. 4 ; ADL, Cl. doc 24499, Cl. doc 1172).
- « **Vue de la porte St. Vincent et de la cathédrale d'Orléans, dépt. du Loiret** », J. Baugean sculp. d'après un dessin de J. M. S. Bence del. (eau-

forte, XIX<sup>e</sup> s. ; MAHO, inv. 11700 ; copie dans DRAC Centre, Service de l'Inventaire, classeur Orléans n° 37, 78 45 2328 X).

- « **Porte St.-Vincent** », anonyme (dessin, 1824 ; MHAO : inv. 12865).
- « **Vue porte de la ville d'Orléans** », Bellay del. (aquarelle, XIX<sup>e</sup> s. ; coll. part. P. Hamel).

### **Porte Saint-Poir :**

- « **La Porte Bannier vers 1700 d'après un plan de la Chartreuse** » (eau-forte, dans Merlin 1878 : pl. 6 ; ADL, Cl. doc 24474) (**fig. 9**).
- « **1699, Plan de la Chartreuse d'Orléans** », H. Poullain d'après un plan de la Chartreuse de 1699 (plume et encre noire sur toile à calquer, 1882 ; SAHO ; dans Dupont, Lauzanne, Petit 2000 : p. 75).
- « **Ancienne porte Bannier** », C. Pensée : 2 plans levés en 1843, coupe transversale, coupe longitudinale, vue intérieure d'une canonnière, profil des moulures d'une console du pont-levis (lith., dans Pensée 1849 : pl. 63).
- « **Caves trouvées en mai 1843 lors de l'abaissement de la porte Bannier** » : plan, coupe longitudinale, 2 coupes transversales des tours, par L. Imbault (plume et lavis sur papier ; SAHO ; copie dans DRAC Centre, Service de l'Inventaire, classeur Orléans n° 6, 79 45 0102 V).
- « **Plan des fondations trouvées en mai 1843 lors de l'abaissement de la porte Bannier à 1,50 m au-dessous du sol** » : plan, profil des moulures d'une console du pont-levis, par L. Imbault (plume et lavis sur papier ; SAHO ; copie dans DRAC Centre, Service de l'Inventaire, classeur Orléans n° 6, 79 45 0103 V).
- **6 plans des niveaux souterrains de la porte Bannier** : AMO, H 257 (Guerre de 1939-1945, Défense Passive, dossier : Casemates de la porte Bannier, avec un « *Rapport relatif aux casemates de l'ancienne porte Bannier* »).
- **3 photographies** des niveaux souterrains de la porte Bannier, prises lors de la redécouverte des salles liée aux travaux d'aménagement du boulevard en 1986, article du journal *La République du Centre*, du 17 mars 1986.
- « **Statue en bois provenant de l'ancienne Porte Bannier** », C. Pensée (lith., dans Pensée 1849 : pl. 62) (**fig. 21**).

### *Après destruction de la porte et construction des piliers :*

- « **La Porte Bannier en 1821. Vue hors les murs d'après un dessin de Rabigot** » (eau-forte, dans Merlin 1878 : pl. 7 ; ADL, Cl. doc 24475).
- « **La Porte Bannier en 1821, vue du côté de la ville d'après un dessin de Rabigot** » (eau-forte, dans Merlin 1878 : pl. 8 ; ADL, Cl. doc 24476).

- « **Porte Bannier** », Rabigot del. (1753-1834) (litho., 1<sup>ère</sup> moitié XIX<sup>e</sup> s. ; copie dans DRAC Centre, Service de l'Inventaire, classeur Orléans n° 6, 79 45 0959 X).
- « **Porte Bannier** » (plume et lavis sur papier, 1<sup>ère</sup> moitié XIX<sup>e</sup> s. ; copie dans DRAC Centre, Service de l'Inventaire, classeur Orléans n° 6, 78 45 1942 X).
- « **Porte Bannier** », anonyme (dessin, 1829 ; MHAO : cabinet des Estampes n° 10).
- « **La porte Bannier et l'église St.-Paterne à Orléans** », F. Chevalier (XIX<sup>e</sup> s. ; MHAO : inv. 2836).

### **Porte Saint-Jean :**

- « **Ancienne porte St-Jean** », C. Pensée : vue prise côté ville, vue prise hors les murs, plan au niveau du sol de la rue (lith., dans Pensée 1849 : pl. 63) (**fig. 15**).
- « **Porte St.-Jean d'Orléans** », C. Pensée (aquarelle, XIX<sup>e</sup> s. ; MHAO : inv. 2004.1.1).
- « **Vue de la Porte Saint-Jean** », C. Pensée (aquarelle, vers 1830 ; coll. part. ; dans Pensée 2001 : p. 34) (**page 1 de couverture**).
- « **Vue de la Porte Saint-Jean** », C. Pensée (lith., 1833 ; MHAO : inv. 17645).
- « **La Porte st. Jean en 1815, d'après un dessin de A. de Bizemont** » (eau-forte, dans Merlin 1878 : pl. 10 ; ADL, Cl. doc 24478).
- « **Vue de l'ancienne porte St Jean à Orléans** », J. A. Beaujoint (aquarelle, 2<sup>e</sup> moitié XIX<sup>e</sup> s. ; MHAO : inv. 214, MHAO : inv. 2877 ; dans Dupont, Lauzanne, Petit 2000 : p. 74).
- « **Vue de la porte St. Jean** », Rouilly del. et lith., Jacob édit. (lith., 1829 ; MHAO : inv. 2886 ; copie dans DRAC Centre, Service de l'Inventaire, classeur Orléans n° 37).
- « **Vue de la porte St.-Jean à Orléans prise extérieurement côté faubourg** », Rouilly (1829 ; MHAO : inv. 2800).
- « **Porte St. Jean** », Danicourt lith. d'après une aquarelle C. Pensée (lith. ; MHAO : inv. 17645 ; copie dans DRAC Centre, Service de l'Inventaire, classeur Orléans n° 37, 77 45 0471 X) (**fig. 16**).
- « **Ancienne Porte St.-Jean** », A. Jacob lith. d'après R. L. Leprince (lith., XIX<sup>e</sup> s. ; copie dans DRAC Centre, Service de l'Inventaire, classeur Orléans n° 37, 77 45 1257 X).
- « **Porte Saint-Jean** », Salmon (dessin, XIX<sup>e</sup> s. ; coll. part. P. Hamel).

### *Vues intérieures de la porte :*

- « **Vue de la porte St. Jean à Orléans**», Langlumé lith. d'après Bernard (lith., XIX<sup>e</sup> s. ; copie dans DRAC Centre, Service de l'Inventaire, classeur Orléans n° 37, 77 45 0472 X).
- « **La porte Saint-Jean à Orléans**», Langlumé lith. d'après J. Dumas (lith., XIX<sup>e</sup> s. ; MHAO : inv. 17659 ; copie dans DRAC Centre, Service de l'Inventaire, classeur Orléans n° 37, 77 45 1289 X) (**fig. 17**).
- « **Vue de la Porte St Jean à Orléans prise du côté intérieur de la ville** », J.-B. M. Rouilly (crayon graphite, 1829 ; MBAO : inv. 1079 ; MHAO : inv. 2799).

### **Porte Madeleine :**

- « **La Porte Madeleine en 1807 d'après un plan de Lebrun et Pagot** », plan et coupe transversale (eau-forte, dans Merlin 1878 : pl. 13 ; ADL, Cl. doc 24481) (**fig. 18**).
- « **La Porte Madeleine d'après Desfriches** » (eau-forte, dans Merlin 1878 : pl. 11 ; ADL, Cl. doc 24479 ; MHAO : inv. 14100 ; dans Dupont, Lauzanne, Petit 2000 : p. 74) (**fig. 19**).
- « **Ancienne porte Madeleine d'après le tableau de M. Noury** », (dessin au crayon, copie dans DRAC Centre, Service de l'Inventaire, classeur Orléans, 77 45 1264 X).

### **Porte Saint-Laurent :**

- « **Restes de l'ancienne Porte Barentin avant sa démolition en 1834** », C. Pensée (lith., dans Pensée 1849 : pl. 62).
- « **Vue d'Orléans en aval du pont Royal** », C. Pensée (lith., 1828, MHAO : inv. 97.10.2, dans Pensée 2001 : p. 10). On aperçoit à l'extrémité gauche de l'œuvre l'élévation de la porte Saint-Laurent.
- « **Vue de la Porte Saint-Laurent** », C. Pensée (lith., 1825, coll. part. ; dans Pensée 2001 : p. 69).
- « **Ancienne porte St. Laurent à Orléans en 1815** », Danicourt et Huet (lith., dans Vergnaud-Romagnési 1836).
- « **Ancienne porte St. Laurent ou Barentin à Orléans, 1834** », Danicourt et Huet lith. d'après C. Pensée (lith., 1834 ; MHAO : inv. 17643 ; dans Dupont, Lauzanne, Petit 2000 : p. 74).
- « **Porte Barentin d'après un dessin de C. Pensée à M. L. Jarry** » (eau-forte, dans Merlin 1878 : pl. 12 ; ADL, Cl. doc 24480) (**fig. 20**).
- « **Ancienne porte Barentin** », P. Pigelet (dessin, dans Huet, Pigelet 1894 : p. 111).
- « **Porte Barentin** » (1812 ; MHAO : inv. 2796).

- « **Ancienne porte Barentin** » (xix<sup>e</sup> s. ; MHAO : inv. 2795).
- « **Porte St.-Laurent** » (xix<sup>e</sup> s. ; MHAO : C.59).
- « **Porte Barentin, Orléans** », Delarüe (lith., xix<sup>e</sup> s. ; MHAO : inv. 10399).
- « **Vue prise à Orléans – Loiret** », Engelmann d'après Hostein (lith., 1828 ; MHAO : inv. 10399).
- « **Porte Saint-Laurent** » (lith., coll. part. P. Hamel).
- « **Niche de l'ancienne porte Barentin** », C. Pensée (lith., dans Pensée 1849 : pl. 62) (**fig. 21**).

### **Mur de courtine et tours de flanquement :**

- « **La démolition des fortifications** », C. Pensée (aquarelle, vers 1848 ; MHAO : inv. 17660 ; dans Pensée 2001 : p. 34) (**page 4 de couverture**).
- « **Travaux de déblaiement du mail** », C. Pensée (crayon graphite, 1845-1848 ; coll. part. ; dans Pensée 2001 : p. 68).
- « **Ancien boulevard près de la Porte St Vincent en 1823, d'après un croquis de C. Pensée** » (eau-forte, dans Merlin 1878 : pl. 5 ; ADL, Cl. doc 24473).
- « **Restes des anciens remparts** », P. Pigelet (dessin, dans Huet 1894 : p. 93).
- **5 photographies de la base du mur de courtine** (front entre les portes Bannier et Saint-Vincent), découvert lors des travaux d'aménagement du boulevard en 1987-1989 (DRAC Centre, Service de l'Inventaire, classeur Orléans n° 55, R. Malnoury, 87 45 0534 X à 87 45 0538 X) (**fig. 22**).
- « **Base souterraine de la tour dite du Saint-Esprit** » : 2 plans, coupe longitudinale, 2 coupes transversales, relevés du mobilier découvert, par B. Lhuillery (dans Lhuillery 1988) (**fig. 23**).
- **4 photographies des embrasures et du départ de l'escalier de la salle souterraine de la tour dite du Saint-Esprit**, par B. Lhuillery, 1986-1987 (coll. part. B. Lhuillery).
- **7 photographies et relevés en coupe de la base du mur de courtine** (front entre les portes Bannier et Saint-Jean), sondages du parking Gambetta en janv. 1992 (Cribellier 1992).
- **11 photographies et relevés (plans, coupes, élévations) de la base du mur de courtine** front entre les portes Bannier et Saint-Jean), fouilles de sauvetage du parking Gambetta en sept.-oct. 1992 (Soulier 1992).

# ANNEXES

## **Annexe I**

Tableau de localisation des rues construites dans la dernière enceinte, de leurs caractéristiques (largeur), avec la mention des maisons détruites pour leurs percements (d'après le procès-verbal des visites de Yvon d'Illiers et Jean de Gourville 21 juillet 1488) ..... 78

## **Annexe II**

Premier procès-verbal de la visite pour le tracé et la construction des rues et des murs de la dernière enceinte d'Orléans par les commissaires royaux Yvon d'Illiers et Jean de Gourville (21 juillet 1488) ..... 85

## **Annexe III**

Deuxième procès-verbal de la visite pour le tracé et la construction des murs et ouvrages de la dernière enceinte d'Orléans par les commissaires royaux Yvon d'Illiers et Jean de Gourville (16 décembre 1488) ..... 97

## Annexe I

**Tableau de localisation des rues construites dans la dernière enceinte, de leurs caractéristiques (largeur), avec la mention des maisons détruites pour leurs percements (d'après le procès-verbal des visites de Yvon d'Illiers et Jean de Gourville 21 juillet 1488) :**

N°	NOM ANCIEN DE LA RUE	NOM DE LA RUE EN 1823	NOM ACTUEL DE LA RUE	MAISONS DETRUITES	RUES RELIEES	RUES TRAVERSEES	LARGEUR DE LA RUE
1	Rue des Hachins	Rue de la Cerche (à l'ouest) et rue Croix-de-Malte (à l'est)	<i>Idem.</i> La rue a été en partie détruite au XIX <sup>e</sup> s. lors du percement de la rue de la République	Maison appartenant aux Hachins, où habitait Berthelot Barré (maréchal)	La rue de la Bretonnerie à l'est (anciennement de la Berthonnerie) et la rue Bannier à l'ouest.	Rue Saint-Anne (anciennement rue des Maillets)	2 toises et 2 pieds, puis 2 toises et 1 pied, et 2,5 toises  (soit 4,54 m, puis 4,22 m, et 4,87 m).
2	Rue Petitfevre (ou rue Petitefente selon Jarry 1951 : p. 4).	Rue des Fauchets	<i>Idem.</i> La partie est de cette rue a été supprimée au XIX <sup>e</sup> s. lors du percement de la rue de la République.	« Vieil hostel ou mesure » appelé « Hôtel du Tabourg », appartenant à Jean Petitfevre (ou Petitefente selon Jarry 1951 : p. 4).	La rue Bannier à l'ouest et la rue de la Bretonnerie à l'est.	Rue Sainte-Anne (anciennement rue des Maillets)	2,5 toises  (soit 4,87 m)
3	Rue Parent	Rue de la Lionne	<i>Idem.</i>	« Maison ou mesure » de feu maître Jean Parent	La rue Bannier à l'est et le mur d'enceinte à l'ouest (actuel boulevard Rocheplatte).	Rue du Bœuf-Saint-Paterne (anciennement rue des Hillairens)	2,5 toises  (soit 4,87 m)



N°	NOM ANCIEN DE LA RUE	NOM DE LA RUE EN 1823	NOM ACTUEL DE LA RUE	MAISONS DETRUITES	RUES RELIEES	RUES TRAVERSEES	LARGEUR DE LA RUE
4	Rue Meslant	Rue des Petits-Champs à l'ouest et rue du Pot-de-fer à l'est	Rue du Pot-de-fer à l'ouest et rue Anatole-Bailly à l'est	Masure de Raoulet Meslant, le jardin et la court de Jehan Pain	La rue Bannier à l'est et le mur d'enceinte à l'ouest (actuel boulevard Rocheplatte).	Rue du Bœuf-Saint-Paterne (anciennement rue des Hillaires)	2,5 toises  (soit 4,87 m)
5	Rue Chappon	Rue du Chapon	Rue Chappon	Masure de Robin Chappon	La rue Bannier à l'est et le mur d'enceinte à l'ouest (actuel boulevard Rocheplatte).	Rue du Bœuf-Saint-Paterne (anciennement rue des Hillaires)	2,5 toises  (soit 4,87 m)
6	Rue des Hillaires	Rue du Bœuf-Saint-Paterne	<i>Idem</i>	Maison « nouvellement faite » appartenant à Jehan Charcile, et vignes de Maître Jehan Charpentier	Le mur d'enceinte au nord (actuel boulevard Rocheplatte) et la rue du Colombier au sud	Du nord au sud, la rue Chappon, la rue Meslant (actuelles rue du Pot-de-fer et rue Anatole-Bailly), et la rue Parent (actuellement rue de la Lionne)	3 toises  (soit 5,84 m)
7	Rue de la Chace	Elle correspond sûrement à la rue de la Crosse	Partie orientale de la rue d'Angleterre	« Pignon de la grange de Jehan de Sanxeurre qui souloit estre froust » (place nue)	La rue d'Angleterre à l'ouest, et la ruelle Saint-Paul à l'est	La rue Notre-Dame-de-Reconvrance (fossés et mur de la 2 <sup>e</sup> enceinte). Une partie du cimetière de l'église Saint-Paul.	2 toises et 2 pieds  (soit 4,54 m)
8	Rue Doulctet	Rue du Grenier-à-Sel	<i>Idem</i> (exceptée sa partie sud actuelle, située au sud de la rue d'Illiers)	Un « heritage » et maison de Doulctet	La rue d'Illiers au sud et la rue du Colombier au nord		2,5 toises  (soit 4,87 m)

N°	NOM ANCIEN DE LA RUE	NOM DE LA RUE EN 1823	NOM ACTUEL DE LA RUE	MAISONS DETRUITES	RUES RELIEES	RUES TRAVERSEES	LARGEUR DE LA RUE
9	Rue d'Illiers	Rue d'illiers	<i>Idem</i>	« Un appentils » et une maison appartenant a François Augendre, et la maison, la cour, et la grange de Guillaume Aubry	Le place du Martroi (et anciennement la rue Bannier) à l'est, et le mur d'enceinte à l'ouest (actuel boulevard Rocheplatte) devant l'ancienne porte Saint-Jean	D'est en est : la rue du Grenier-à-Sel (anciennement rue Doulicet), la rue des Grands-Champs, la rue de Limare, la rue des Bons-Etats, et la rue C.-Couldrière	4 toises   (soit 7,79 m)
10	Rue Sablé	Rue Meslée	Partie sud de l'actuelle rue du Grenier-à-Sel	Maison appartenant un nommé Sablé, maréchal	La rue d'illiers au nord, et la rue des Carmes au sud (anciennement rue des « faulxbourgs de la porte Regnard »)		3 toises, puis 2 toises et un pied  (soit 5,84 m, puis 4,22 m)
11	Rue Dardelu	Du nord au sud : rue des Grands-Champs, rue de la Grange-au-Diable, et rue du Pot-d'Argent	La rue des Grands-Champs (excepté sa partie sud actuelle, au sud de la rue d'illiers)	Les vignes de la veuve de feu Dardelu	Le mur d'enceinte au nord (actuel boulevard Rocheplatte) et la rue d'illiers au sud	Du nord au sud : la rue du Pot-de-fer (anciennement rue Parent), la rue de la Lionne (anciennement rue Meslant), et la rue du Colombier	3 toises   (soit 5,84 m)
12	Rue Poitevin	Rue de mes Chevaux	Partie sud de l'actuelle rue des Grands-Champs	Les « vignes, jardins, maisons, estables et edifices », et un puits, de Jehan Richard dit Poitevin, maréchal	La rue d'illiers au nord, et la rue des Carmes au sud (anciennement rue des « faulxbourgs de la porte Regnard »)		3 toises   (soit 5,84 m)

N°	NOM ANCIEN DE LA RUE	NOM DE LA RUE EN 1823	NOM ACTUEL DE LA RUE	MAISONS DETRUITES	RUES RELIEES	RUES TRAVERSEES	LARGEUR DE LA RUE
13	Rue Colas-Leber	Du nord au sud : rue de l'Oye, rue de la Limace, et rue de la Poêle	Rue de Limare (excepté sa partie sud actuelle, au sud de la rue d'Illiers)	Les vignes de Colas Leber, cordonnier	Le mur d'enceinte au nord (actuel boulevard Rocheplatte) et la rue d'Illiers au sud	Du nord au sud : la rue du Pot-de-fer (anciennement rue Parent), la rue de la Lionne (anciennement rue Meslant), et la rue du Colombier	2,5 toises
14	Rue Lymare	Rue du Vert-Galant	Partie sud de la rue de Limare	La maison et les jardins de Jehan de Lymare	La rue d'Illiers au nord, et la rue des Carnes au sud (anciennement rue des « faulxbourgs de la porte Regnard »)		2,5 toises
15	Rue Saint-Thomas	Rue de Bon-Etat	Rue des Bons-Etats La partie nord de cette rue a été supprimée au XIX <sup>e</sup> s. (enfermée dans le jardin de la Croix)	Des vignes et jardins	La rue de la Porte-Saint-Jean (anciennement pavé de l'Ourme), et au nord, elle rejoignait la rue de la Lionne (anciennement rue Parent) et tournait ensuite vers l'ouest pour rejoindre le mur d'enceinte (actuel boulevard Rocheplatte)	Du sud au nord : la rue d'Illiers, la rue du Colombier, la rue de la Lionne (anciennement rue Parent)	(soit 4,87 m) 2,5 toises

N°	NOM ANCIEN DE LA RUE	NOM DE LA RUE EN 1823	NOM ACTUEL DE LA RUE	MAISONS DETRUITES	RUES RELIEES	RUES TRAVERSEES	LARGEUR DE LA RUE
16	Rue Euveret	Il pourrait s'agir soit de la rue de la Grille, soit de l'ancienne rue à l'emplacement du cul de sac du Coq (au sud) et celui de Saint-Jean (au nord)	<i>Idem</i>	Les masures et « héritages » de Jehan Euveret	La rue de la Porte-Saint-Jean au nord (anciennement pavé de l'Ourme), et la rue de la Porte-Madeleine au sud (anciennement pavé de la Magdeleine)		2,5 toises  (soit 4,87 m)
17	Rue de Gourville	Du nord au sud : rue de Gourville, rue de la Levrette. L'extrémité sud qui existait avant le XVIII <sup>e</sup> s. (aménagement de la place du Martroi) s'appelait la rue Galliot.	Du nord au sud : rue de Gourville, et rue Adolphe-Crespin. La partie centrale de la rue de Gourville a été détruite au XIX <sup>e</sup> s. lors du percement de la rue de la République	La maison de Jehan Galliot	La rue de la Bretonnerie au nord et la place du Martroi au sud (ancienne porte Banmier), ainsi que la rue Neuve (2 <sup>e</sup> enceinte)	Du nord au sud : la rue des Fauchets (ancienne rue Petifevre), la rue de la Cerche et de Croix-de-Malte (ancienne rue des Hachins)	3 toises  (soit 5,84 m)
18	Rue des Puyslets	D'ouest en est : rue Croix-de-Malthe (cette rue faisait déjà partie d'un morceau de rue décrit dans la rue des Hachins), rue Vasfleux	Rue Croix-de-Malte.	- les jardins et « héritages » d'Estienne Puiselet et Pierre Bouchaut. - les maisons de l'Hôtel-Dieu par le clos des Cordeliers	La rue de Gourville à l'ouest et la rue de la Bretonnerie à l'est	La rue Saint-Anne (rue des Mailllets)	2,5 toises  (soit 4,87 m)

N°	NOM ANCIEN DE LA RUE	NOM DE LA RUE EN 1823	NOM ACTUEL DE LA RUE	MAISONS DETRUITES	RUES RELIEES	RUES TRAVERSEES	LARGEUR DE LA RUE
19	Rue de l'Aumosne	Rue des Huguenots	Rue des Huguenots	- une petite maison et un jardin appartenant à l'Hôtel-Dieu. - des vignes	La rue de la Bretonnerie au sud-ouest et le mur d'enceinte au nord-est (actuel boulevard Alexandre-Martin)		2,5 toises  (soit 4,87 m)
20	Rue Cormereau	Il pourrait s'agir soit de l'ancienne rue des Gourdes (détruite au XIX <sup>e</sup> s. lors du percement de la rue de la République), soit d'une ancienne rue parallèle à cette dernière (au sud) détruite au XVIII <sup>e</sup> s., à l'emplacement de l'actuel Palais de Justice : rue des Trois-Voisins (ou rue de la Bourrée)	Rue détruite.	Les jardins et « heritaiges » de maître Sanxon Cormereau, docteur	La rue de la Bretonnerie au sud-ouest et le mur d'enceinte au nord-est (actuel boulevard Alexandre-Martin)		2,5 toises  (soit 4,87 m)
21	Rue des Anglois	Rue des Angloises	Rue des Angloises	Les jardins de Maître Mauquart, prêtre et chanoine d'Orléans, de Guerin Poirier et de Maître Jehan Perol	La rue de la Bretonnerie au sud-ouest et le mur d'enceinte au nord-est (actuel boulevard Alexandre-Martin)		2,5 toises  (soit 4,87 m)

N°	NOM ANCIEN DE LA RUE	NOM DE LA RUE EN 1823	NOM ACTUEL DE LA RUE	MAISONS DETRUITES	RUES RELIEES	RUES TRAVERSEES	LARGEUR DE LA RUE
22	Rue Roger	Il pourrait s'agir soit de la rue Saint-Martin à l'ouest, soit de la rue du Sanitas à l'est	Soit la rue Saint-Martin-du-Mail à l'ouest, soit la rue Antoine-Petit à l'est	Les « héritages de Maître Jehan Roger qu'il tient de l'hostel Dieu »	La rue des Bons-Enfants au sud et le mur d'enceinte au nord (actuel boulevard Alexandre-Martin)		2,5 toises
23	Rue de Nossay	Rue Serpente	Rue Serpente	Le cloître Saint-Avy et le jardin de Jehan Bourdier	La rue des Bons-Enfants au nord et l'enceinte du <i>castrum</i> au sud (à l'Evêché)		(soit 4,87 m) 2,5 toises (soit 4,87 m)
24	Rue Benarde	Sa situation exacte reste inconnue (elle se situe peut-être près de la rue d'Angleterre, puisqu'il est cité ailleurs que la maison veuve de Jehan Benard s'y trouvait)	<i>Idem</i>	Le clos et les vignes appartenant en partie à la veuve de Jehan Benard et en partie à la veuve d'Estienne de Mareau et à la veuve de Maître Jean Framberge	Reliant une rue ancienne et aux murs de la nouvelle enceinte	?	2,5 toises  (soit 4,87 m)

## Annexe II

### **Premier procès-verbal de la visite pour le tracé et la construction des rues et des murs de la dernière enceinte d'Orléans par les commissaires royaux Yvon d'Illiers et Jean de Gourville**

Orléans, 21 juillet 1488

Originaux et copies détruits en 1940 : ADL, A 390 et ADL, A 2180. Transcription dans les manuscrits de l'abbé Dubois : BMO, ms 595, f° 165-178. Transcription publiée par Henri de Monteyremar, « Démolitions à Orléans », dans *Le Cabinet Historique*, t. 7, Paris, 1861, p. 235-251.

Nous, Yvon d'Illiers, chevalier, seigneur des Radrets, conseiller et chambellan du roy notre sire, et Jehan de Gourville, escuier, vicomte de Machaut, pannetier ordinaire du roy notre sire, commissaires en ceste partie de par ledit seigneur. A toutes ceulx qui ces presentes verront :

Comme, par vertu de certaines lettres de commission dudit sire, données a Saumur, le 26<sup>e</sup> jour de may 1488, a nous adressées, contenant que japieca ledit seigneur eust decerné certaines autres commissions adressans a certains autres commissaires pour faire faire l'enceinte et clousture des faulxbourgs de la ville d'Orleans du cousté de la Beausse, tirans jusqu'a la riviere de Loire, et aussi pour faire faire les portaulx, ponts, boulevards, tours, fortiffications, rues et ruelles, esgouts, foussés et toutes autres choses necessaires pour la dite enceinte, clousture et fortiffication diceulx faulxbourgs, en ensuivant le vouloir et ordonnance du feu roys Loys que Dieu absolle ; laquelle fortification closture et enceinte a esté encommencés par les habitants de ladite ville d'Orleans ; mais pour aucunes occupations, ladite closture, fortification et choses susdites estoient demourées imparfaites, ainsi qu'il est plus amplement contenu par lesdites lettres de commission, desquelles la teneur s'ensuit <sup>102</sup> :

Charles par la grace de Dieu, roy de France, a notre aimé et feal conseiller et chambellan, Yvon d'Illiers, chevalier, et a nos chers et bien amez Jehan de Gourville, escuier, vicomte de Machaut, notre pannetier ordinaire, et Jehan de Mingot, aussi escuier seigneur de [...] <sup>103</sup>, salut et dilection, comme par nos autres lettres données a Paris le 22<sup>e</sup> jour de juillet l'an 1484, en ensuivant le vouloir et ordonnance de feu notre tres cher seigneur

---

102. Le rappel des lettres patentes qui suivent correspondent donc à l'autorisation donnée par Charles VIII pour l'édification de la nouvelle clôture le 20 mai 1488.

103. D'après Dubois et de Monteyremar le nom manquait dans l'original.

et Pere, que Dieu absoilve, ayons, pour le bien et utilité de la chose publique de notre royaume, fortification et seureté de notre ville et faulxbourgs d'Orleans, donné et octroyé sur notre droit de gabelle, aux bourgeois, manans et habitans d'icelle, cinq deniers tournois sur chacun minot, quintal ou quart de sel qui se vendra jusques a certain temps en nos pays et terres de Languedoc et Languedoil, pour convertir et employer en la closture et fortiffication desdits faulxbourgs du cousté de Beauce et iceulx joindre a ladite ville, qui a present est. Pour laquelle faire accomplir aient esté commis et ordonnez certains commissaires, lesquels ont commencé a prendre et ordonner le circuit d'icelle closture et faire les fousés, murailles, tours, boulevards, pons et autres choses necessaires pour la defense d'icelle ville, et aussi les rues, chemins et esgouts convenable et necessaires a l'aisance et utilité d'icelle ville. Mais obstant certaines occupation qui depuis sont survenues, ladite closture, enceinte et circuit, chemins et esgouts d'icelle n'ont pu et ne sont pas encore parachevés ; et a ceste cause est ladite enclosture demourée imparfaite et sans fortification, en quoi, au moyen des guerres et divisions qui a present ont cours, la chose publique de notre royaume pourroit estre grandement endommaigée. Pourquoi, nous qui desirons nosdites lettres sortir leur effet et le bien et utilité de la chose publique de notre dit royaume et icelle ville et faulxbourgs d'Orleans estre et demourer en bonne seureté, vous mandons, commettons et expressement enjoignons par ces presentes et a chacun de vous, que appellés avec vous nos procureurs et advocat ou leurs commis et les douze procureurs de notre dite ville, ou la plupart d'iceux, vous parachevez lesdits circuits et enceinte, d'icelle ville et faulxbourgs, et les rue, chemins et esgouts a ce utiles et necessaires, en demolissant reaumant et de fait ses maisons et heritaiges estant a l'endroit desdites rues, circuit et enceinte, ainsi qu'il a esté encommencé et que verrez en vos consciences estre a faire, par les advis et opinions de nos dits advocat et procureur et desdits douze procureurs ou la plupart d'iceulx, qui a present sont ou seront le temps advenir. En contraignant a ce faire et souffrir tous ceulx qui pour ce seront a contraindre, comme pour nos propres affaires et fortification de ville et non obstant opposition ou appellations quelconques pour les quelles ne voulons aucunement estre differé ; ains voulons que tous ceulx qui voudront donner destourbier ou empeschement au contraire soient punys corporellement ou autrement, ainsi que le cas le requerra. De ce faire a vous et chacun de vous, vos commis et deputés, avons donné et donnons plein pouvoir, autorité, commission et mandement especial. Mandons et commandons a tous nos justiciers, officiers et sujets que a vous, vos commis et deputés, en ce faisant, obeissent et entendent diligemment, prestent et donnent conseil, confort, aide et prisons se mestier est et recquis en sont. Donné a Saumur le 26<sup>e</sup> jour de mai,



l'an de grace 1488 et de notre regne le cinquiesme ; ainsi signé par le roy, le seigneur de Rohan, les seigneurs de l'Isle, de Grimault et de la Sellegnerant, maitre Estienne Pasqual, maistre des requestes, et autres a ce presents. Damont et scellées a simple queue et cire jaulne.

Et soit ainsi que pour besouger au fait de notre dite commission, pour parfaire ce qui est encommencé, nous commissaires dessusdits, le jeudi 26<sup>e</sup> jour du mois de juing 1488, apres ce que eusmes veu l'enceinte de la closture entreprise et deliberée estre faite par les gens d'eglise, nobles, bourgeois, manans et habitants de ladicte ville d'Orleans, desdits faulxbourgs de ladite ville, et les rues et ruelles signées et marquées par lesdits autres commissaires ordonnés par avant nous, de par le roy notre sire, a faire ladite closture, rues, ruelles et fortifications d'icelle, et que eusmes congnu, en faisant ladite visitation de ladite enceinte, rues et ruelles et choses susdites, appellés avec nous les advocat et procureur du roy notre dit sire et les procureurs d'icelle ville d'Orleans et autres notables gens, et les signes et les panonceaux<sup>104</sup> mis esdites rues et ruelles par nos devanciers commissaire susdits, estoient bien et duement faits et marqués pour parachever ladite closture, rue et ruelles, en mettant a execution lesdites lettres de commission, et parachevant les premieres en ce qui en restoit, nous transportasmes ledit 26<sup>e</sup> dudit mois de juin, l'an susdit, es faulxbourgs de la porte Baniere, par laquelle l'on va de ladite ville d'Orleans a Paris, en une petite maison bien caduque, en laquelle demouroit un mareschal nommé Berthelot Barré, laquelle maison appartenoit aux Haschins, comme l'en dit, trouvasmes la marque et panonceaulx du roy notre dit sire, mis par nosdits devanciers en ladite maison, et icelle par eulx ordonnée et establie estre descendue et abatue pour faire rue publique et mettre en usage pour aller desdits faulxbourgs de la porte Baniere en la rue des Maillets et d'icelle rue des Maillets en une autre rue nommée la rue de la Berthonnerie. Laquelle maison, en ensuivant ce qui avoit esté encommencé, comme dit est, et par le conseil et advis des dessus dits et en leur presence, congnoissant estre le bien, prouffit et utilité du roy notre dit seigneur et de la chose publique, ordonnasmes ausdits Hachins, de par le roy notre dit sire et par vertu du pouvoir a nous donné, estre desmolye et abatue pour mettre en rue, comme dict est, et fut icelle dite maison demolye et abatue en notre presence et des dessus dits ensemble tout ce qui empeschoit et pouvoit nuire, et convertie en rue et usaige pour aller et venir en la dite rue de la Berthonnerie, nommée la rue des Hachins, contenant deux toises deux piés, et ne s'est peu

---

104. Le tracé de la nouvelle enceinte était indiqué par des panneaux installés par les anciens commissaires des travaux, sans doute en 1486. Dans tout le texte, nous verrons que les nouveaux commissaires se rapportent souvent aux *panonceaulx* installés par leurs *devanciers*.

faire plus large pour la maisons et edifices qui sont bons des deux costés ; et va de ladite largeur jusques à l'endroit des edifices de Guilloereau, ou elle contient de largeur deux toises un pied ; et de la en avant jusques en la rue des Maillets, deux toises et demie.

Et ledit jour nous transportasmes, en la compagnie des dessusdits, en un vieil hostel ou mesure de Jehan Petitfevre, qui s'appelloit l'ostel du Tabourt, qui de long-temps avoit esté encommencé et percée par nos dits devanciers, laquelle fut semblablement mise en rue qui contient a l'entrée d'icelle, du costé desdits faulxbourgs, deux toises et demie jusques a la rue de la Berthonnerie, traversant par une rue nouvellement faite, appellée la rue de Gourville ; nommée, ladite rue, la rue Petitfevre.

Et de la, nous allasmes en la maison ou mesure de feu maitre Jehan Parent, qui semblablement avoit été percée, et ledit jour fut mise en rue, pour tirer de la Grande Rue desdits faulxbourgs de la porte Baniere a une rue nouvellement faite, appellée la rue des Hillaires, et contient ladite rue, de largeur tout du long, deux toises et demie jusques a la rue des Hillaires, et appellée, icelle rue, la rue Parent.

La rue faite en la mesure de Raoulet Meslant et au travers du jardin et court de Jehan Pain, tirant de la Grant Rue desdits faulxbourgs jusques a la rue nouvellement faite, appellée la rue des Hillaires, contient ladite rue, de largeur tout du long, deux toises et demie ; appellée, ladite rue, la rue Meslant.

Le 27<sup>e</sup> jour dudit mois de juing, fut ouverture faite en la mesure Robin Chappon, a la barriere pres Saint Poair, et mise en rue pour aller de ladite rue desdits faulxbourgs de la porte Baniere a ladite rue des Hyllaires, et contient ladite rue, de largeur, deux toises et demie ; appellée, ladite rue, la rue Chappon.

Et de la, nous transportasmes le mesme jour en une autre rue encommencée a faire, au travers des vignes de maitre Jehan Charpentier et autres, en laquelle rue nouvelle a une maison nouvellement faite, appartenant à Jehan Chareile, contient de largeur trois toises tout du long, depuis les murs et enceinte de ladite closture devers Saint Poair, jusques a la rue du Colombier ; nommée, ladicte rue, la rue des Hyllaires.

Et ce mesme jour, fut faite une autre rue joignant du cymetierre Saint Paol, hors des murs de ladicte ville, dont partie de ladicte rue a esté prise sur le pignon de la grange de Jehan de Sanxeurre, qui souloit estre froust, comme l'on dit, venant ladite rue de la rue d'Angleterre, tirant droit au travers des foussés et murailles de ladite ville d'Orleans, respondre a une aultre petite rue estant au dedans ladite ville le long du cymetierre et eglise de Saint

Paol, contenant ladite rue, de largeur deux toises et deux pies, et appelée la rue de la Chace<sup>105</sup>.

Et ledit jour, fut par nous parachevée une autre rue au travers de l'heritage et maison de Doulcet, partant de la rue du Colombier en tirant jusques a une rue nouvellement faicte, appelée la rue d'Ylliers, contenant ladite rue, de largeur, tout du long d'un bout a autre, deux toises et demie ; appelée ladite rue, la rue Doulcet.

Et le samedi 28<sup>e</sup> jour dudit mois de juing, fut par nous parachevée une grande rue encommencée a faire par nos predecesseurs commissaires, au travers d'un apprentilz et maison qui souloit appartenir a François Augendre, et au travers de la maison, court et grange de Guillaume Aubry, qui furent demolis et abatus en partie pour ladite rue eslargir, pour ce qu'on disoit que le dit Aubry avoit ediffié sur ladite rue et sur le frouit ; lesquelles choses ont esté demolyes par ledit Aubry et par ledit Augendre ; ladite rue allant de la porte Banriere, au travers des vignes, jusques aux murs et enceinte de la closture de ladite ville ; contenant ladicte rue, de largeur, quatre toises, et appelée la rue d'Ylliers.

Et ce dit jour, allasmes et feismes faire et parachever une autre rue encommencée a faire, partant du bout de la rue Doulcet, traversant ladite rue d'Illiers et allant au travers d'une maison appartenant a ung nommé Sablé, mareschal, assise sur la Grant Rue des faulxbourgs de la porte Regnart, laquelle maison fut desmolye et abatue en ensuivant les marques et pannonceaulx du roy notre dit sire, pieca attachés et mis a icelle, établie et ordonnée pour faire ladite rue, et despieca commancée a desmolir, qui contient de largeur par le bout de ladite rue d'Illiers, trois toises, et a l'endroit de ladite maison Sablé, deux toises et ung pié, pour ce qu'elle ne se pouvoit faire plus large au moyen des grans edifices estans en bonne nature des deux costés ; icelle rue nommée la rue de Sablé.

Le lundi dernier jour dudit mois de juing, allasmes et feismes parachever une autre rue nouvelle, au travers des vignes de la veusve feu Dardelu, venant des murs et enceinte de la closture de ladite ville neufve devers Saint Poair, traversant la rue du Colombier jusques a la rue d'Illiers, contenant de largeur trois toises, appelée la rue Dardelu.

Et ce mesme jour, feismes parachever une autre rue nouvelle, partant de ladite rue Dardelu, traversant la dite rue d'Illiers, au travers des vignes, jardins, maisons, estables et edifices de Jehan Richard dit Poictevin, mareschal, en laquelle

---

105. Cette rue est nommée ainsi à cause du jeu de Paume de la Chace. Elle correspond peut-être à la partie est de la rue d'Angleterre. Cette rue traversait l'emplacement des fossés de la deuxième enceinte et passait près du cimetière de l'église Saint-Paul.

maison trouvasmes les signes et pannonceaux du roy notre dit sire, percée et rompue la muraille, ordonnée et estable a faire ladite rue par nos devanciers, pour aller et entrer en la Grant Rue des faulxbourgs de la porte Regnart, contenant trois toises de largeur, lesquelles maisons estables et edifices furent desmolis et abatus par ledit Richard mesmement, pour faire ladite rue appelée la rue Poitevin, en laquelle rue y a un puy que feismes payer et bailler contant audit Poitevin pour la somme de 26 livres tournois par les ayans traict en icelui puy, et a quoy ledit puy a esté prisé par lesdits jurés.

Et ce dit jour, feismes faire et parachever une autre rue nouvelle, au travers des vignes de Colas Leber, cordoanier, venant des murs et enceinte de ladite closture jusques a ladite rue du Colombier, et d'icelle rue du Colombier jusques a celle d'Illiers, contenant deux toises et demie de largeur, appelée la rue Colas Leber.

Le mardy ensuivant premier jour de juillet, nous transportasmes sur lesdites rues et feismes faire et parachever une autre rue nouvelle, partant de ladite rue Colas Leber, traversant ladite rue d'Illiers et venant au travers des jardins et maison Jehan de Lymare, laquelle maison avoit esté pieca estable et ordonnée pour faire ladicte rue, en signe de ce y estoient attachés les pannonceaux du roy notre dit seigneur ; laquelle maison feismes desmolyr, abatre et mettre en rue, pour par icelle aller et venir en la Grant Rue desdits faulxbourgs de la porte Renart, contenant ladite rue de largeur deux toises et demie, appelée la rue Lymare.

Ce dit jour, feismes faire et parachever une autre rue, au travers des vignes et jardins venant desdits murs et closture, traversant les rues du Colombiers et d'Illiers jusques au pavé de l'Ourme, contenant deux toises et demie de largeur, appelée la rue Saint Thomas. Et ce mesme jour, feismes faire et parachever une autre petite rue, traversant dudit pavé de l'Ourme, par les mesures et heritaiges de Jehan Euveret jusques au pavé de la Magdeleine, contenant de largeur deux toises et demie, appelée la rue Euveret.

Le mercredi second jour dudit mois de juillet, allasmes et nous transportasmes sur ladite rue et feismes faire et parachever une rue nouvelle, partant des foussés de la ville d'Orleans, pres la porte Baniere, et qui entrera au travers desdits fossés et murailles dedans ladite ville par la maison de Jehan Galliot, respondant en la rue Neuve et tirant de l'autre costé en traversant les rues des Hachins et Petitfevre cheoit jusques en la rue de la Berthonnerie, contenant ladite rue trois toises de large, appelée la rue de Gourville.

Ce dit jour, feismes parachever une autre rue partant de ladite rue de Gourville et du bout de la rue des Hachins, par dedans

les jardins et heritaiges de Estienne Puiselet et Pierre Bouchaut, et allant jusques en la rue de la Berthonnerie, traversant la rue des Maillets, les maisons de l'Hostel Dieu par le clos des Cordeliers, qui ont été desmolies ; contenant ladite rue deux toises et demie, appellée la rue des Puiselets.

Le jeudi troisieme jour dudit mois de juillet, feismes faire une autre rue au travers d'une petite mesure et jardin qui souloit estre a l'Hostel Dieu, partant de la rue de la Berthonnerie, tirant au travers des vignes, jusques a la muraille et closture de ladite ville, contenant deux toises et demie, appellée la rue de l'Aumosne.

Et ledit jour, feismes parachever une autre rue nouvelle au travers des jardins et heritaiges de messire Sanxon Cormereau, docteur, partant de la rue de la Berthonnerie, tirant jusques au mur et enceinte de la dite closture, contenant deux toises et demie de largeur, appellée la rue Cormereau.

Le vendredi quatriesme jour dudit mois de juillet, feismes faire et parachever une autre rue au travers des jardins de maitre Maciquart, prestre, chanoine d'Orleans, de Guerin Poirier et de maitre Jehan Perol, partant du coing de la rue de la Berthonnerie, tirant droit aux murs et enceinte de ladite closture, contenant de largeur deux toises et demie, appellée et nommée la rue des Anglois.

Ce dit jour, feismes faire une autre rue pres du grand Cymetierre, partant d'une ancienne appellée la rue des Bons Enfants, traversant par les heritaiges de maitre Jehan Roger, qu'il tient de l'Hostel Dieu, jusques aux murs et enceinte de la dite closture, contenant deux toises et demie, nommée la rue Roger.

Le samedi cinquieme jour du dit mois, feismes une autre petite rue, partant de ladite rue des Bons Enfants, traversant par le cloistre Saint Avy et le jardin Jehan Bourdier et tirant jusques aux fossés de ladite ville a l'endroit de l'Evesché, contenant ladite rue de largeur deux toises et demie, nommée la rue de Nossay.

Cedit jour, fut parachevée une rue et abatue une petite maison appartenant a messire Jehan Belin, pretre, assise sur la rue du Bourgneuf, avecques les jardins jusques au bout des fossés de la ville neufve Saint Euverte, et d'autre cousté a la muraille et enceinte de ladite closture vers Saint Vincent. Et le tout pieca commencé a mettre en rue par nosdits devanciers, pour aller à l'entour et le long des murs et enceinte d'icelle closture, contenant de largeur quatorze toises <sup>106</sup>.

---

106. La rue du Bourg-Neuf existe toujours aujourd'hui : orientée est-ouest, elle reliait la rue des Bons-Enfants à l'ouest aux murs de la dernière enceinte à l'est. La rue dont il est fait mention ensuite correspond à la bande de terrains *non aedificandi* située *intra-muros* le long de la courtine. Cela explique donc sa largeur inhabituelle de 14 toises (soit 27,28 m) par rapport aux rues de dessertes intérieures. Il s'agit ici du front de l'enceinte (orienté nord-sud) qui relie le

Cedit jour, feismes parachever au travers des vignes et jardins qui feurent et appartiendrent a messire Philippe Prevost, prestre de Sainte Croix, et a Jean James, une autre rue partant de ladite rue du Bourgneuf et allant jusques au pavé et portail Saint Vincent, le long de ladite muraille et enceinte de la dite largeur de 14 toises passant au travers des maisons, cours et jardins de Jehan Larousse et Pierre Laroux, estant sur ledit pavé et portail de Saint Vincent. Lesquelles maisons furent desmolyes et abatues par lesdits Jehan et Pierre Les Rouxes, en ensuivant et obéissant aux commandemens par nous a eulx fais et requerans eulx mesmes desmolir lesdites maisons, afin de sauver et mettre a prouffit leurs matieres <sup>107</sup>.

Le lundi septieme jour dudit mois de juillet, au moyen du commandement par nous fait a Macée, vefve de Guillot Fouaille, fut mise en rue une maison appartenant a ladite vefve, assise sur ledit pavé et pres dudit portail de Saint Vincent, en laquelle maison les pannonceaux du roy estoient et ordonnés pieca par nosdits devanciers estre mise en rue, avecques certains jardins et vignes derriere, pour faire ladite rue le long de ladite muraille qui contient, c'est assavoir, a l'entrée d'icelle rue, treize toises, pour ce que la povre femme avoit perdu sept maisons et pour ceste cause lui fut seulement laissé une toise davantage pour y faire une maison a soy loger, et par derriere, outre la maison et edifices de ladite vefve, contient ladite rue quatorze toises tout du long, partant dudit pavé de Saint Vincent et tirant droit jusques au portail de Saint Poir par vignes et jardins, et traversant les rues et ruelles respondans sur ladite muraille et closture, en ladite largeur de 14 toises <sup>108</sup>.

Le dit jour, furent desmolies a l'endroit dudit portail de Saint Poir trois maisons assises sur le pavé du costé dudit Saint Vincent, qui souilloient appartenir c'est assavoir, la prochaine dudit portail a ung nommé Gob, la seconde, a Guillaume Mariété, et la tierce, a la fille feu Jehan Marie ; ausquelles maisons les

---

front nord de la dernière enceinte près de la porte Saint-Vincent (actuel boulevard Alexandre-Martin) à la troisième enceinte d'Orléans. Ce front correspond aujourd'hui à la partie nord (orientée nord-sud) du boulevard Aristide-Briand.

107. Là encore, la rue de 14 toises correspond à la bande de terrain laissée nue entre la porte Saint-Vincent (à l'ouest) et la tour Bourbon (à l'est). Le *pavé St. Vincent* désigne la rue actuelle Porte-Saint-Vincent qui est pavée, comme toutes les autres voies où se trouvent les portes de la dernière enceinte (pavé de l'Ourme, pavé Magdeleine, pavé Saint-Poir).

La maison de Pierre Leroux était déjà citée dans le mémoire de mai 1486 :

*Item que dudit clos par lequel traversa ledit pan, sera conduit ledit pan jusqu'à la rue pavée de St. Vincent en traversant ladite rue a l'endroit des maisons de Jehan Bernier et de Perrin Laroux et tirant d'icelle depuis ladite rue jusques au droit de la 2<sup>e</sup> tour estant en la closture dernièrement faicte au dessus de la porte Ste. Croix, et d'illec, sera mené ledit pan abuter et finir a ladite seconde tour (BMO, ms 595, f<sup>o</sup> 162).*

108. Il est fait mention ici du front nord de l'enceinte reliant la porte Saint-Vincent à la porte Saint-Poir.

pannonceaux du roy notre sire estoient ; lesquelles furent par eulx desmolies au moyen des commandements a eulx faits, et requerant eulx mesmes les desmolir, afin de saulver leurs matieres, et tout mis en rue contenant quatorze toises, venans a ladite muraille et portail.

Ledit jour, fut eslargie la rue d'Angleterre a l'endroit du jeu de paulme de la Chace, c'est assavoir, du coing de la maison de Huibert de Laubespain, d'environ pied et demie, et a l'endroit du coing du jardin de la Chace, d'environ trois pieds qui souloient estre froust, et le coing de la maison de la vefve et enffans feu Jehan Benard a l'opposite d'environ pié et demi ; contenant ladite rue en largeur, a l'endroit dudit jeu de paulme, deux toises et un pié, et au coing dudit jardin de la Chace et maison desdits vefve et enffans feu Jehan Bernard, trois toises deux piés.

Et ce mesme jour, fut desmolie une petite galerie au bout de la dite rue d'Angleterre, en l'heritage de Geuffroy Doulcet, et eslargie ladite rue parmy ladicte galerie et au travers des jardins dudit Doulcet, contenant en largeur deux toises et demie.

Le mardi huitiesme jour dudit mois de juillet, furent par Estienne Robert et Estienne Chappeau, desmolies et abatues, au moyen des commandements a eulx fais, deux vieilles maisons assises sur le pavé et pres le portail Saint Poir a l'opposite des autres maisons dessus dites qui souloient appartenir ausdits Robert et Chappeau, qui requisdront les faire desmolyr et mettre en rue pour sauver leurs matieres, contenant quatorze toises partant dudit pavé Saint Poir, allant de ladite largeur, au travers des vignes jusques au pavé de l'Ourme<sup>109</sup>.

Cedit jour, feisme faire une rue au travers du clos des vignes appartenant, partie a la vefve feu Jehan Benard, et autre partie a la vefve feu Estienne de Mareau et a la vefve feu maitre Jean Framberge, une rue partant d'une rue ancienne et tirant droit aux murs et enceinte de la dite closture, contenant de largeur deux toises et demie, nommée la rue Benarde.

Le mercredi neufviesme jour dudit mois de juillet, nous transportames en la compagnie des dessusdits a la porte de la Barre Flambert, et illec feismes abatre et oster une treille de vigne et des edifices de bois qui empeschoient d'aller a l'entour de la muraille neuve faite au long de la riviere, depuis ladite porte jusques au coing d'une maison neufve estant au long de ladite muraille<sup>110</sup>.

---

109. Il s'agit du front reliant la porte Saint-Poir à la porte du pavé de l'Ourme (porte Saint-Jean).

110. *La muraille neuve faite au long de la riviere* correspondant au front longeant la Loire. Avec la porte Saint-Poir, il s'agit du premier chantier marquant la construction de la dernière enceinte, ordonné dès le 18 mai 1486. C'est pour cela qu'en 1488, lors de l'établissement du procès-verbal, le mur de courtine est déjà édifié en partie. La *porte de la Barre Frambert* est

Le vendredi onzieme jour de juillet 1488, se transporterent par devers nous Simon Nancre et Regnaut Baudry, comme ayant la garde, administration et curatelle des enffans mineurs de Pierre Girault et Guillaume Prevost, disant que la maison en quoy demouroit Jehan de Sablé, assise en la rue des Carnes pres la porte Renart, appartenoit ausdits enffans, et qu'elle a esté desmolye et convertie en rue et depuis appellée la rue de Sablé, et que les murs d'entre ladite maison et celle de Fandegne, d'une part, et de l'autre part, a la maison Jehan Prevost, estoient mestriers<sup>111</sup> et nous ont requis qu'il leur fut permis prendre et mettre au prouffit desdits enffans la moictié et portion desdits murs, et a ceste cause ont fait convenir par devant nous lesdits Fandegne et Prevost, lesquels en notre presence ont recogneu que lesdits murs estoient portionniers entre eulx et lesdits mineurs, qu'ils ne vouloient aucunement empescher qu'ils n'eussent leur droit en ce qui pouvoit leur appartenir, et pour visiter lesdits murs et faire l'appréciacion ont esté ordonnés Jehan Chauvin, maistre des euvres de maconnerie de la ville d'Orleans, Jehan Le Dreu et Guillaume Richart, jurés de ladite ville ; lesquels murs ont esté visités et appréciés chacune toise ; c'est assavoir, le mur mestrier entre les héritiers feu Guillaume Prevost et les heritiers feu Pierre Girault, contenant 23 toises deux pieds, appréciés par lesdits jurés a ce ordonnés par lesdits commissaires a 20 s. parisis chacune toise, valent 23 l. 6 s. 8 d. parisis ; et le surplus fait de terre, contenant quarante une toise demie pié, appréciés par les susdits a 20 sous tournois la toise, valent 16 l. parisis qui est en somme toute 41 l. tournois ; et l'autre mur portionnier du cousté de Fandegne, contenant 55 toises cinq pieds, appréciés par lesdits jurés a 20 s. tournois chacune toise, valent 55 l. 16 s. 8 d. tournois, montant tous lesdits murs la somme de 126 l. 3 s. 4 d. tournois, selon et en suivant le rapport qui nous a esté fait par lesdits jurés, qui est pour la part desdits enffans la somme de 63 l. tournois 1 s. 4 d., laquelle somme a esté payée baillée comptant ausdits Simon Nancre et Regnault Baudry, curateurs susdits, et moyennant ce, ledit Simon Nancre s'est desisté et depparty de certaines appellations par lui interjectées en desmolissant ladite maison.

Et le 16<sup>e</sup> jour dudit mois de juillet, furent par Jehan Guyenom dit Chauvin, maitre des euvres de maconnerie de la ville d'Orleans, Guillaume Richart et Jehan Le Dreu, aussi macons jurez d'Orléans, par nous ordonnés, veus, visités et estimés les murs mestriers de certaines maisons qui fut a Jehan Richart dit Poictevin, qui de present est en rue publique ; c'est assavoir, le

---

située près de la tour de la Barre Flambert ou tour du Bassin (à l'angle sud-ouest de l'enceinte du XIV<sup>e</sup> siècle).

111. Mitoyens.



mur d'entre ledit Richard et Guillaume Fromet contient 70 toises et demie, estimé au prix de 14 s. parisis chacune toise, qui valent 61 l. 13 s. 9 d. tournois, qui est pour la part dudit Richart 30 l. 16 s. 8 d. tournois. Et l'autre mur mestrier entre ledit Poitevin et André Foilleteau contient 46 toises estimé par lesdits jurés chacune toise a 14 s. parisis, qui valent 40 l. 5 s. tournois qui est pour la part dudit Poitevin 20 l. 2 s. 6 d. tournois, qui est en somme toute 50 l. 16 s. 4 d. tournois, qui a esté baillée et paiée comptant audit Poitevin, en notre presence et desdits advocats et procureur du roy notre dit sire, par lesdits Guillaume Fromet et Foilleteau, dont ledit Richard dit Poitevin s'est tenu pour content, et s'est désisté et departy de tout le droit, part et portion qu'il avoit audit mur et fons de terre pour autant que contient ledit mur.

Ce dit jour, feismes planter et picquer des pels et a iceulx attacher des fleurs de lis a six toises pres ladite muraille, depuis la porte du cours aux Asnes jusques au bout de ladite muraille, pour icelle dite place estre et demourer en froust et mettre en fortification pour bien de la chose publique.

Et pour le present, n'avons procedé a faire les murs, fossés, enceinte et fortification et autres choses necessaires estre faites pour la fortification desdits faulxbourgs de la porte Banier, partant dudit boulevard de ladite porte Saint Poair, tirant au pavé de l'Ourme et traversant toutes les vignes, rues, ruelles et maisons jusques en la riviere de Loire, au moyen des remonstrances et requestes qui nous ont esté faites, tant par les gens d'église, les douze procureurs de ladite ville d'Orleans, que aussi par les advocat et procureur du roy notre dit sire, disans que la plupart du pais et les endroits ou ladite enceinte et closture de ladite ville doit et devra faire et aussi les rues pour aller autour de ladite enceinte, qui sont ordonnés estre de 42 toises de largeur, tant en murailles que en rues, sont en vignes et vignobles qui ont beaucoup cousté a entretenir le temps passé, et que ceste presente année sera pour recompenser ceulx a qui elles sont, des pertes qu'ils ont eues par cy devant pour entretenir lesdites vignes et heritaiges, et que les fruits s'en recueilleront dedans deux mois au plus tard, et que voulussions surceoir de besougner a la demolition desdites vignes et choses susdites jusques a quelqu'autre temps apres la depouille desdictes vignes faicte ; autrement le dommaige seroit grand pour les pouvres gens et moult de clameurs en sortiroit, a ceste cause, eu sur ce le conseil et advis desdits procureurs et advocats et a leur requeste et des gens d'église et pocureurs de la ville et autres, qui a faire toutes les choses susdites ont toujours esté presens, avons surcoyé de plus avant proceder a ladite desmolition et aussi a faire ladicte enceinte, muraille, rues, ruelles et autres choses necessaires, au quartier desdites vignes dessus declarées, seulement jusques au huitieme jour de novembre prochain venant, auquel jour et autres

apres en suivans nous procederons au parachevement desdites choses au plaisir de Dieu, selon et en ensuivant la teneur de nosdites lettres de commission <sup>112</sup>.

Et cependant avons ordonné besougnier en l'enceinte, closture et muraille desdits faulxbourgs joignant ladicte porte Saint Vincent, laquelle dite muraille aura d'espaisseur aux fondemens, dix piés, en amortissant a 8 piés par le hault, et de faire les tours le long de ladite muraille qui, seront a 25 toises <sup>113</sup> pres l'une de l'autre, et d'espaisseur aux fondemens dix piés et demi, en amortissant a neuf piés par le haut, garnies de cannonieres de toutes parts, a commencer, la premiere tour a 25 toises pres dudit portail Saint Vincent, en venant au portail Saint Poair ; et au millieu de ladite muraille d'entre lesdites tours, qui est de douze toises et demie, sera faite une canoniere au rez de terre, et seront toutes lesdites murailles, tours et boulevards, crenelées et marchecollées, de bonne et suffisante matiere.

Toutes les choses dessus declarées ont été par nous faictes en la presence des dessus dits et a leur requeste les jour et an que dessusdits. En tesmoing de ce, nous avons signé ce present proces verbal de nos mains et fait sceller des seaux de nos armes, et signer du notaires cy subscript le 21<sup>e</sup> jour de juillet l'an 1488.

Yvon d'Illiers, Jehan de Gourville.

Seran, par ordonnance et commandement  
de mes dits seigneurs les commissaires,  
et pour autres auxquels il peut appartenir.

---

112. Devant le mécontentement des habitants la ville d'Orléans, les travaux de construction du front entre la porte Saint-Poair jusqu'à la Loire sont repoussés d'un peu plus de trois mois afin de permettre la récolte du raisin, car les vignes avaient été entretenues durant l'année 1488. Par contre, le début des travaux de fondation du front entre la porte Saint-Poair et la porte Saint-Vincent a été ordonné dès cette fin de mois de juillet 1488. Notons que l'emplacement de l'enceinte fera en tout 42 toises de largeur (courtines et fossé compris, soit 81,85 m).

113. Dans la transcription de H. de Monteyremar : « 26 toises ».

### **Annexe III**

#### **Deuxième procès-verbal de la visite pour le tracé et la construction des murs et ouvrages de la dernière enceinte d'Orléans par les commissaires royaux Yvon d'Illiers et Jean de Gourville**

Orléans, 16 décembre 1488

Originaux et copies détruits en 1940 : ADL, A 390 et ADL, A 2180.  
Transcription dans les manuscrits de l'abbé Dubois : BMO, ms 595, f° 178-185.

Et le dixiesme jour du mois de novembre audit an 1488, en ensuivant la conclusion commancée et appointment de nous donné le 21<sup>e</sup> jour de juillet dernier passé par la deliberation avis et opinions des advocat et procureur du roy notre dit seigneur, des gens d'eglise, procureurs et commis au gouvernement de la commune de ladite ville d'Orleans et d'autres notables personnages tant nobles, conseillers que autres, pour ce assemblés en bon et suffisant nombre en l'hostel de la dite communauté de la dite ville, par laquelle conclusion entre autres choses fut dit et appointé que la desmolition desdits heritaiges dessus declarés, c'est assavoir, les edifices, maisons, vignes, vergiers et autres heritaiges qui sont necessaires estre desmolyes pour faire ladicte enceinte, closture, tours, portes, foussés, boulevards et autres choses necessaires pour faire ladite fortification qui sont entre le portail de Saint Poair, sur la rue par ou l'on va de la ville d'Orleans a Paris, tirant au travers des vignes, vergiers, maisons et rues des pavés de l'Ourme, de la Croix Boissée, de la Grande rue Saint Laurent, tirant tout outre jusques en la riviere de Loire, sursoiroit et demeureroit en suspens et sursoiance pour ouster et despouiller les desblées jusques au 8<sup>e</sup> jour de ce present mois de novembre, pour les grants dommaiges qui il estoit lors esvydent qu'il eust convenu faire, en faisant les dites desmolitions ; nous en accomplissant a la dite conclusion et appointment donné le 21 jour de juillet, et en obtemperant a icelui et pour eschever et mettre a execution lesdites lettres de commission du roy notre sire, a nous addressans en ce qui restoit a executer selon leur forme et teneur, sommes transportés en ceste dite ville d'Orleans et ledit jour dixiesme du mois de 9bre avons mandé et fait savoir ausdits advocat et procureur du roy, gens d'eglise et procureurs de ladite communauté de ladite ville d'Orleans notre venue pour communiquer et parler desdites affaires et matieres, pour besongner au fait de ladite commission, pourquoy nous avons par

plusieurs et diverses fois esté sur les lieux et iceulx veus et visités a loisir et bien considerés et les endroits plus propres et convenables pour faire les dites enceinte, clousture, fossés et fortifications, en la presence desdits advocat et procureur du roy, gens d'eglise, procureurs de ladite ville et autres ad ce par nous appellés, et apres plusieurs remonstrances sur ce faites et que la matiere a esté bien desbatue, veu et deliberé, par les avis et opinions des dessusdits et plusieurs autres notables gens et grands personnaiges tant d'eglise, nobles, de conseil que autres, avons le jeudi 27<sup>e</sup> jour de novembre conclu, ordonné et approuvé que le moyen tour partant dudit portail Saint Poair tirant a la riviere en passant au travers des vignes comprenant le pressouer ars, la maison Doulcet <sup>114</sup>, passant au travers du pavé de l'Ourme et au dessous la maison de Cormereau du costé de la Croix Boissée et venant au travers du cloux des Celestins d'Ambert et pres de la maison des Chevaux <sup>115</sup>, se fera pour le moins dommageable, ladite maison des Chevaux mise et comprise au dedans de ladicte clousture et enceinte ; en regard et consideration aux grands edifices et maisons qu'il conviendrait abattre et desmolir en passant par autres lieux desdits faulxbourgs pour faire ladite enclousture, enceinte, portail, tours, rues, fossés et autres choses necessaires pour ladite fortification et enceinte qui contiendront 42 toises de largeur et a la totale destruction de ceulx a qui sont lesdits edifices <sup>116</sup>.

Et que aussi, par icelui tour, ladicte clousture, fortification et enceinte sera de meilleure et plus scure garde que en nulle autre part, veu la situation des lieux et en ensuivant notre dit appointment donné le 27<sup>e</sup> jour de novembre, nous le 29<sup>e</sup> jour dudit mois en la compagnie des dessusdits et de plusieurs autres, sommes transportés sur lesdits lieux, et mesmement sur ledit portail de Saint Poair, lequel portail qui estoit encommancé a faire,

---

114. Dans le mémoire de mai 1486, le « *pressouer ars* » et la maison de Doulcet étaient déjà cités :

*allant dudit pavé par au long de la maison Ascelin Seguin entre icelle maison qui demourera enclouse, et une autre maison neufve appartenant a Geuffroy Doulcet, laquelle demourera au dehors, et d'illec sera mené et passera ledit pan pres du pressouer ars, en laissant ledit pressouer en cloux. Entre ledit pressouer ars et ledit pavé de l'Ourme, y a encore grant pays vuide et non édifié qui se trouvera encloux. Item, que dudit pressouer ars sera conduit ledit pan du mur en gagnant pays le plus que faire se pourra devers la ville, pour ce que ce sont toutes vignes en presente jusques a la barriere Ferrant (BMO, ms 595, f<sup>o</sup> 161).*

115. La maison de Chevaux servait déjà de repère dans le mémoire de mai 1486 :

*Que du costé de la riviere de Loire estre fait ung pan de mur commençant au coing d'aupres la Barre Frambert, en allant d'illec et descendant devers St. Lorens jusques au dessous de l'hostel des Chevaux, lequel hostel sera et demourera enclos. Item, que illec finira ledit pan devers la riviere, et y sera commencé autre pan, qui sera mené et traversant par la vigne et jardin dudit hostel des Chevaux jusques a la Grant rue St. Lorens (BMO, ms 595, f<sup>o</sup> 161).*

116. On retrouve le chiffre de 42 toises, déjà indiqué dans le procès-verbal précédent, pour la largeur totale des espaces dégagés pour le tracé de l'enceinte.

pour ce que trouvasmes qu'il n'estoit et n'est assez puissant ne defensible, ne aussi en bonne et suffisante fortification, ne convenablement fait, ordonnasmes estre desmoly et abatu par le devant des tours dudit portail jusques au fondement et icelles dites tours estre reffaites et tirées hors sur le pavé chacune de huit toises en tous sens de dehors en dehors, et auront d'espaisseur et murailles quatorze piés par le fond, en amortissant a douze piés a fleur de terre et le surplus se conduira en ladite espaisseur de douze piés, garnyes de cannonieres et deffences par bas jusques au bout du foussé et pareillement par le hault de toutes parts es lieux convenables et voutté l'entre deux desdites tours par dessous le pavé et chemin dudit portail pour aller aux deffences desdites deux tours d'une tour a l'autre, et alonger les joues et murailles dudit portail, a l'equivalent desdictes deux tours pour loger le pont leveys et plancheté ; lesquelles dictes deux tours seront vouttées de seize piés chacun estage et seront logées de chambres et garnies de cheminées pour y loger gens en temps de guerre et eminent peril quant mestier sera.

Et ledit jour feismes faire une rue de seize toises de largeur au travers des vignes, partant dudit portail Saint Poair et tirant droit au pressouer ars et jusques au pavé de l'Ourme, en ce compris au dedans la maison feu Geuffroy Doulcet, desquelles seize toises en sera pris deux toises pour faire la muraille de ladite enceinte et clousture qui aura dix piés d'espaisseur par le fonds amortissans a huit piés par le haut, et les autres quatorze toises demoureront par le dedans en frou pour la situation et deffence de ladite ville, ainsi que les paulx garnis de fleurs de lis sont mis et appousés d'une part et d'autre desmonstrans ladite largeur de rue et frou.

Et le lundi premier jour de décembre ensuivant, feismes mettre et appouser des paulx et en iceulx attacher des fleurs de lis sur le bout et par le dehors desdites seize toises es endroits es queulx seront faites les tours d'entre ledit portail Saint Poair et le pavé de l'Ourme ; lesquelles tours qui seront huit tours a vingt cinq toises l'une de l'autre seront faites et le milieu d'icelles es lieux ou lesdits paulx sont fichés, qui seront chacune de sept toises de grosseur en tous sens et de deux toises en murailles, lesquelles toises se pourchasseront toutes par le dehors de la dite muraille et enceinte, percées et garnies de canonieres et deffence tant par bas que par haut, vouttées et garnies de cheminées comme celles dudit portail Saint Poair <sup>117</sup>.

---

117. Ce front entre la porte Saint-Poair et la porte du pavé de l'Ourme (Saint-Jean) ne reçut jamais ces huit tours espacées chacune de 25 toises, puisque en réalité deux tours seulement seront édifiées : la tour Gouvernante (au nord) et la tour des Arquebusiers (au sud).

Et le mardi second jour de décembre, nous transportasmes de rechef avec les dessusdits sur lesdits lieux et feismes desmolyr et abatre certaines murailles, haies, vignes, fossés et autres choses empeschans a faire ladite enceinte et clousture pres de la maison Doulcet venant jusques au pavé de l'Ourme et illecques ordonnasmes faire un portail de dix pieds de largeur pour entrer et pont levis, et pour la planche et guichet qui sera separé de la grande porte et planchete aura d'espaisseur deux pieds et la planchete pied et demi de largeur, ledit portail garni aux deux costés de deux grosses tours, de huit toises de grosseur de dehors en dehors, garnies de canonieres, arbalestriers et defences tant par bas que par hault, jusques au fond du foussé, voutées par le dessus d'entre lesdites deux tours et portail pour aller aux basses deffences desdictes deux tours, et logées et garnyes de cheminées comme celui dudit pavé Saint Poir, et pour faire ladite rue et place desdites tours et portail ont esté desmolies et abatues trois maisons de pierre et terre, c'est assavoir la maison Jehan Charpentier, la maison Jehan Charles et celle de Berthelot Vanier.

Et le mercredi tiers jour dudit mois de décembre, en la compagnie des dessusdits, nous transportasmes de rechef sur lesdits lieux et pavé de l'Orme et illec feismes faire une autre semblable rue de seize toises, partant dudit pavé de l'Orme, passant et tirant au travers des vignes et pressouer Cormereau jusques au pavé de la Croix Boissée, dont en sera pris deux toises pour ladite muraille et enceinte, qui sera de semblable espaisseur que la precedente, et le surplus en frou, et en la dite rue y aura deux tours es lieux et endroits ou sont plantés et affichés les paux desmonstrans le millieu desdites tours, qui seront de semblable espaisseur et grosseur et garnyes de canonieres et arbalestriers, tant hault que bas, voutées et faites toutes semblables que sont ordonnées les précédentes <sup>118</sup>.

Et le jeudy ensuivant 4<sup>e</sup> jour de décembre, de rechef en la compagnie des dessusdits, nous transportasmes sur le pavé de la Croix Boissée pres de la maison dudit Cormereau et illec ordonasmes faire un autre portail pareil et semblable et garny de deux tours de planchete et guichet separé comme le precedent, et pour ce faire, feismes desmolir et abatre certaines murailles faisant la clousture du cloux de la vefve feu Jehan Lecasne, de seize toises en largeur, et par le travers dudit cloux a esté fait une rue de pareille largeur de seize toises, jusques a la Grant rue Saint Laurent, dont en sera pris deux toises pour ladite muraille et

---

118. Il s'agit du front entre la porte du pavé de l'Ourme (porte Saint-Jean) et la porte du Pavé de la Croix-Boissée (porte Madeleine), défendu par les deux tours qui seront effectivement construites : la tour Saint-Louis (au nord) et la tour Baltazar (au sud).

enceinte, qui sera de pareille espesseur que la precedente, et le surplus en frou ; et en ladite rue, feismes mettre et planter des paulx garnys de fleurs de lis faisans et desmonstrans les lieux ou seront lesdites tours et milieu d'icelles, et y aura depuis le portail de la Croix Boissée jusques a ladite Grant rue Saint Laurens deux tours semblables et pareilles des autres <sup>119</sup>.

Et le vendredi ensuivant 5<sup>e</sup> jour dudit mois de décembre, de rechef nous transportasmes avec les dessusdits en ladite Grant rue Saint Laurens, et illec au milieu d'icelle rue, ordonnasme faire une tour pareille et semblable des autres tours de ladite enceinte et murailles de telle espesseur et grosseur, et y feismes mettre et planter un pau tout dedans terre ou sera le milieu de ladite tour, laquelle se pourchassera toute par dehors comme les autres du cousté de Saint Laurent ; et pour ce faire feismes desmolir et abatre une petite maison appartenant a la Dagoire et un appentil joignant d'icelle qui appartenoit a Jaquet Le Roux, et autres murailles de clostures, jardins, et vergiers empeschans ladite enceinte et rue <sup>120</sup>.

Et le samedi ensuivant 6<sup>e</sup> jour dudit mois de décembre, avec les dessusdits feismes faire une rue de seize toises de large, au travers des vignes et jardin de ladite Dagoire des Celestins d'Ambert, et autres particuliers de ladite tour et Grant rue Saint Laurens, et tirant et passant joignant l'ostel des Chevaux et le chemin qui est sur la turcie Saint Laurent jusques a la riviere, et en icelle rue, feismes planter et mettre des paux garnis de fleur de lis pour desmonstrer l'endroit ou seront les tours de ladite rue et le milieu d'icelles, en laquelle rue y aura deux tours pareilles et semblables des autres dessus declarées <sup>121</sup>.

Et le mardi 9<sup>e</sup> jour du mois de décembre, de rechef nous transportasmes avec les dessusdits sur lesdits lieux et mesmement sur ladite turcie Saint Laurens, et illec ordonnasmes faire sur la greve, au long de la muraille et enceinte qui est ja faite le long de la riviere <sup>122</sup>, une grosse tour de dix toises de largeur dehors en dehors dont les murs auront d'espesseur par le fons dix huit piés, amortissans a 15 piés a fleur de terre, garnies de canonieres, arbaletriers et deffence, tant bas que haut, de toutes parts, laquelle grosse tour fera le coing et fein de la clousture et enceinte de ladicte ville du cousté devers Saint Laurens, et a 13 pieds et demie

---

119. Le front entre la porte du Pavé de la Croix-Boissée (porte Madeleine) et la Grande rue Saint-Laurent (qui longeait la Loire) est flanqué de deux tours : la tour Saint-Joseph (au nord) et la tour Larideine (au sud).

120. Cette tour ne sera pas construite.

121. Il s'agit du front sud de l'enceinte qui longe la Loire (sur la turcie Saint-Laurent), défendu par la tour Roze (à l'ouest) et par la tour de Recouvrance (à l'est).

122. Il est peut-être fait référence ici au *pan de mur devers la riviere* dont la construction fut ordonnée par Jehan de Loan le jeudi 18 mai 1486 (BMO, ms 595, f<sup>o</sup> 164).

pres de ladite grosse tour, sera faite une autre tour de 8 toises de grosseur de dehors en dehors, et entre les deux tours y aura un portail et plancheté pareilles et semblable des autres avec le pont levis, planche, guichet et autres choses nécessaires et voulte et logie de chambres et cheminées comme l'un des autres portaux dessus déclarés, et y aura et seront faites des canonieres entre lesdites tours, de treize toises en 13 toises, a la moitié du pan du mur d'entre lesdites tours, au rez des gettées des terres, toutes lesquelles murailles, ensemble portaux, tours, boulevards seront crenelées et maschecoulées et faites de bonnes pierres et suffisante matiere comme il appartient.

Et le 13<sup>e</sup> jour dudit mois de décembre, nous sommes transportés avecques et en la compagnie des dessusdits sur le quartier de la porte Saint Vincent partant de la muraille et enceinte de la ville neuve Monseigneur de Saint Aignan, a l'endroit de la tour de Penycou, en tirant du cousté du foussé encommancé pour faire l'enceinte et closture de ladite ville et faulxbourgs, et a 40 toises de distance de ladite tour de Penycou, et sur la rue et frou par nous pieca fait en venant audit portail Saint Vincent, avons ordonné estre faite une grosse tour pareille et semblable des autres tours, garnies des canonieres et deffence et de toutes autres choses nécessaires comme les precedentes dessus déclarées, a prendre a la moitié du milieu desdites tours, et sur ledit coing dudit foussé encommancé, pour prendre et faire ladite enceinte qui est entre ladite ville neuve Saint Aignan et ledit portail Saint Vincent, sera semblablement fait une autre grosse tour, de dix toises d'espesseur en tous sens de dehors en dehors, garnie de canonieres, deffences, voutes, chambres pareille et semblable de celle du bout de la muraille et enceinte de ladite ville, ordonnée par nous estre faite du cousté devers Saint Laurens pour defendre le quartier d'entre ladite tour et portail Saint Vincent <sup>123</sup>.

Et au surplus, avons en outre ordonné enjoint et commandé de par le roy notre dit seigneur et du pouvoir a nous donné par ledit seigneur ausdit procureurs et receveur de ladite ville et communauté d'Orleans de faire besongner aux portaulx, enceinte, murailles, tours et fortifications desdits faulxbourgs dessus déclarés, tant que les deniers dudit seigneur et autres ordonnés pour faire ladite fortification, se pourront monter selon et ensuivant les conclusions et apointemens par nous donnés, et a l'endroit desdits portaux de Saint Vincent, de Saint Pouair, du pavé de l'Orme, de la Croix Boissée et de celui de la turcye Saint

---

123. La tour de « Penycou » (ou tour de Pénincourt) appartient à la troisième enceinte d'Orléans. C'est le point de jonction où vient se raccrocher la dernière enceinte. La tour, dont la construction est projetée, correspond à la tour Bourbon située à l'emplacement où la dernière enceinte fait un décroché à angle droit vers le sud.



Laurens sur la riviere de Loire sera prins par les dehors des dictes closture, fortification, des fossés qui sont de 24 toises de largeur par le dehors, tant pour ledit fossé d'alentour de tous lesdits faulxbourgs, que pour loger lesdites terres outre ce que dit est a l'endroit des portaulx vingt quatre toises en quarrés pour faire boulevars et fossés necessaires estre faits pour la tuition, garde et defence des portaulx dessus declarés, toutes lesquelles choses sont de present declarées et adjudées estre en frou pour servir et estre employées esdits foussés, boulevars et fortification.

En temoing de ce nous avons signé et scellé les presentes et fait signer du notaire cy-dessous escript, le 16<sup>e</sup> jour dudit mois de décembre 1488. Yvon d'Illiers ; J. de Gourville. P. Noblet. Par ordonnance et commandement de Messieurs les commissaires.

## **ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ AU PREMIER TRIMESTRE 2004**

### **Vendredi 9 janvier 2004**

M. Roger Jolly a présenté l'« Évolution des activités commerciales, artisanales, agraires dans l'arrondissement d'Orléans de 1830 à nos jours ».

### **Vendredi 13 février 2004**

M. Clément Alix, en appuyant entre autres son propos sur des plans anciens, a traité de l'« Urbanisme d'Orléans lors des accrues du xv<sup>e</sup> siècle et du début du xvi<sup>e</sup> siècle » (publication dans le présent numéro).

### **Vendredi 12 mars 2004**

Ouverture du vote pour le conseil d'administration à 17 h 30.

Assemblée générale ordinaire à 18 heures :

- rapport moral de la Société pour l'année 2003 par M. Michel Marion, président. Une discussion s'ouvre sur un éventuel changement de jour des séances ordinaires.
- rapport financier de l'exercice 2003, du trésorier M. François Maury et présentation du budget prévisionnel 2004 ; tous les chiffres avaient été envoyés avec le bulletin de liaison 133.

Les deux rapports sont votés à l'unanimité.

L'assemblée devait procéder au renouvellement d'un tiers du conseil d'administration qui a désormais 23 membres :

- votants 70, suffrages exprimés 70.
- MM. et Mmes François Deguilly (68 voix), Annie Henwood (70 voix), Roger Jolly (69 voix), Patrice Marcilloux (70 voix), Michel Marion (70 voix), Marie-Pierre Perceval-Pons (63 voix) ont été élus ou réélus.

Séance ordinaire à 18 h 30 : Jacques Debal : « Les plus anciens arpentages de Jean Fleury (1613-1679) » (sera publié).